

Les Ardennes et la Marne ont voté Jean Rottner

Le président de la Région Grand Est a réalisé ses meilleurs scores dans les Ardennes (51,1%) et dans la Marne (46,9%). *Page 13*

L'État apporte son soutien à Haffner Energy



Haffner Energy, spécialisée dans la chaîne de production d'hydrogène issue de la biomasse vient de bénéficier de subventions du Plan de Relance à hauteur de 700 000 euros.

Page 9

Le courant passe entre Enedis et les start-up

En invitant les start-up à déposer des projets à développer en partenariat, Enedis joue la carte de l'innovation locale. *Page 8*

Ducktor, start-up de prise de rendez-vous vétérinaire

Ducktor a pour ambition d'améliorer les échanges entre les propriétaires d'animaux de compagnie et les vétérinaires. *Page 3*

Portrait

L'Ardennaise Julie Beauperin. *Page 40*

17 pages d'annonces légales et d'appels d'offres.

Pages 21 à 37

Les PME marnaises misent sur la RSE

« La RSE touche l'ensemble des acteurs qui tournent autour de l'entreprise et non pas uniquement l'entreprise elle-même », rappelle Benoît Mercier, président de Marne Développement. L'agence a en effet remis la semaine dernière, trois trophées récompensant les entreprises investies dans la RSE, grâce au fonds Itron, destiné à soutenir les PME industrielles et de services locales. L'Esat Les Papillons Blancs, la Case à Pain et MK Energie ont ainsi bénéficié d'une somme allant de 15 à 30 000 euros pour leurs pratiques engagées socialement et écologiquement. La veille c'est la Fédération des Travaux publics de Champagne Ardenne qui distinguait de son propre label RSE « applicable et appropriable » deux entreprises des TP: Gorez SA et Nord Est TP Canalisations. Créée en 1971, l'entreprise de Travaux publics Gorez, qui possède des agences à Bétheny, Reims, et Guise mise sur une stratégie RSE très approfondie, allant d'un parc machine renouvelé à un accompagnement poussé des salariés en passant par de nouvelles procédures. Et en une année, l'entreprise a divisé par deux ses accidents de travail.



Les engins de chantier de Gorez Travaux publics ont été équipés de signaux sonores moins stridents, à 75 db, pour éviter les nuisances tout en conservant la sécurité.

Pages 4 et 5

Départementales : les majorités confortées

Dans la Marne, dans les Ardennes et dans l'Aube, les présidents sortants des conseils départementaux sont sortis renforcés des dernières élections. Reconnus par les électeurs, ils peuvent s'appuyer sur une majorité encore plus forte que lors du précédent mandat. Le Marnais Christian Bruyen dispose en effet d'une équipe forte de 42 des 46 conseillers départementaux, ce qui lui a assuré une réélection tout en douceur. Dans l'Aube, Philippe Pichery, a été élu par 32 voix pour et deux bulletins blancs seulement, pouvant même

compter sur une partie des voix de l'opposition pour asseoir sa réélection. Même configuration ou presque dans les Ardennes où le président sortant Noël Bourgeois, a disposé de 29 voix sur les 38 conseillers qui composent son assemblée départementale. Rigueur budgétaire, solidarité et proximité ont été les principaux thèmes développés par les présidents fraîchement élus, à l'heure de désigner leurs vice-présidents et de fixer les objectifs du mandat qui s'ouvre.

Pages 14 et 15

SEREGEST
Gestion Immobilière

Gestion locative
d'immobilier
d'entreprise

Bureau
Commerce
Logistique
Industrie

Gestionnaire
Conseil
Partenaire

14 Boulevard Lundy
Reims

03 26 830 800

contact@seregest.fr



AVEC LE RETOUR
DES BEAUX JOURS,
NOTRE CARTE TERRASSE
FAIT SON GRAND RETOUR !

Profitez d'une pause déjeuner sur la terrasse ensoleillée du Château pour déguster les plats estivaux concoctés par notre Chef Philippe Mille

Du 8 juillet au 5 septembre,
du jeudi au dimanche, pour le déjeuner

Tél. : 03 26 24 90 00 - Mail : contact@lescraieres.com



AVEC LE RETOUR DES BEAUX JOURS, NOTRE CARTE TERRASSE FAIT SON GRAND RETOUR !

Depuis la terrasse ensoleillée du Château, laissez-vous emporter par la beauté des jardins du Domaine ! Estivale, décontractée, pleine de fraîcheur et de saveur, la carte Terrasse de Philippe Mille est proposée du 8 juillet au 5 septembre, du jeudi au dimanche, pour le déjeuner.

Retrouvons-nous autour d'une sole meunière, d'un burger au comté, ou encore de gourmandes gaufres au chocolat !

Pendant tout l'été, vos déjeuners auront un air de vacances au Domaine Les Crayères !



Membre des Relais & Châteaux
Membre des Grandes Tables du Monde
Email: contact@lescraieres.com
www.lescraieres.com



Les Crayères

Domaine Les Crayères - 64, boulevard Henry Vasnier - 51100 REIMS Tél : +33. (0)3.26.24.90.00 - Fax : +33. (0)3.26.24.90.01

Les prix des matières premières industrielles



Les prix des matières premières industrielles augmentent de nouveau

En mai 2021, les prix en euros des matières premières industrielles augmentent de nouveau (+6,5 % après +3,2 %) du fait des prix des matières premières minérales qui accélèrent (+7,9 % après +4,2 %). En effet, les prix des métaux ferreux augmentent de nouveau (+13,9 % après +5,7 %), comme ceux des métaux précieux (+4,0 % après +1,7 %), et des métaux non-ferreux (+4,3 % après +3,6 %). Les prix des matières premières agro-industrielles diminuent, mais moins qu'en avril (-0,2 % après -1,3 %). Les prix des fibres textiles naturelles se redressent (+1,7 % après -1,2 %). (INSEE)

Les prix des logements

Les prix des logements sont de nouveau en hausse au 1^{er} trimestre

Au premier trimestre 2021, les prix des logements ralentissent (+1,3 % en données CVS), après +2,3 % au trimestre précédent. Dans le détail, les prix des logements anciens croissent de +1,4 % (après +2,4 % au trimestre précédent) ; ceux des logements neufs accélèrent (+1,5 % après +0,6 %). Sur un an, les prix des logements ralentissent légèrement (+5,5 % après +5,8 % au trimestre précédent). Les prix des logements anciens s'accroissent beaucoup plus vite (+5,9 % sur un an) que ceux des logements neufs (+3,3 %). (INSEE)

La confiance des ménages



Au mois de juin 2021, la confiance des ménages augmente

En juin 2021, la confiance des ménages dans la situation économique augmente nettement. À 102, l'indicateur qui la synthétise gagne quatre points et repasse au-dessus de sa moyenne de longue période (100), pour la première fois depuis le début de la crise sanitaire. En juin, la proportion de ménages estimant qu'il est opportun de faire des achats importants augmente nettement : le solde correspondant gagne dix points et atteint son plus haut niveau depuis février 2018. Le solde d'opinion des ménages relatif à leur situation financière future gagne six points. (INSEE)

baromètre

Ducktor, start-up de prise de rendez-vous vétérinaire



Initiative ardennaise lancée en décembre 2020, la jeune start-up Ducktor a pour ambition d'améliorer les échanges entre les propriétaires d'animaux de compagnie et leur vétérinaire grâce à de nombreux services dont la prise de rendez-vous en ligne. Elle puise d'ailleurs son nom dans la contraction des mots « docteur » et « duck », qui signifie canard en anglais, clin d'œil à son domaine d'expertise : la santé animale.

Plateforme de services digitaux développée à la fois pour les propriétaires d'animaux de compagnie et les vétérinaires français, Ducktor installé place de la gare à Charleville-Mézières, leur permet de retrouver rapidement un vétérinaire et de prendre rendez-vous gratuitement en ligne en quelques clics. Il est possible également de téléconsulte avec leur vétérinaire traitant,

et plus encore !

Le projet de Ducktor est né de la volonté du Dr Guerric Radière de réaliser la transition digitale de son activité en se basant sur son retour d'expériences quotidiennes en clinique où il côtoie les propriétaires d'animaux de compagnie. « Notre objectif est de répondre à des besoins qui libéreront du temps aux vétérinaires et à leurs équipes et qui répondront aux attentes de clients toujours plus connectés : 90% des propriétaires qui cherchent un vétérinaire font une recherche sur internet. »

Grâce à Ducktor, ils peuvent bénéficier facilement de la prise de rendez-vous en ligne mais aussi d'un module de chat en direct avec leur vétérinaire et de la téléconsultation. Cette dernière étant très utile, entre autres, pour les propriétaires de chats difficiles, peu à l'aise dans les transports et lors d'une visite chez

leur vétérinaire.

Lancée en décembre 2021 par le Docteur vétérinaire Guerric Radière et Marie Loiselet, spécialiste de l'industrie de la santé animale, la plateforme digitale Ducktor qui compte donc un large panel de services emploie, aujourd'hui, cinq salariés.

« Notre objectif de développement est quadruple. Couvrir tout le territoire français d'ici la fin de l'année. Accompagner les vétérinaires français dans la digitalisation de leur service client. Offrir aux propriétaires d'animaux de compagnie, de plus en plus connectés et habitués aux services un ligne, un outil pour améliorer leurs échanges avec leur vétérinaire. Enfin, contribuer à la médicalisation des animaux pour leur bien-être », annoncent les deux associés.

PASCAL REMY

Ils bougent



FABIEN PETIT, NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Plurial Novilia annonce aujourd'hui la prise de fonction de Fabien Petit en tant que Président du Conseil d'Administration. Il succède à Jean-Claude Walterspieler qui quitte son poste après 8 ans. Président du cabinet indépendant de conseil en gestion de patrimoine et d'investissements financiers Kaolin Associés, Fabien Petit a été administrateur de Plurial Novilia pendant 3 années dont 2 passées au bureau exécutif. Âgé de 52 ans, il est également Président de l'antenne Châlons-Vitry-Saint Ménehould du Medef. Plurial Novilia annonce également une année de transition au sein de la Direction Générale : Johnny Huat, actuellement Directeur de l'activité promotion, aménagement et CMI, sera nommé Directeur Général Délégué à partir du 1^{er} juillet.

« Je suis extrêmement honoré de rejoindre Plurial Novilia une période clef de son histoire », souligne Fabien Petit.

RECRUTEMENT ET CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

EURO CONSULTING
CARRIÈRES

25

Contactez
Eric Bohn
03 26 88 17 30

ebohn@eccarrieres.com
PARIS - LYON - NANCY - REIMS
BARCELONE - SHANGHAI

décideurs

Gorez Travaux publics mise sur la RSE

Dossier. Créée en 1971, l'entreprise de Travaux publics Gorez, qui possède des agences à Betheny, Rehel, et Guise mise aujourd'hui sur une stratégie RSE très poussée, qui lui a valu de recevoir le label RSE délivré par la Fédération des Travaux publics de Champagne Ardenne.

En une année, l'entreprise marnaise de Travaux publics Gorez, spécialisée notamment les travaux routiers, le béton bitumeux, le terrassement et la VRD, a diminué par deux le nombre d'accidents de travail. Ce chiffre résumerait presque à lui seul l'ampleur de la transformation qu'a effectuée l'entreprise depuis un an et demi grâce à sa stratégie RSE. Fondée en 1971, Gorez SA compte aujourd'hui 210 salariés sur huit sites différents. Un des derniers chantiers sur lequel l'entreprise a travaillé est exemplaire en matière de RSE car il répond à « une charte verte ». Situé à Bétheny, ce dernier est voué à accueillir le projet Les Promenades de Damoiselle, un programme immobilier de plus de 200 logements individuels et collectifs du bailleur social Plurial Novilia, capable de s'autoalimenter en énergie. Afin de coller à la charte de chantier vert, l'entreprise a multiplié les actions, chapeautées notamment par la responsable Qualité Sécurité Environnement (QSE) du groupe, Charline Gorez. « Nous avons tout d'abord œuvré contre les nuisances sonores. C'est un chantier qui a duré 18 mois, à proximité d'habitations, du lundi au vendredi et parfois la nuit. Les signaux sonores des machines de chantier sont stridents, de manière à éviter les accidents, mais ils sont aussi dérangeants pour les riverains et les ouvriers. Nous avons donc mis en place d'autres types de signaux, surnommés " cri du lynx ", abaissés à 75db contre 100db pour un engin classique. » Cet abaissement du niveau sonore a été étudié avec l'OPPBT, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics. Toutes les émissions diverses ont en outre été mesurées en bilan carbone afin d'affiner au plus près les techniques pour les réduire au minimum.

DES AUDITS RÉGULIERS

Autre exemple d'axe d'amélioration pour l'entreprise : les bordures de route ont été coulées en une seule fois, grâce à une machine spécifique « évitant ainsi toute manutention manuelle et risques de blessure dues au poids des charges installées ». Le chantier, qui s'est terminé pour l'entreprise fin juin 2021, était par ailleurs audité toutes les semaines.



L'entreprise de Travaux publics Gorez s'est fortement inscrite dans une démarche RSE depuis deux ans.

« Le respect de nos engagements et procédures sécurité environnement était vérifié toutes les semaines par des contrôles inopinés », explique Charline Gorez. Il faut souligner que l'entreprise ne lésine pas en amont, sur la formation de ses salariés, quels qu'ils soient. « Dès qu'un nouveau salarié entre dans l'entreprise, CDD ou intérimaire, il est accueilli sur son site par le responsable qui lui fait une visite des locaux et lui présente les autres salariés. Ensuite, on lit avec lui le livret d'accueil qui présente toutes les procédures à respecter, aussi bien au niveau de la sécurité que du savoir-vivre sur un chantier, puis à l'issue de cet entretien, il répond à un questionnaire. » Selon les réponses, le salarié intègre directement son agence de rattachement ou est aiguillé vers l'école de formation Gorez, où il passera un peu plus de temps et sera encadré pour assimiler toutes les pratiques.

Des évaluations et mises en situation régulières ont d'ailleurs lieu sur les chantiers. « Nous avons par exemple simulé un accident chimique avec fuite de gasoil, détaille la responsable QSE. Nos hommes sont formés sur les accidents environnementaux et sont tous équipés d'un kit d'absorption

des hydrocarbures. » Ces pratiques, si elles sont aujourd'hui développées dans les grands groupes, ne sont nettement moins dans les PME, car elles nécessitent une refonte totale de l'organisation. La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) n'est en effet pas un budget ou des comportements à part, mais bien une partie intégrante des pratiques de l'entreprise, tant au niveau de sa gouvernance que dans sa relation avec ses fournisseurs ou son application sur le terrain.

INSTALLATION D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE

L'implication des salariés dans les décisions de l'entreprise sont une des mesures de la RSE. « Nous avons par exemple associé les salariés au renouvellement des tenues de protection. Ce sont eux les plus à même de savoir ce qui leur correspond le mieux », confie Charline Gorez. Depuis un an, l'entreprise a aussi mis en place une ligne téléphonique d'urgence, pour tout incident mais aussi pour tout problème de personnel.

Au départ instaurée avec le Covid pour tenir au courant les équipes en temps réel d'un potentiel cluster, cette ligne a été maintenue et est devenue « un outil de communication entre direction et salariés ».

UNE PLATEFORME DE CONCASSAGE SUR SITE

Poussant la démarche de circuit court jusqu'à recycler ses propres déchets de chantier, Gorez SA a installé sur son site de Bétheny une vraie zone de retour chantier pour optimiser les déplacements, une plateforme de concassage pour les gravats. « Aujourd'hui, il n'est plus admissible de retrouver des déchets de chantier, en nature ou laissés à l'abandon. Le traitement sur site a nécessité un investissement mais c'est un investissement vertueux », soutient la responsable QSE. Huit bennes de tri ont aussi été installées pour trier tous les déchets (métaux, PVC, plastique, câbles, bois, produits chimiques, etc.) « Cependant, même si on s'astreint à faire nos propres gravats, pour les mettre en sous-couche de route par exemple à hauteur de 10 à 15%, une communication spécifique sur ce sujet est nécessaire avec le maître d'œuvre. » La partie enrobé, est quant à elle travaillée avec des huiles végétales et écologiques.

Le but est aujourd'hui pour l'entreprise de maîtriser la chaîne métier de A à Z en maîtrisant ses coûts et son impact environnemental, tout en encrant ses pratiques dans une démarche vertueuse.

NASTASIA DESANTI



Nouveauté pour Gorez, les déchets de chantier arrivent sur site et sont triés puis concassés sur place pour faire leur propre matière première.



Récompense. La RSE était à l'honneur de l'Agence du territoire Marne Développement, remettant les prix du concours RSE Grand Reims à trois entreprises marnaises, grâce au fonds de revitalisation Itron, destiné à soutenir les PME industrielles et de services locales.

Trois entreprises marnaises soutenues pour leur stratégie RSE

« La RSE touche l'ensemble des acteurs qui tournent autour de l'entreprise et non pas uniquement l'entreprise elle-même », rappelle Benoit Mercier, président de Marne Développement. Une des missions de l'agence a été d'identifier les entreprises qui pouvaient être soutenues par le fonds de revitalisation Itron, les prix allant de 15 000 à 30 000 euros. Sur une dizaine de candidatures six ont été retenues et trois ont été récompensées. La présidente du jury, Valérie Hauchart, également consultante RSE de l'agence Un pas pour demain, a précisé les critères qui avaient été déterminants. « Si les approches de la RSE peuvent être différentes, nous l'avons constaté au sein des huit membres du jury, la volonté de mise en place de pratiques plus éthiques, correspondant à de véritables valeurs a été déterminante. Le premier point clé est la démarche globale et transverse. »

• **L'ESAT Les Papillons Blancs** a été élu coup de cœur du jury pour son projet de légumerie écoresponsable. Et c'est justement dans cet esprit de RSE



Les lauréats des trois entreprises : Les Papillons Blancs, la Case à pain, MK Énergie.

que la présentation du projet a été effectuée par Lionel, un des travailleurs en situation de handicap de l'ESAT. Créés respectivement en 1955 et 1961 par Mesdames Odile Madelin et Geneviève Caron, les Papillons Blancs de Reims et Épernay ont fusionné en 2018 pour devenir les Papillons Blancs en Champagne. « Aujourd'hui, l'Association des Papillons Blancs en Champagne regroupe 350 adhérents et de nombreux bénévoles. Elle offre une solution à plus de 1 000 enfants et adultes déficients intellectuels, polyhandicapés ou atteints de troubles

envahissants du développement. Elle intervient dans les domaines de l'éducation, du travail et de l'hébergement médicalisé ou non. Elle emploie plus de 650 salariés au sein de ses 26 établissements et services », précise Loïc Flamand, Directeur du Pôle Travail et Insertion Professionnelle. L'association dispose d'un budget de 40 à 45 millions d'euros par an. L'objectif de la légumerie est de transformer 1 500 tonnes de légumes par an et de les vendre à la restauration collective principalement pour s'ouvrir progressivement à la grande distribution. « La formation

pour travailler à la légumerie a été adaptée à chaque personne en développant des outils spécifiques », explique Loïc Flamand, indiquant que le projet avait eu un coût de 540 000 euros. « Ce projet de légumerie solidaire est un projet économique, social et écologique puisque nous travaillons exclusivement avec des producteurs du territoire, situés à moins de 70 kilomètres. »

• **La Case à pain** a bénéficié d'un prix de 15 000 euros afin de récompenser l'engagement RSE de cette chaîne de boulangerie créée en 2000 à Sillery, dans la Marne. 21 ans après, ce sont six points de vente qui ont été développés dans le département. « La construction a été totale puisque pour la première boutique j'ai déposé un permis de construire », narre Nabil Sbai, boulanger fondateur de la Case à pain. Aujourd'hui l'entreprise compte 75 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros par an. En 2017, Nabil Sbai effectue un diagnostic de performance globale, l'ancêtre de la RSE, pour réfléchir à ses pratiques, ses outils de production (type de four) mais aussi à la gestion

de ses déchets entrants et sortants. « À un moment donné, j'ai fait en sorte de transformer mes contraintes en opportunités. » Par exemple, le boulanger revient sur le type d'œufs employés : de vrais œufs avec coquilles plutôt que des œufs déjà pré-séparés. Le type de four aussi est transformé pour être moins énergivore et émetteur de CO2. Quant aux déchets verts, plutôt que de les brûler, il décide de les épandre. Nabil Sbai met aussi fin aux couverts en plastique et propose de consigner le verre. Concernant la matière première, les restes de pain sont transformés en chapelure, dont une petite partie (10%) est réutilisée dans les préparations de pains et viennoiseries. Les invendus de la journée sont quant à eux proposés à la vente à moindre coût sur la plateforme Too Good To Go, application luttant contre le gaspillage alimentaire.

• La troisième entreprise lauréate est **MK Énergie**, concepteur et intégrateur de solutions dans les métiers de l'énergie, créée en 2013. « Étant donné notre secteur, nous avons voulu très rapidement nous doter d'un

responsable QSE qui mettrait en œuvre une stratégie misant à la fois sur la croissance et la richesse humaine », déclare Johan Manka, Pdg de MK Énergie. « Conquérir des certifications dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement, aussi bien pour nos clients que nos salariés a été rapidement une priorité. » En 2019, l'entreprise de 130 salariés aux 21 millions d'euros de chiffre d'affaires crée ainsi un poste de Directrice de capital humain. « La RSE accompagne notre stratégie pour faire grandir le groupe, elle fait partie intégrante de notre gouvernance représentée par 4 valeurs fondatrices : Conquérir, mais toujours dans l'optimisme en intégrant de nouvelles sociétés en les faisant grandir ; Protection, en accompagnant les salariés pour qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes en les protégeant avec des offres de santé ; Excellence, en créant une école de formation interne comme un lieu d'échange et Confiance, en décentralisant les compétences aux agences afin qu'elles puissent elles-mêmes piloter leurs performances. »

NASTASIA DESANTI

Travaux Publics. Émanant d'une démarche nationale entamée en début d'année 2021, la Fédération des Travaux Publics a choisi de labelliser ses entreprises adhérentes exemplaire en matière de Responsabilité sociétale des entreprises.

La FTP Champagne Ardenne délivre son propre label RSE

« Je suis fier de décliner en local, la volonté nationale de la Fédération de mettre en place un label RSE », s'est félicité Hervé Noël, Président de la FTP Champagne-Ardenne. « Ce qui est important de souligner, c'est que cette volonté émane en premier lieu des entreprises elles-mêmes. » Après un autodiagnostic des entreprises comportant 5 items (la gouvernance, la relation contractuelle, le volet social, le volet environnemental et l'ancrage local), celui-ci est ensuite instruit par une commission d'experts. « Le but est bien de mettre en valeur nos entreprises, dans une volonté de communiquer aussi autrement sur nos métiers des travaux publics, en cohérence avec les politiques édictées par les élus. »

Si les grands groupes répondent à la norme ISO 26000 faisant foi en matière de RSE, ce label délivré par la Fédération n'octroie pas la déli-



Florian Gorez, directeur général de Gorez SA, Charline Gorez, responsable QSE, Hervé Noël président de la FTP Champagne Ardenne, Sébastien Vacellier, Président Nord Est TP Canalisations et Emmanuelle Guillaume, responsable QSE.

vrance de cette norme. « Le label RSE TP est néanmoins construit sur le même modèle », souligne Maud Saggiante, experte RSE FNTP. Trois niveaux de labellisation ont ainsi été

mis en place. Les deux premières entreprises labellisées, Gorez SA et Nord Est TP Canalisations l'ont toutes deux été pour le deuxième niveau. Des axes d'améliorations sont donc

encore à travailler pour ses entreprises qui sont déjà dans un processus avancé de RSE dans leur secteur. 10 entreprises sur la centaine d'adhérents de la Fédération Champagne Ardenne se sont pour l'instant inscrites sur la plateforme. « Ce label délivré par la Fédération n'est pas générique », précise Emmanuelle Guillaume, responsable QSE Nord Est TP Canalisations, entreprise de 110 salariés basée à Châlons-en-Champagne. « Il est adapté à nos métiers, applicable et appropriable. Cette dimension était vraiment nécessaire. Ce cadre permet aussi de structurer nos plans d'actions. »

Ce label vient pour les entreprises, compléter les normes ISO 14 001 ET 45 000 délivrées dans les domaines de la sécurité et de la qualité santé. Et à la question, « les métiers des TP ont-ils besoin d'avoir autant de normes et de label pour prouver leur qualité ? », les entreprises parlent de

« changement de modèle social et environnemental ». « Il y a une prise de conscience à avoir sur nos ressources, l'impact climatique de nos actions et aussi la bonne marche d'une entreprise dans sa relation avec ses salariés », souligne Hervé Noël. « Choisir les bonnes voies et les bons outils pour les partenaires et les fournisseurs » sont la clé pour Emmanuelle Guillaume. « C'est tout un écosystème qui intervient », précise pour sa part Charline Gorez, responsable QSE chez Gorez SA. « Le bâtiment a réduit en 20 ans la pollution de ses engins de 40% », insiste Hervé Noël.

D'ailleurs, aujourd'hui, les jeunes entrant dans le métier sont beaucoup plus regardants sur les pratiques des entreprises, et comme la profession aura besoin de 200 000 nouveaux salariés d'ici 5 ans, c'est dès maintenant qu'elle doit s'atteler à la tâche.

NASTASIA DESANTI

Emploi. La Commission Sport du Medef, la Fédération française de Sport universitaire ainsi que la Ville de Reims ont organisé conjointement la première édition des « Sport jobs meeting », mettant en relation étudiants, jeunes décrocheurs et entreprises.

Un job dating sportif pour les jeunes en recherche d'emploi

C'est sous une pluie battante que ce sont rencontrés une cinquantaine de jeunes, sept entreprises marnaises et quatre organismes de formation pour la première édition des « Sport jobs meeting », à Reims. Et si la météo n'était pas au rendez-vous, elle a pourtant été un bel indicateur de motivation des jeunes présents (une dizaine s'étaient désistés après inscription), partant ainsi déjà avec un atout face aux recruteurs, venus pour la plupart rechercher un savoir-être plutôt qu'un savoir-faire. « L'objectif principal de ces rencontres est de faire connaissance avec un jeune en recherche d'emploi d'une manière différente d'un job dating classique. On va pouvoir juger de sa pugnacité, de son initiative et de sa relation avec autrui », explique Alain Sacy, Président de la commission Sport et Entreprise du MEDEF Marne.

Sélectionnés en amont par Activ'51, la Mission locale ou l'E2C, les jeunes de 18 à 35 ans ont pu démontrer lors des épreuves de tir à l'arc, escalade, course d'orientation ou duathlon, leurs qualités

face aux épreuves. Quant aux responsables RH des entreprises présentes, encadrant un groupe tout au long de la matinée, ils ont pu en amont réaliser des entretiens plus formels organisés l'après-midi, observer déjà des candidats potentiels. « Le fait de ne pas être en costume face à un candidat rend la première approche plus facile », indique Edouard Lerouge, responsable RH chez JVS, entreprise d'informatique de plus de 350 salariés, proposant des logiciels aux collectivités et entreprises. « Le cadre informel est moins intimidant pour les jeunes qui peuvent finalement plus se livrer sur leur profil et leurs compétences. »

DES DOMAINES VARIÉS QUI RECRUTENT

L'entreprise recherche actuellement deux développeurs en alternance, deux commerciaux, un formateur logiciel ainsi qu'un technicien informatique. « Le domaine de l'informatique recrute », insiste Edouard Lerouge confiant être très intéressé par le profil d'un jeune rencontré, JVS formant notamment en interne ses futurs



La première partie de la matinée des « Sports job meeting » était consacrée aux épreuves sportives. Ici, le tir laser, demandant calme et concentration.

formateurs. Même son de cloche du côté de l'entreprise de transports Caillot. « L'originalité du concept nous a poussé à participer. Sur certains postes, comme ceux de préparateurs de commandes, la formation peut être effectuée en entreprise et ce sont surtout des

profils consciencieux et à l'écoute que l'on recherche », indique Élodie Riche, responsable RH du groupe Caillot, entreprise ayant le plus d'inscrits pour des rencontres, avec les Hypermarchés Leclerc.

L'entreprise Sionneau avait, elle aussi, des postes à pourvoir : « Le

métier de peintre en bâtiment est fortement en tension, on peine à trouver des jeunes intéressés et qualifiés », relate Timothée Geoffroy, Directeur travaux au sein de l'entreprise. « C'est pourquoi, outre le fait d'être présent pour une action sociale comme celle-ci et participer au dynamisme du territoire, nous sommes aussi en recherche active de candidats pour nos métiers », précise celui qui insiste aussi sur le fait que les évolutions et les passerelles au sein de l'entreprises existent. « Nous avons chez Sionneau un secteur peinture, mais aussi désamiantage, enveloppe du bâtiment et de la remise en état clé en main pour le client, notamment les bailleurs sociaux. »

Sur l'ensemble du « Sports job meeting », une trentaine d'offres étaient à pourvoir dont au moins trois au sein du groupe Pigier Reims qui ouvre une antenne à Reims au sein de YSchool. « Nous avons déjà repéré deux personnes pour des postes en CDI », livre Hélène Thuillier, responsable commerciale du groupe Pigier Reims.

NASTASIA DESANTI

Association

Assemblée générale d'Initiative Ardennes

Le 18 juin s'est tenue, dans les locaux de la Pépinière d'Entreprises, l'Assemblée Générale 2020 d'Initiative Ardennes en présence des représentants de la Préfecture, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental, de Communautés de Communes et du Député Pierre Cordier.

Malgré la pandémie et les contraintes afférentes, l'activité 2020 est restée constante tant en nombre de créateurs, 61, qu'en volume de prêts d'honneur 530 K€, alors que les résultats du Réseau accusent - 17 %.

S'il est un chiffre à retenir, c'est celui des profils des créateurs : alors que les statistiques Grand Est et Nationales constatent 38 % de femmes et 62 % de demandeurs d'emploi, celles des Ardennes affichent 54 % de femmes et 62 % de demandeurs d'emploi (36 % de femmes et 47 % de demandeurs d'emploi en 2019).

Dans ce contexte particulier avec deux mois de fermeture des bureaux, le personnel et les bénévoles ont mis du cœur à l'ouvrage pour accompagner tous ceux qui voulaient assouvir leur désir d'entreprendre. L'attention s'est aussi portée sur les entreprises récentes en cours de remboursement. Les échéances ont été décalées de 5 mois pour les activités HCR et de 3 mois pour les autres. L'objectif était de soutenir leur trésorerie. Par contre, ceci a pénalisé celle de l'Association qui, pour passer 2021 dans de bonnes conditions, a reçu l'appui de la Région Grand Est et de Bpifrance pour 92 500 € chacun.

À noter aussi sur l'exercice 2020, un ralentissement des défaillances et des retards d'échéances. Ce phénomène

se poursuit au 1^{er} semestre 2021, les aides de l'Etat ont rempli leur office.

Juridique

L'activité du Défenseur des droits dans le département de la Marne en 2020

Actuellement, 536 délégués sont présents dans tous les départements de métropole et d'Outre-mer. Ils tiennent des permanences dans 872 structures de proximité : maisons du droit et de la justice (MJD), points d'accès au droit (PAD), mairies, préfectures etc. Ils tiennent également des permanences dans les établissements pénitentiaires.

Ils reçoivent gratuitement et sur rendez-vous toutes les personnes ayant des questions concernant :

- Les relations avec les services publics ;
- La défense des droits de l'enfant ;
- La lutte contre les discriminations ;
- Le respect de la déontologie par les forces de sécurité (uniquement le traitement des refus de plaintes et les propos déplacés).

Les délégués ont une mission d'écoute, d'information, d'orientation et de médiation afin trouver une solution rapide et pragmatique aux litiges portés à leur connaissance.

Dans la Marne, depuis 2019, les délégués sont en relation directe avec les médiatrices et médiateurs des services sociaux : CARSAT, CPAM, CAF, MDPH, MSA, Pôle Emploi, URSSAF. En outre, trois réunions annuelles permettent aux délégués de se rencontrer pour échanger sur les dossiers communs. En 2020, le

confinement a perturbé cette organisation, mais l'usage de la visio-conférence a permis de poursuivre les échanges entre les délégués.

STATISTIQUES DE L'ANNÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Les délégués du Défenseur des droits au contact des Marnaises et Marnais : des saisines en augmentation. En 2020, les délégués de la Marne ont reçu 510 saisines dont 384 réclamations et 126 demandes d'informations. En 2019, les délégués de la Marne avaient reçu 432 saisines.

LES THÉMATIQUES DONT LES DÉLÉGUÉS SONT LES PLUS SAISIS

Les délégués de la Marne sont majoritairement saisis de réclamations ayant trait à des dysfonctionnements du service public (93 %). Dans une moindre mesure, les délégués ont été saisis pour des discriminations (5 %), pour des manquements aux règles de déontologie qui encadrent les activités des professionnels de la sécurité (1 %) et pour des atteintes aux droits de l'enfant (2 %). S'agissant des réclamations relatives aux dysfonctionnements du service public, les principales thématiques sur lesquelles ont été saisis les délégués des de la Marne sont :

- La protection sociale et sécurité sociale (19 %)
- Le droit routier (17 %)
- Les droits des détenus (8 %)
- Les droits des étrangers (7%)

Un traitement efficace des réclamations Sur l'ensemble des saisines clôturées en 2020, 97% d'entre elles ont pu être traitées sur place. Sur les 222 médiations tentées, 68 % d'entre elles ont pu aboutir à un règlement amiable du litige entre les réclamants et les mis en cause.

Champagne

Laurent-Perrier annonce une stabilité de son résultat opérationnel et une progression de son résultat net de +6,5%

Les comptes de l'exercice 2020-2021 du Groupe Laurent-Perrier, clos le 31 mars 2021, ont été arrêtés par le Directoire qui s'est tenu le 8 juin 2021 et examinés ce même jour par le Conseil de Surveillance du Groupe. " Sur un marché global du champagne en retrait de -16,0% en volume expédié sur la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires du Groupe Laurent-Perrier, relatif aux ventes de champagne, s'établit à 184,7 millions d'euros, en baisse de -20,1% à taux de change courants. Hors effet de change, il s'élève à 185,9 millions d'euros. La nette diminution de -25,4% des volumes de champagne vendus par le Groupe, conséquence des mesures sanitaires adoptées dans le monde, parmi lesquelles figurent la fermeture des activités d'hôtellerie, de restauration et la très forte limitation du trafic aérien mondial, a été limitée en chiffre d'affaires par un effet prix/mix de +5,8%, porté par la force de ses marques et la qualité de ses champagnes haut de gamme ".

Dans son rapport, le Groupe annonce que " dans ce contexte exceptionnel, le résultat opérationnel, à taux de change courants, s'établit à 41,3 millions d'euros, équivalent à celui enregistré lors de l'exercice précédent (41,2 millions d'euros). En plus de la bonne valorisation de ses ventes, le Groupe Laurent-Perrier a su également adapter sa structure de coûts (dépenses marketing et frais de structure) contribuant ainsi à une très nette progression de +4,6 points, en données publiées, de son taux de marge opérationnelle, s'élevant à 22,4% à taux de change courants ".

Le résultat net part du Groupe, enregistre également une très nette progression en s'élevant à 25,2 millions d'euros à taux de change courants et représente ainsi 12,9% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. " Le cash-flow opérationnel de la période affiche une très

bonne résistance et s'établit ainsi à +3,6 millions d'euros au 31 mars 2021. Le maintien de la capacité d'autofinancement au niveau de l'exercice précédent, le pilotage du besoin en fonds de roulement, notamment des stocks, ainsi que la maîtrise des investissements, permettent de limiter l'érosion du cash-flow opérationnel à hauteur de -10,7 millions d'euros par rapport au 31 mars 2020 ". Les éléments du bilan consolidé au 31 mars 2021, permettent de conforter la solidité de la structure financière du Groupe Laurent-Perrier. Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 451,9 millions d'euros et l'endettement net s'établit à 286,9 millions d'euros incluant une trésorerie active de 90,9 millions d'euros.

" Dans le contexte d'un exercice 2020-2021 très affecté par la crise sanitaire COVID-19, le Groupe Laurent-Perrier a su s'adapter à cette situation inédite comme en témoignent les résultats publiés, confirmant ainsi la résilience de son modèle fondé sur sa politique de valeur. En effet, malgré une nette diminution des volumes vendus, conséquence des mesures sanitaires adoptées partout dans le monde, cette performance s'appuie sur un effet prix toujours positif, une nette progression de son taux de marge opérationnelle et une maîtrise de son cash-flow opérationnel. Dans une situation sanitaire toujours incertaine, le Groupe Laurent-Perrier réaffirme sa volonté de garder le cap de sa stratégie en s'appuyant toujours sur la qualité de ses vins de Champagne, la qualité de ses équipes, la force de ses marques et la maîtrise de sa distribution", déclare Stéphane Dalyac, Président du Directoire. A horizon de l'exercice 2021-2022, le Groupe Laurent-Perrier annonce qu'il va reprendre ses investissements de long-terme, notamment en support de ses marques, et s'attend donc à une baisse probable de son résultat opérationnel.

En bref

NOTRE SÉLECTION
en immobilier d'entreprise
dans l'agglomération
rémoise

CBRE|IMPACT
Membre indépendant du réseau CBRE
www.impact-cbre.fr

ACTIVITE

CERNAY LES REIMS - A LOUER
ZAC Croix Blandin

Cellule d'activité de 360 m² environ livrée avec arrivée et évacuation des fluides en attente, porte d'accès piéton, une porte sectionnelle 4x4,5 m et 2 fenêtres au RDC. Aménagement possible de bureaux. Le bien est situé sur un terrain avec une belle visibilité, face au nouveau siège social de Veuve Clicquot.

Disponibilité : septembre 2021.

DPE Non fourni Ref 51.1356

CBRE|IMPACT 5 rue Marie Marvingt
51100 REIMS
reims@cbre.fr **03 26 07 71 71**

DKER
TRANSACTION

2 rue de Nanteuil - REIMS
Tél. : 03 26 85 64 76
Fax : 03 26 85 28 59
contact@dker-transaction.fr
www.dker-transaction.fr

REIMS CENTRE-VILLE

EXCLUSIVITÉ

Dans un très bel immeuble de style Haussmannien, appartement ancien lumineux de Type 5 avec parquet chêne, cheminées marbre, moulures, hauteurs sous plafond et offrant entrée, salon, séjour, cuisine équipée, 3 chambres (26m², 21m² et 19m²), une salle de bains avec baignoire et douche, WC, cave et grenier. Charme de l'ancien préservé - Chauffage individuel gaz - Double vitrage PVC. Copropriété saine et conviviale.

Prix : 483 000 €
Honoraires agence inclus

DPE : D

REIMS CENTRE-VILLE

EXCLUSIVITÉ

Cet appartement en duplex d'environ 67.40m² est situé au cœur du centre-ville, à seulement quelques pas de la place du Forum et de la Place Royale. Rénové avec goût par l'actuel propriétaire, il offre un séjour avec cuisine ouverte entièrement meublée et équipée, une buanderie/cellier, des WC séparés et au premier étage une chambre avec salle de douches, dressing et bureau. Électricité, plomberie, isolation et rénovation complète datant de moins de deux ans. En bonus, l'appartement bénéficie d'un accès direct par le séjour à une cave privative qu'il est possible d'aménager en salle de sport, ou autre salle de réception.

Prix : 249 100 €
Honoraires agence inclus

DPE : F

Carte professionnelle n° CPI5102201600004771 - Garantie GALIAN N° GF0000506599 - 807 646 245 R.C.S REIMS

Rubrique spéciale IMMOBILIER

OPTIMISEZ L'IMPACT de vos **ANNONCES IMMOBILIÈRES**
auprès des décideurs régionaux !

- ☑ Visibilité parfaite
- ☑ Dégressif multiparutions

Ludwig Caquot : 03 26 08 38 30 ou 06 24 99 12 36 - regiepublicitaire.pamb@forumeco.com

Start-up. Enedis développe des partenariats avec plusieurs start-up dont la troyenne Okénite.

Le courant passe entre Enedis et les start-up

En invitant les start-up à déposer des projets à développer en partenariat, Enedis joue la carte de l'innovation locale d'autant que chaque direction régionale est impliquée. C'est le cas de la direction régionale Champagne-Ardenne qui a vu deux dossiers primés au niveau national. La start-up troyenne Okénite obtient le premier prix dans la catégorie performance industrielle pour son projet Sylvia permettant d'optimiser et de prévoir les opérations d'élagage sous les lignes électriques (PAMB 7913). « Nous assemblons plusieurs technologies de numérisation, de cartographie, de modélisation 3D issues du jeu vidéo, et autres algorithmes prédictifs pour obtenir une visualisation des opérations à réaliser ou à prévoir », résume Marc Thonon, fondateur d'Okénite, start-up comptant 22 collaborateurs à Troyes et à Reims.

« La data-visualisation est en quelque sorte un sixième sens qui ouvre d'énormes perspectives aujourd'hui », ajoute-t-il. Une start-up parisienne, Teria, a obtenu le second prix national dans la même catégorie, pour une solution de géoréférencement précis des réseaux via une application smartphone. Un dossier présenté également par la direction régionale Champagne-Ardenne d'Enedis.

AMBITIONS NATIONALES

Cette start-up née à l'initiative des géomètres a développé une expertise autour de la géolocalisation de haute précision qu'elle met aujourd'hui à disposition d'autres secteurs. Les lauréats bénéficient d'un soutien financier - 40 000 euros pour un premier prix - mais aussi d'un soutien des équipes d'Enedis qui les accompagneront dans le développement de leur projet. Les fondateurs

de Néoratech, Mathias Arbet-Pont et Thomas Cazor, lauréats en 2019, peuvent en attester. « Grâce à l'accompagnement, nous avons pu mettre au point des gants et des casques de sécurité pour travailler sur des équipements électriques qui vont être testés en vue de certification », précise Mathias Arbet-Pont. La fabrication des premières séries devraient être lancée à l'automne. « Nous avons aussi deux importantes commandes à livrer dès 2022 à Enedis et au groupe Vinci », poursuit-il. Néoratech, comme Okénite, est une start-up de la Technopole de l'Aube. « Nous avons ici un écosystème très favorable à l'innovation », reconnaît Nathalie Goullin, directrice territoriale Aube et Haute-Marne d'Enedis. « Pour notre groupe, c'est important de démontrer sa capacité à s'investir dans les territoires en préparant l'avenir avec des start-up autour

de grands projets », ajoute Olivier de La Chapelle, directeur régional Champagne-Ardenne d'Enedis. Ce partenariat établi à l'échelle locale permet en effet aux start-up lauréates de se voir ouvrir les portes des marchés répondant aux besoins au niveau du groupe Enedis et même au-delà. « Il est possible de devenir un champion du monde à partir de Troyes », rappelle Francis Bécard. Le directeur général de la Technopole fait ainsi référence à Blaise Matuidi et Djibril Sidibé, tous deux passés par le centre de formation de l'Estac avant de devenir champions du monde de football en 2018.

LAURENT LOCURCIO

Mathias Arbet-Pont, l'un des fondateurs de Néoratech avec la dernière version des gants et casques de protection développés pour Enedis.



Initiative. Organisé par l'association Demain dès l'Aube, il a permis aux collectivités de présenter leurs projets d'investissement.

Les professionnels présents au Rallye des entrepreneurs



Dans un format particulier pour tenir compte des contraintes sanitaires, le Rallye des entrepreneurs est l'un des premiers salons professionnels à avoir pu se tenir dans l'Aube depuis la crise sanitaire.

Une salon professionnel les pieds dans l'herbe avec des stands disséminés sur quelques centaines de mètres, la

formule à de quoi surprendre. « Nous voulions absolument être en présentiel mais pour ça, il fallait s'adapter aux contraintes sanitaires »,

rappelle Philippe Couturier, président de l'association Demain dès l'Aube. Les équipes de l'association ont réalisé un gros travail d'organi-

sation afin que ce salon professionnel puisse avoir lieu en tenant compte des contraintes sanitaires du moment. Le « rallye des entrepreneurs » a pu se tenir, en plein air, sur les bords du lac de la forêt d'Orient et le territoire de la commune de Mesnil-Saint-Père. C'est là que des professionnels ont pu rencontrer les représentants des collectivités locales de l'Aube de la Haute-Marne et de la Meuse qui les attendaient sur leurs stands. « Cette formule nous permet de présenter aux entreprises les projets que nous avons pour cette mandature », précise Pascal Landréat, maire de Pont-Sainte-Marie, présent sur le stand de la commune de l'agglomération troyenne avec ses adjoints. « Ce qui est intéressant aussi est d'accueillir des entreprises du territoire avec lesquelles nous ne travaillons pas habituellement », ajoute Pascal Landréat.

L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES

« C'est une initiative audacieuse et qui est très intéressante pour le territoire », rappelle Sylvain Convers,

le président de la CCI de Troyes, venu soutenir l'initiative de Demain dès l'Aube. Ce « salon à l'envers », où ce sont les donneurs d'ordres qui reçoivent les entreprises, en est à sa seconde édition, la première ayant eu lieu en 2019, à Bar-sur-Aube. L'an passé, il n'avait pu être organisé à cause de la crise sanitaire. L'initiative est suivie de près par d'autres départements. « L'économie doit partir des territoires, s'appuyer sur les circuits-courts, les savoir-faire locaux », estime Jean-Pierre George, président de la fédération Ré@gir, regroupant une trentaine de réseaux d'entreprises du Grand Est. La formule marche puisque près d'une vingtaine de villes et de communautés de communes avaient leur stand cette année au rallye des entrepreneurs. Des villes comme Chaumont et Pont-Sainte-Marie, mais aussi des communautés de communes à l'image de Troyes Champagne Métropole, du Grand Langres ou encore de Saint-Dizier Der Blaise, par exemple.

LAURENT LOCURCIO

Énergie. Dans sa tournée du Plan de relance, le Préfet Pierre N'Gahane a rendu visite à l'entreprise Haffner Energy, un futur leader mondial dans la chaîne de production d'hydrogène issue de la biomasse.

Avec Haffner Energy, l'hydrogène vert viendra de Vitry-le-François

« **N**ous sommes venus rendre visite à une entreprise à très fort potentiel, dans le cadre du Plan de relance. Nous pouvons être fier d'avoir dans la Marne un établissement de cette qualité. Pas d'usine pour l'instant, mais cela est pour bientôt. Aujourd'hui, le processus de production d'hydrogène à partir de la biomasse est en bonne voie et c'est cet avenir que l'Etat encourage ». En rendant visite à Haffner Energy, le Préfet de la Marne vient saluer une entreprise vitryate, lauréate du Plan de relance et promise à une renommée internationale en matière d'hydrogène vert.

Haffner Energy, à Vitry-le-François, (22 collaborateurs et 4 millions d'euros de chiffre d'affaires), est une entreprise qui dispose de trente ans d'histoire avant de se lancer, depuis 1993, dans la valorisation énergétique de la biomasse (déchets verts, substrats agricoles, déchets ménagers). En 2019, la mise en route du procédé de fabrication industrielle d'hydrogène à partir de la biomasse, protégé par quatorze familles de brevets, dans l'usine pilote de Marolles, ouvre la voie d'une véritable révolution industrielle, imaginée par l'entreprise dès 2015.

LA BIOMASSE NOUVELLE SOURCE DE L'HYDROGÈNE

« Il s'agit d'un procédé disruptif qui change la donne par rapport à ce que tout le monde connaît aujourd'hui avec la production d'hydrogène par électrolyse ». Philippe Haffner, Président du groupe, précise les avantages de la source biomasse : « Par mécon-



Philippe Haffner, Président d'Haffner Energy : "Le monde entier va profiter de notre innovation".

naissance, tout le monde ne parle que d'hydrolyse. Nous fabriquons un hydrogène vert bien moins cher, plus efficace énergétiquement, qui peut créer beaucoup d'emplois en économie circulaire et dont le bilan CO2 est bien meilleur qu'avec l'électrolyse de l'eau ». Autres précisions apportées par Philippe Haffner : l'hydrogène fabriqué à partir de cette biomasse est trente à quarante pour cent moins cher que

par l'électrolyse.

C'est tout ce potentiel riche en innovations que le Plan de relance est venu encourager par une subvention de 700 000 euros. Après le pilote de Marolles, l'entreprise est passée à une première réalisation industrielle livrée en début d'année à Strasbourg: une unité de production d'hydrogène vert, première mondiale qui fournit pour l'instant du gaz dans l'attente de

l'autorisation nécessaire pour produire très bientôt de l'hydrogène. Le premier client d'Haffner Energy est ainsi RGDS, la Société d'Economie Mixte Réseaux Gaz de Strasbourg.

UNE RENOMMÉE MONDIALE NAISSANTE

« Nous avons des échos extrêmement favorables à l'international

et notamment en Amérique du Nord, une terre très favorable aux innovations, poursuit Philippe Haffner. Ce procédé va faire l'objet d'une production et d'une commercialisation massive. C'est dans ce cadre que nous allons mettre en place un atelier d'assemblage de composants dans la Marne et si possible dans le Vitryat, au voisinage de notre siège social. Un atelier conséquent puisque notre ambition est commercialement internationale à partir d'une fabrication essentiellement française. Assemblage en France, sous-traitants français et des emplois à la clé. D'amont en aval, des milliers, voire des dizaines de milliers d'emplois de la production à l'exploitation de cet hydrogène issu de la biomasse. Voilà notre ambition ».

Dans ce projet à court terme, l'usine pourrait être opérationnelle avant fin 2022, Haffner Energy va investir entre 8 et 10 millions d'euros. C'est cette réalisation, capable de produire entre 150 et 200 machines par an qui est soutenue par le Plan de relance et qui va permettre la création instantanée d'une trentaine d'emplois.

La gamme des futurs clients est large : les grandes sociétés distributrices d'énergies, comme les pétroliers, des sociétés de distribution comme Engie, des collectivités qui décident d'exploiter leur propre station d'hydrogène à partir de leur biomasse locale, les industriels et d'autres catégories encore. Dès le début 2023, les unités de production d'hydrogène issu de la biomasse envahiront le monde entier à partir de Vitry-le-François. Le pari est lancé.

GÉRARD DELENCLOS

À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET...



DEVIENT

EVOLIS

REIMS

17 rue des Forges 51530 CHOUILLY
Tél. : 06 76 68 49 10

Agroalimentaire. Le territoire ardennais a été retenu site pilote au niveau national dans le cadre d'un projet initié par le Réseau rural français. Ainsi, le Parc Naturel Régional et la Fédération départementale des chasseurs se sont associés pour créer une filière de proximité de valorisation de viande de gibier sauvage.

Une filière venaison en projet dans les Ardennes

Partant du principe que jusqu'alors, 80 % de la venaison consommée dans les Ardennes était le plus souvent importée d'Europe de l'Est, de Nouvelle-Zélande et d'Amérique du Nord, le Parc Naturel Régional et la Fédération départementale des chasseurs, aidés par Ardennes Métropole, s'associe afin de créer un circuit local de collecte en se dotant d'un atelier de découpe avant transformation. L'idée étant de transformer, vendre et manger sur place les sangliers, cerfs et chevreuils abattus dans les massifs forestiers du territoire.

Ce projet suscite l'intérêt de toute une filière : bouchers-charcutiers, traiteurs, restaurateurs mais aussi distributeurs et responsables de grandes et moyennes surfaces ainsi que la restauration collective. Futurs fournisseurs de cette filière, 170 sociétés de chasse ont été consultées sur le sujet, ce qui a permis d'estimer l'offre potentielle à 28 tonnes au

long d'une saison. Mais avant de trouver de la viande de gibier 100% ardennais sur les étals, il y a encore plusieurs étapes à franchir. En premier lieu, nécessité est de trouver des locaux adaptés et fonctionnels pour assurer les meilleures conditions réglementaires, sanitaires et techniques liés à la commercialisation du gibier mais également afin de garantir un prix attractif aux chasseurs et cohérent aux bouchers, restaurateurs et revendeurs.

Une étude de faisabilité a d'ores et déjà été confiée au cabinet rémois Agrex Consulting qui devra défricher le terrain en évaluant les besoins des professionnels susceptibles de commercialiser localement le gibier, en définissant les besoins et en chiffrant les travaux et équipements nécessaires pour l'organisation d'une telle chaîne.

« Nous souhaitons accompagner l'augmentation des volumes et profiter du savoir-faire et des connaissances des professionnels pour désaisonna-



L'offre potentielle pour cette filière est mesurée à 28 tonnes de gibier au long d'une saison.

liser la consommation, en créant notamment des gammes de produits d'été. Tout ce qui se fait avec le porc, le bœuf et l'agneau peut se faire avec la viande de gibier », explique

Jean-Matthieu Gonnet, directeur de la Fédération des chasseurs des Ardennes. La ville de Charleville-Mézières s'est portée candidate pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet et la mise en place d'un outil de transformation sur son secteur. « Une demande de subvention sera déposée auprès de la Région Grand Est au titre du projet alimentaire territorial et de la mesure de soutien aux investissements dans les projets alimentaires territoriaux », précise Camille Acedo, chargée de mission pour l'agriculture durable au sein du PNR.

3KG DE CO2 ÉMIS POUR UN GIBIER LOCAL

Un local de 700 m² proche des abattoirs municipaux est déjà convoité par les porteurs du projet pour y installer un atelier de traitement et de découpe agréé qui comprendrait quatre chambres froides pour conserver les carcasses et un immense congélateur pour des stockages collectifs utiles afin d'approvisionner le marché tout au long de l'an-

née.

« Pour ce projet assez unique en France, relate Céline Bavois-Davril, directrice du PNR, un cahier des charges rigoureux garantira aux consommateurs la traçabilité, le respect des normes sanitaires et la conformité des contrôles vétérinaires. » Ce programme présente un autre avantage non négligeable : il diminuera fortement le bilan carbone : 3 kg seulement de CO₂ pour un gibier local contre 17 kg de CO₂ pour une viande importée des Etats-Unis (base Carbone établie par l'ADEME en 2015). Rappelons que chaque année, 500 grands cervidés, 6 800 chevreuils et 8 500 sangliers sont chassés dans les Ardennes. Une population de grand gibier qui pourrait encore croître.

L'économie ardennaise a donc une bonne carte à jouer dans un domaine où la Belgique limitrophe dispose déjà de filières plus développées qu'en France.

PASCAL REMY

Formation. Le pôle formation de la CCI et le centre de formation des apprentis de l'industrie dépendant de l'UIMM sont en passe de se regrouper.

Le pôle consulaire et le CFAI se regroupent



Le pôle consulaire de formation est implanté sur le Campus Sup Ardennes.

Le pôle formation de la CCI et le centre de formation des apprentis de l'industrie dépendant de l'UIMM vont se regrouper. Les deux organismes ont trouvé un accord de principe. Les contours de ce rapprochement ont d'ailleurs été dévoilés le 28 juin lors de l'assemblée générale de la chambre consulaire.

« Cette mutualisation est pratiquement actée

des deux côtés. Il reste maintenant à concrétiser certains détails pour assurer la mise en œuvre du nouveau dispositif sur le terrain. Les discussions déjà engagées sur le sujet permettront de constituer un ensemble fort et puissant », résume Géraud Spire, le président de la CCI.

En raison du déficit chronique de ce service, la Chambre de commerce et d'industrie n'était plus en mesure de rester un opérateur unique et indépendant. D'autant que les instances nationales poussées par l'Etat avaient récemment rappelé à leur réseau territorial que « les formations initiales et continues et la gestion des équipements ne font pas partie des missions financées par la taxe des frais de chambre ». Même si la convention d'objectifs et de moyens relève que dans ces deux domaines, les CCI jouaient « un rôle fondamental et stratégique qu'il convient de maintenir ».

S'agissant de la formation, le Contrat d'objectif et de performance (Cop) fixe désormais aux chambres territoriales l'objectif de transformer l'appareil de formation en vue de réduire ou de pondérer son niveau de dépen-

dance à la ressource fiscale, tout en mettant un terme au financement de la gestion des équipements par la TFC.

Et comme en plus, le déclin démographique des Ardennes et la forte concurrence existant dans le domaine de la formation n'arrangeaient pas les choses, Géraud Spire le président de la CCI des Ardennes, a donc été contraint de trouver un nouveau positionnement.

RECONFIGURATION DES CAMPUS ?

« N'étant pas en mesure de régler le problème en interne pour remettre ce service à l'équilibre et nous refusant à fermer ce secteur essentiel, il est vite devenu indispensable de s'adosser à un partenaire fiable. Et via l'UIMM, on a vite envisagé un rapprochement ardennais avec le CFAI. Nous allons donc se fonder dans cette structure, afin de créer une offre de formation plus dense et globale, en essayant de faire au mieux pour décliner un panel de formations crédibles pour les jeunes et les entreprises locales ». En 2020, les deux futurs partenaires avaient déjà mis en place l'école de management pour entreprendre et innover IFAG.

Reste maintenant à savoir si les filières de l'EGC, l'ISCEE, le réseau national Négoventis, l'école de codeurs Simplon et les formations dédiées au numérique dans le cadre du plan régional (développeur web et web mobile, référent digital et technicien supérieur) seront toujours hébergées sur le site du campus Sup Ardennes ou finiront, en partie, par déménager, avenue De Gaulle, là où l'UIMM va investir une dizaine de millions d'euros pour reconfigurer totalement le CFAI.

Concernant, le bâtiment consulaire implanté sur la zone du Moulin Leblanc qui avait nécessité un investissement de 2,5 millions d'euros, Géraud Spire a précisé que la CCI allait rembourser un emprunt d'1,3 million d'euros. Au bout du nouveau processus, l'UIMM va d'ici peu intégrer la SCI de la chambre consulaire, devenir co-proprétaire du pôle formation consulaire et reprendre à partir de la prochaine rentrée, la majeure partie des formations actuelles. La CCI, elle, intégrera pour sa part le conseil d'administration du Centre de formation des apprentis de l'industrie.

P.R

Cité du Vin Tout sur Dionysos

Un été en France. Lieu emblématique de toutes les cultures du vin, la Cité du Vin crée l'événement cet été avec une expo vivante et colorée. « Boire avec les dieux » explore ainsi le mythe de Dionysos, de la vigne et du vin, à travers des œuvres antiques et contemporaines.



© YCITÉ DU VIN - ANAKA - XTU ARCHITECTS

LA CITÉ DU VIN EN CHIFFRES

13 350 m² répartis sur 10 niveaux
Une flèche de 55 mètres de haut

Au deuxième étage, le parcours permanent constitue le cœur de La Cité du Vin.

- 3 000 m² avec près de 20 espaces thématiques interactifs
- Une visite d'une durée entre 2 et 3 heures
 - 4 parcours thématiques d'une heure
 - Un parcours disponible en 8 langues
 - Plus de 10 heures de contenus de visite grâce à plus de 120 productions audiovisuelles
 - Près de 100 experts et personnes qualifiées interviewées pour réaliser les contenus
 - Les expositions temporaires : la salle des colonnes, espace de près de 700 m², est conçue pour accueillir des expositions temporaires rythmant la saison culturelle.

Le belvédère à 35 mètres de haut offre une expérience de dégustation des vins du monde unique avec une vue panoramique sur Bordeaux et ses alentours.

Au rez-de-chaussée : la boutique, concept store de 250 m² moderne et design en accès libre, propose une sélection d'objets, livres, articles en séries limitées, cadeaux et souvenirs



La Cité du Vin revit. À l'instar de tous les lieux culturels de France, après de longs mois de fermeture, ce lieu dédié à toutes les cultures du vin a rouvert ses portes le 19 mai dernier. Inauguré par le président Hollande en 2016, ce véritable vaisseau de métal à la forme d'un verre retourné ou bien d'un champignon géant a pris toute sa place dans le quartier en pleine mutation des Bassins à flot. Depuis son ouverture il y a donc 5 ans, déjà plus de 1,5 million de personnes ont poussé la porte de cette architecture unique, qui dévoile toutes les richesses et la diversité viticole mondiale. Le magazine National Geographic a classé le lieu en 7^e position parmi les meilleurs musées du monde en 2019 ! La Cité du Vin montre que le culte du vin et de la vigne traverse les siècles et les époques.

LA NOUVELLE EXPO MET EN AVANT LES LIENS ENTRE LE VIN, LES HOMMES ET LES DIEUX

« Boire avec les dieux », la nouvelle exposition proposée cet été, met en avant les liens entre le vin, les hom-

mes et les dieux. À commencer par un : Dionysos, né des amours de Zeus et d'une mortelle, dieu errant qui découvre la vigne et enseigne aux hommes l'art d'en tirer le vin. Dionysos et les satyres, son amant Ampelos, sa femme Ariane. Dionysos, jeune et ardent, ripaillant, en colère, en roi oriental, en taureau sauvage, vieux, inconsolable... Le Dieu grec est omniprésent dans ces œuvres évoquant sa mythologie et les rituels qui lui sont associés. 5 sections se succèdent le long d'un parcours riche d'une cinquantaine d'œuvres antiques (dont des prêts du Louvre, de la Fondation Gandur pour l'Art de Genève et du Musée National Archéologique d'Athènes) avec 3 créations d'œuvres de street-artistes bordelais, des vidéos et pod-

casts.

« *Le vin, don des dieux* » où Dionysos offre la vigne aux hommes en quête d'immortalité ; « *Qui est cet étranger ?* » ou les multiples facettes et visages de Dionysos ; « *un extravagant cortège* » des satyres, amours dionysiaques, joyeux ou sauvage célébrant l'ivresse ; « *de la sagesse à la folie : le banquet* » quand Dionysos s'invite à la table ; « *Quand Bacchus conquiert Rome* » et que Dionysos devient Bacchus chez les Romains...

UNE CRÉATION SONORE ET LUMINEUSE TRADUIT LE CYCLE NATUREL DE LA VIE

Les œuvres antiques et contemporaines se côtoient et se répondent. Les 3 créations monumentales

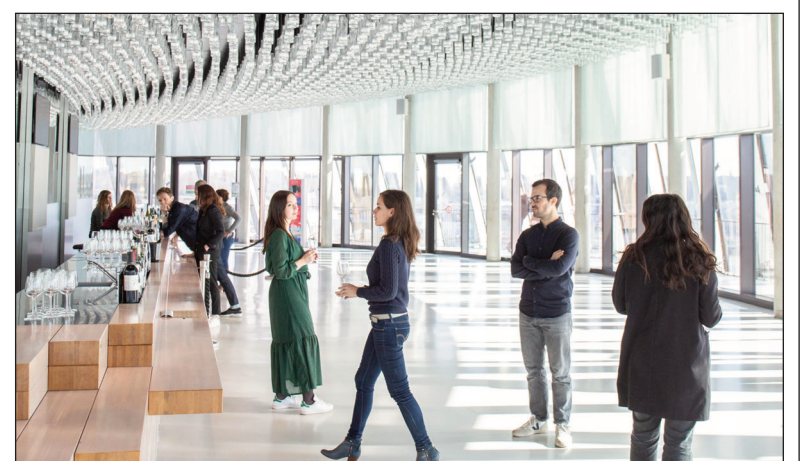
com-mandées par la Cité du Vin font écho aux antiquités, vases et statues, et présentent une nouvelle lecture du culte de Dionysos. Monumental, le Triptyque d'Ampélos du collectif bordelais Monkeybird, une composition de collages d'animaux totems, évoque le mythe d'Ampélos, satyre amant de Dionysos tué par un taureau, à travers trois scènes : la félicité, la mort d'Ampélos et le portrait de Dionysos, dévasté. Enfin, la street-artiste Rouge propose un plan contemporain, découpé de la ville de la ville d'Athènes, envahi par la végétation.

Au centre, 3 jarres en terre cuite racontent trois journées des Anthestéries, fêtes dionysiaques célébrant le printemps. Une création sonore et lumineuse complète ce dispositif

pour traduire le cycle naturel de la vie. En suivant le parcours, l'exposition se déroule et nous plonge dans l'ambiance du film de Fellini, Satyricon, puis nous fait découvrir le plus grand vase de l'Antiquité : le Cratère de Vix, découvert dans les années 50 et conservé à Châtillon-sur-Seine. Petit clin d'œil bordelais, une stèle d'un marchand de vin conservée au musée d'Aquitaine clôt l'exposition. Un parcours enfant avec livret junior et une visite virtuelle sont également disponibles.

PAR NATHALIE VALLEZ
ET VINCENT ROUSSET

« Boire avec les dieux »
Jusqu'au 29 août à la Cité du Vin
www.laciteduvin.com



↗ **+ 0,4 %**

LES PRIX DE PRODUCTION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE AUGMENTENT DE 0,4 % EN MAI 2021 (APRÈS -0,4 %) : LES PRIX DES PRODUITS DESTINÉS AU MARCHÉ INTÉRIEUR REBONDISSENT (+0,5 % APRÈS -0,8 %) TANDIS QUE CEUX DESTINÉS AUX MARCHÉS EXTÉRIEURS DÉCÈLÈRENT (+0,3 % APRÈS +0,7 %). SUR UN AN, LES PRIX DE PRODUCTION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE AUGMENTENT TOUJOURS FORTEMENT (+6,6 % APRÈS +6,0 %), CONSÉQUENCE DE LA FAIBLESSE DES PRIX OBSERVÉE AU PRINTEMPS 2020 EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE MAIS AUSSI DES ENVOLÉES RÉCENTES DES COURS DE CERTAINES MATIÈRES PREMIÈRES DU FAIT DE LA REPRISÉ ÉCONOMIQUE. (INSEE)

↘ **- 0,4 %**

EN MAI 2021, LES PRIX DES PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES, ÉNERGIE, EAU DIMINUENT DE 0,4 % (APRÈS -4,9 %). LES PRIX DE PRODUCTION ET DE COMMERCE DE L'ÉLECTRICITÉ BAISSENT DE NOUVEAU DE FAÇON SAISONNIÈRE (-2,8 % APRÈS -2,5 %). À L'INVERSE, CEUX DU COMMERCE DU GAZ PAR CONDUITE REBONDISSENT NETTEMENT (+6,7 % APRÈS -0,4 %). SUR UN AN, LES PRIX DES PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES, ÉNERGIE, EAU AUGMENTENT DE 11,0 % (APRÈS +10,3 %). SUR UN AN, LES PRIX DE PRODUCTION DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE POUR LE MARCHÉ FRANÇAIS AUGMENTENT DE 7,2 % EN MAI 2021 (APRÈS +6,7 %). (INSEE)

↗ **+ 0,9 %**

LES PRIX DES « AUTRES PRODUITS INDUSTRIELS » RESTENT TRÈS DYNAMIQUES EN MAI 2021 (+0,9 % APRÈS +1,0 %), EN RAISON PRINCIPALEMENT DE HAUSSES DE COURS DE MATIÈRES PREMIÈRES. LES PRIX DES PRODUITS CHIMIQUES AUGMENTENT DE NOUVEAU FORTEMENT (+2,7 % APRÈS +2,8 %), TOUT COMME CEUX DES PRODUITS MÉTALLURGIQUES (+2,2 % APRÈS +2,6 %). SUR UN AN, LES PRIX DES « AUTRES PRODUITS INDUSTRIELS » ACCÉLÈRENT DE NOUVEAU EN MAI 2021 (+5,2 % APRÈS +4,0 %). DANS LE SILLAGE DES COURS DU PÉTROLE, LES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS RAFFINÉS REBONDISSENT EN MAI 2021 SUR UN MOIS (+3,4 % APRÈS -0,9 %) (INSEE)

La Bourse



**LE BON MOMENT POUR SE LANÇER
DANS UN PROJET, C'EST QUAND
ON A TROUVÉ LE BON PARTENAIRE.**

Une banque de proximité, c'est essentiel.

**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**

BPALC - S.A. coopérative à capital variable. 3 rue François de Cures - 57000 Metz - 356 801 571 RCS Metz - ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Getty Images

COTATIONS AU 01/07/21

Actions

CAC 40	6 507,83	-0,66%
SBF 120	5 094,95	-0,58%
Nikkei	28 791,53	-0,29%
Dow Jones	34 502,51	+1,64%
Eurostoxx 50	4 064,30	-0,29%

Devises (euros contre...)

1 euro = 6,55957 F		
Dollar	1,1871	-0,46%
Livre Sterling	0,8595	+0,70%
Yen	132,27	+0,02%
Dollar/Yen	111,39	+0,48%

SWAPS

Euribor 5 ans	-0,252	-0,022
Euribor 10 ans	0,111	-0,010

Marché monétaire

Eonia	-0,496	-0,018
Euribor 1 mois	-0,561	-0,003
Euribor 3 mois	-0,540	-0,002
Euribor 6 mois	-0,513	-0,005
Euribor 12 mois	-0,485	-0,007

France État

BTAN 2 ans	-0,637	-0,017
BTAN 5 ans	-0,434	-0,041
OAT 7 ans (TEC 10)	-0,229	-0,038
OAT 10 ans	-0,127	-0,040
OAT 30 ans	0,973	-0,026
OAT 50 ans	1,095	-0,028

Emprunts d'État

	Japon	USA	Euro
JJ	-0,15	0,20	-0,50
2 ans	-0,12	0,25	-0,67
5 ans	-0,11	0,89	-0,59
10 ans	0,04	1,46	-0,20
30 ans	0,68	2,08	0,30

Valeurs Régionales (variation 2021 %)

Arcelor	25,85	+36,92%
BNP Paribas	52,87	+22,65%
Carrefour	16,59	+18,21%
Crédit Agricole	11,81	+14,48%
Exel Industries	92,00	+51,32%
L.V.M.H.	661,30	+29,44%
Laurent-Perrier	96,60	+28,80%
Michelin	134,50	+28,16%
Natixis	4,00	+43,42%
Nexans	76,85	+29,70%
Kering	737,00	+23,99%
Haulotte-Group	6,40	+5,44%
Rallye	7,43	+28,55%
Remy Cointreau	174,10	+14,31%
Renault	34,09	-4,68%
Saint-Gobain	55,54	+48,11%
Sanofi-Aventis	88,36	+12,27%
Société Générale	24,86	+46,05%
Vallourec	7,64	-71,43%
Veolia environnement	25,47	+27,29%
Vinci	89,99	+10,61%
Vranken-Pommery	17,95	+22,11%

“Aucune décision n'a été prise quant à la création d'un euro numérique”

De la tuyauterie derrière le système financier au sommet de l'agenda des banques centrales, les regards portés sur la MNBC et les paiements en général ont radicalement changé au cours des 18 derniers mois. Comme c'est souvent le cas avec des innovations importantes, la MNBC est un sujet qui suscite des réactions contradictoires.

Permettez-moi de commencer par clarifier un point important : aucune décision n'a été prise, à ce stade, quant à la création ou non d'un euro numérique. Et soyez assurés que toute l'analyse nécessaire sera conduite avant une [éventuelle] décision. C'est dans cet état d'esprit, soucieuse de soutenir l'innovation mais dans un cadre de confiance, que la Banque de France a été à l'avant-garde du projet de MNBC au cours des deux dernières années. Et le moment est venu de partager avec vous quelques-uns des principaux enseignements.

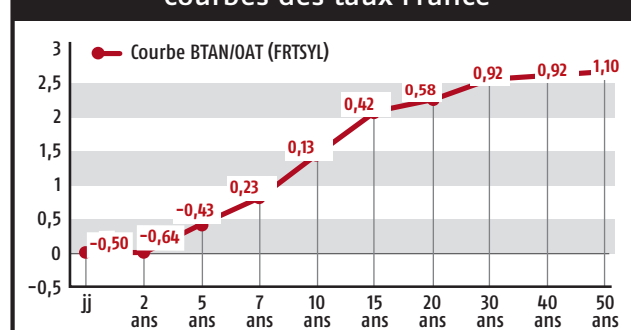
Premièrement, en ce qui concerne les paiements de détail, le recul des espèces s'est accéléré au cours des 18 derniers mois tandis que la part des paiements dématérialisés a augmenté deux fois plus vite qu'avant la crise, passant de 51 % en 2019 à 70 % au premier semestre 2021. Il existe également une très forte tendance à la tokenisation des actifs financiers. Ce double mouvement pourrait aboutir à marginaliser l'utilisation de la monnaie de banque centrale, que ce soit sous forme de billets de banque ou dans les systèmes de règlement. En tant que banque centrale, nous n'abandonnerons jamais les espèces ; mais cet engagement ne peut être notre seule réponse au changement technologique. Deuxièmement, l'apparition des BigTechs et de nouveaux actifs de règlement (crypto-actifs et stablecoins) pourrait constituer un danger pour notre souveraineté monétaire et notre mandat de protection de la stabilité financière.

Troisième et dernier facteur, les avancées des MNBC extra-européennes et en particulier du yuan numérique, déjà accessible dans les principales villes chinoises. Le risque est clairement que l'Europe perde du terrain dans sa dynamique visant non seulement à renforcer mais aussi à préserver le rôle international de l'euro. Le défi ici constitue également une préoccupation géopolitique.

Face à ces défis, nous voulons être proactifs et avancer en partenariat avec les banques commerciales. Permettez-moi d'insister sur ce point : une MNBC se fera avec les banques, pas contre elles ni malgré elles.

SOURCE : PARIS EUROPLACE 2021
DISCOURS DE CLÔTURE DE FRANÇOIS VILLEROY DE GALHAU,
GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Courbes des taux France



Les Ardennes et la Marne donnent à Jean Rottner ses meilleurs scores du Grand Est

Région. Les écologistes sont de retour et La République En Marche fait son entrée dans l'Assemblée régionale. La majorité, Union Centre et Divers, dispose de 55% des 169 sièges. Le RN perd une dizaine de sièges comparativement au FN de 2015. Jean Rottner réalise ses meilleurs scores en Champagne-Ardenne. Voilà pour le Conseil Régional 2021-2028.

Que faut-il retenir des élections régionales dans le Grand Est ? Premier constat, la majorité menée par Jean Rottner obtient 40,3% des voix, c'est huit points de moins que celle de Philippe Richert en 2015, mais il est vrai dans une élection quadrangulaire pour Jean Rottner, contre une triangulaire précédemment. Deuxième constat, le RN de 2021 fait beaucoup moins bien que le FN de 1995, en passant de 36 à 21%. Troisième constat, dans les 12% de la liste LREM, combien aurait pu revenir à Jean Rottner ? Et pour finir, l'alliance écologistes et socialistes avait obtenu six points de moins en 2015. Quoi qu'il en soit, la majorité a les coudees franches jusqu'en Mars 2028 pour mener à bien la politique initiée lors du mandat précédent.

LES MEILLEURS SCORES DE LA MAJORITÉ SONT EN CHAMPAGNE-ARDENNE

D'un scrutin à l'autre, la majorité rassemble aujourd'hui 94 élus contre 98 en 2015 et l'opposition, qui se précisera ou pas au fil des dossiers, passe de 71 à 75 voix. Là encore, pas de bouleversement et pour l'instant trois groupes se trouvent face à la majorité : le RN avec 33 élus, l'union gauche et écologistes avec 27 élus et la REM avec 15 élus. Pour l'instant, parce que la mandature précédente a connu bien des changements dans la délimitation des groupes, comme les progressistes face aux socialistes ou les patriotes face au rassemblement national, voire encore plus.

La région Grand Est enregistre le taux de la plus grande abstention au second tour des régions (70,4%) dans une France qui s'est abstenue à 65,7%, avec des taux assez contrastés par département : de 64,3% en Haute-Marne à 72,9% en Moselle. Pour les trois autres départements champardennais l'abstention a été de 70,7% pour



Jean Rottner au soir du second tour des Régionales 2021 : "Au boulot !"

la Marne, 67,9% pour l'Aube et de 67,1% pour les Ardennes.

Avec 445 000 voix, la liste conduite par Jean Rottner obtient 11,6% des inscrits et 40,3% des suffrages exprimés. Ses meilleurs scores viennent des départements des Ardennes (51,1%), de la Marne (46,9%), des Vosges (45,2%), de l'Aube (44,5%) et de la Haute-Marne (43,6%). Les quatre départements du territoire champardennais dans les cinq meilleurs scores de la majorité. Comme si la confiance était venue de l'ouest du Grand Est. A contrario, la Meurthe-et-Moselle (34,4%) et le Haut-Rhin (35,4%) ont été plus réservés. Pour les meilleurs scores de la majorité, Boris Ravignon pour les Ardennes et Arnaud Robinet pour la Marne ont certainement pesé sur ces scores.

Au niveau de la Marne, pas de grands bouleversements, les élus de la majorité sont au nombre de dix, comme auparavant. Tous bords confondus, la Marne passe de 18 à 16 élus au Conseil régional.

Dire que les élus marnais ne pèsent plus que 9,5% de l'Assemblée du Grand Est au lieu de 10,6% des 169 conseillers régionaux n'a pas grande importance. Sa représentation est à la hauteur du poids de sa population. L'important est un peu plus loin, les élus marnais de la majorité sont toujours au nombre de dix, là où ils avaient souhaité faire un peu plus le poids. Ils vont siéger aux côtés de trois élus du RN, deux élus de la gauche et des écologistes et une élue de LREM.

DIX NOUVEAUX CONSEILLERS RÉGIONAUX DANS LA MARNE

Au rang des 16 élus de la Marne, six élus siégeaient déjà au Conseil régional : Franck Leroy, Maire d'Épernay, Martine Lizola, Adjointe au Maire de Châlons-en-Champagne, Véronique Marchet, Adjointe au Maire de Reims, Cédric Chevalier, Maire de Saint-Léonard, et Thibaut Duchêne, conseiller municipal à Vitry-le-François,

pour la majorité et Pascal Erre pour le RN.

Les dix nouveaux conseillers régionaux de la Marne sont Arnaud Robinet, Maire de Reims, Béatrice Moreau, agricultrice et Présidente sortante de la Chambre départementale d'Agriculture, Florence Marcourt, viticultrice, Myriam Ricarde, Maire d'Épense, Jacky Desbrosse, Président de la Fédération des chasseurs de la Marne, pour la majorité, Éric Quénard, Conseiller municipal de Reims, et Ludivine Pérard, médiatrice de création numérique, pour l'union de la gauche et des écologistes, Baptiste Philippo, Conseiller municipal de Suijpes et Anne-Sophie Frigout, professeur de collège, pour le RN et Aina Kuric, Députée de la Marne, pour LREM.

LES MAINS DANS LE CAMBOUIS DE JEAN ROTTNER

À peine élu, Jean Rottner a évoqué « une équipe pressée de mettre les mains dans le cambouis », autrement dit une majorité qui va s'occuper des graisses ou huiles ayant servi à lubrifier le moteur. Le médecin urgentiste deviendrait-il chef mécanicien ? S'il s'est montré assez modeste au lendemain de sa victoire, le Président sortant n'a pas évité en campagne les coups de griffes, en direction du tourisme politique du RN ou de l'attitude de la presse à propos des questions sur l'Alsace ou de la présidentialisation des élections régionales : « Nous avons une responsabilité commune : celle d'avoir un débat politique et non pas simplement une confrontation ou un échauffement pour une élection présidentielle ».

À propos des records de l'abstention : « Je crois que c'est une crise démocratique que nous sommes en train de vivre » et pour l'immédiat : « Au boulot ! », le slogan est sans ambiguïté. Quant au souhait prioritaire : « Que nous arrivions enfin à décentraliser dans ce pays, que

l'Etat nous fasse confiance, que nous puissions prendre des décisions en proximité et en phase avec nos concitoyens ».

DU RETOUR DES ÉCOLOGISTES À L'ARRIVÉE DE LREM

Battus dès le premier tour en 2015, les élus écologistes d'EELV sont de retour et cette fois-ci associés aux socialistes et aux communistes. Face à la majorité (UCD) de Jean Rottner, au RN de Laurent Jacobelli et aux colistiers de Brigitte Klinkert (DVC), la liste d'Éliane Romani (UGE) va se faire entendre dans les futurs débats à quatre voix de l'hémicycle du Grand Est, une Région largement en phase avec les exigences contemporaines des transitions écologistes et énergétiques.

Pour évoquer l'image du cambouis, les soucis mécaniques pourraient bien venir de la teinte alsacienne d'une Brigitte Klinkert qui a fait campagne pour la sortie de la Collectivité Européenne d'Alsace du Grand Est. Avec plus ou moins de virulence que ses sept prédécesseurs du groupe Alsace et Territoires ? Y aura-t-il plus d'Alsace que de LREM dans les positions des DVC qui compte 11 élus alsaciens sur les 15 sièges de la formation ? Une question intéressante quand on remarque que Frédéric Bierry, Président de la Collectivité Européenne d'Alsace, insiste sur l'organisation d'une consultation locale sur le thème de la sortie des Alsaciens du Grand Est.

Et enfin, comment ne pas remarquer que Brigitte Klinkert (12,2%) a largement contribué à abimer le score de Philippe Rottner (40,3%) ? La soirée électorale du 27 Juin n'a-t-elle pas focalisé ses commentaires sur Xavier Bertrand (52,9%), Laurent Wauquiez (56,4%) et Valérie Pécresse (47%), ces trois élus régionaux postulants à un destin national.

GÉRARD DELENCLOS

Christian Bruyen solidement conforté

Département. Le Conseil départemental a largement réélu son président sortant à l'issue d'une séance d'installation sereine au cours de laquelle les 13 nouveaux élus ont été accueillis par les "anciens".

C'est presque dans une ambiance de réunion de famille que se sont retrouvés les conseillers départementaux à l'heure d'élire leur président.

Retrouvailles, salutations et félicitations chaleureuses alimentent les conversations sur le parvis et dans le hall de la salle municipale de Fagnières, qui accueille cette séance d'installation, quatre jours après les élections et réélections.

Il faut dire que l'assemblée a comme un air de déjà vu, avec seulement 13 nouveaux conseillers sur 46. Un tiers de renouvellement qui s'est fait en faveur de la majorité départementale qui compte désormais pas moins de 42 membres, issus de la droite et du centre. Après un passage devant l'objectif du photographe officiel pour le traditionnel trombinoscope, les élus prennent place pour un exercice obligé et non moins joué d'avance : l'élection du président.

Président de la collectivité départementale depuis 2017, Christian Bruyen est annoncé naturellement candidat à sa propre succession. Pour l'opposition, Rudy Namur, élu châlonnais. Pas de suspense au vu des forces en présence, l'opposition ne comptant que quatre élus (contre 12 lors du précédent mandat). Au sortir des urnes, aucune surprise, Christian Bruyen est réélu pour un deuxième mandat sans coup férir : 41 voix pour lui, un bulletin blanc et quatre voix pour son adversaire. Si l'anecdotique question demeure quant à la nature de ce bulletin nul - mouvement d'humeur d'un élu de la majorité ou geste de fair-play présidentiel ? - il n'en reste pas moins que le résultat conforte grandement Christian Bruyen à la tête de ses



46 élus dont 42 de la majorité de la droite et du centre composent ce Conseil départemental de la Marne, élu jusqu'en 2028 et présidé par Christian Bruyen.

troupes.

Un plébiscite qui d'ailleurs lui fait dire : « Cette confiance m'honore, elle conforte le travail réalisé ces dernières années », tout en regardant vers l'avenir, désireux de mener « une présidence fédératrice et en proximité ». À la tête d'une majorité qualifiée d'historique par son ampleur, le président met en garde celles et ceux qui seraient tentés de voir dans ce plébiscite une tentation de verrouiller les débats.

« Cela ne signifie nullement que la parole au sein de cet hémicycle sera monocorde voire monotone. Nous continuerons de débattre de manière franche, directe et dans le respect de

la sensibilité politique de chacun », assure le président. Une sensibilité perdue par les électeurs et sur laquelle Christian Bruyen tient à alerter, soulignant que l'abstention record exprime un « désaveu » à l'égard de l'ensemble, sans exception des formations politiques engagées dans ces élections départementales et régionales.

PRIME AUX SORTANTS

Deuxième délibération de la journée, l'élection des vice-présidents et de leurs délégations. Après une heure de suspension de séance, au cours de laquelle les deux camps se sont réunis pour décider de la répartition des vice-présidences, la situation est limpide, la majorité présentant une liste complète, signe d'un accord trouvé entre le Président et son équipe. Résultat : une liste de 13 vice-présidents, soit le maximum requis par la loi, ce qui signifie un maintien de la commission permanente en l'état. Un vote à main levée plus tard, symbole de la sérénité qui règne dans l'assemblée, l'équipe de vice-présidents est élue dans son intégralité (voir encadré). Comme dans les urnes quelques jours plus tôt, le président a fait jouer la prime aux sortants puisque dix des treize vice-présidents l'étaient déjà dans le mandat précédent.

Parmi eux, huit conservent les

mêmes attributions. Jean-Louis Devaux passe de l'Enseignement supérieur aux Routes et Frédérique Schulthess du Tourisme à la Culture. Réélus conseillers départementaux, Kim Duntze, Alphonse Schwein et Benoit Moitié n'occupent quant à eux plus de vice-présidence tandis que Raphaël Blanchard, Pascal Desautels et Danielle Bérat prennent du galon.

Seul membre de l'assemblée à demander à prendre la parole, le Châlonnais Rudy Namur, désormais à la tête de l'opposition. Conscient de la complexité de la tâche qui lui incombe, au regard de la taille réduite de ses troupes (quatre conseillers), le conseiller départemental se veut pragmatique : « Nous continuerons à faire entendre notre voix sur les sujets qui nous tiennent à cœur : solidarité de proximité, transition écologique, aménagement équilibré du territoire... Nous serons dans une démarche d'alternative possible et pas dans une opposition stérile ».

Sensible à l'accompagnement d'une jeunesse fragilisée par la crise, Rudy Namur souhaite notamment que soit envisagée une expérimentation de « Territoire Zéro Chômage » pour les 18-25 ans notamment. « Nous comptons sur la bienveillance et le sens de l'écoute de la majorité départementale », explique l'élu qui débute son troisième mandat et qui

demande à la majorité de se montrer « inclusive » à l'égard des élus d'opposition. « Être constructif et pragmatique ne signifie pas que nous allons signer un chèque en blanc », rappelle-t-il. Au sujet du dossier Vatry : « Nous avons toujours accompagné une démarche pragmatique sur l'aéroport pour ne rien regretter. 2021-2022 est une année charnière. Arrivera-t-on à l'équilibre ? On y tend. Tant mieux car Vatry ne peut plus être un puits sans fond ».

Christian Bruyen, rappelle préférer « la convergence au compromis ». Le président l'avoue : « J'ai horreur des certitudes. J'ai des convictions ». Et parmi celles-ci on retrouve sa volonté de travailler main dans la main avec la Région et son président lui aussi réélu, Jean Rottner. Idem avec l'Etat, avec lequel il souhaite instaurer « un vrai pacte de confiance pour animer les relations de l'Etat central avec les collectivités ». Autres principes présidentiels qui guideront son mandat : rigueur et sincérité budgétaire, proximité, responsabilité et détermination. Avec en guise de conclusion, un conseil à l'endroit de sa nouvelle équipe, son mot d'ordre : « Ne jamais subir, toujours rester à l'initiative ». Reste à tracer plus précisément les contours de la feuille de route. Rendez-vous à la rentrée.

BENJAMIN BUSSON

13 VICE-PRÉSIDENTS

- 1^{er} Vice-Président : **Jean-Marc Roze** (Finances)
- 2^e **Monique Dorgueille** (Handicap)
- 3^e **Jean-Louis Devaux** (Routes)
- 4^e **Frédérique Schulthess** (Culture)
- 5^e **Mario Rossi** (Insertion)
- 6^e **Laure Miller** (Environnement)
- 7^e **Julien Valentin** (Politique éducative)
- 8^e **Marie Depaquy** (Personnes âgées)
- 9^e **Thierry Bussy** (Agriculture et viticulture)
- 10^e **Sylvie Gérard-Maizières** (Infrastructures et patrimoine)
- 11^e **Pascal Desautels** (Service d'incendie et de secours)
- 12^e **Danielle Bérat** (Enfance et famille)
- 13^e **Raphaël Blanchard** (Politique sportive)

Départementales. Douze nouveaux élus mais le président dispose toujours d'une très large majorité.

Le Président sortant Philippe Pichery confortablement réélu



La nouvelle composition du conseil départemental de l'Aube autour de Philippe Pichery.

À la lecture des résultats des élections départementales dans l'Aube, la réélection de Philippe Pichery à la tête de l'assemblée départementale était une simple formalité. Le président sortant a été confortablement réélu

avec 32 votes favorables et deux bulletins blancs. Un véritable plébiscite à tel point que son opposant historique, Marc Bret (divers gauche), a tenu à se justifier pour avoir voté pour la première fois en faveur de Philippe Pichery. « J'apprécie la

vision humaine de l'action sociale portée par le département », explique Marc Bret qui ne souhaite pas pour autant rejoindre les rangs de la majorité départementale et « continuer de porter une parole libre et indépendante ».

Parmi les nouveaux élus, ils sont deux à se situer dans une opposition de gauche, Djamila Haddad et Olivier Girardin, le maire de La Chapelle Saint-Luc.

Ces nouveaux venus promettent d'agir dans le cadre « d'une opposition douce et constructive afin d'être force de proposition ». Philippe Pichery, qui a toujours souhaité situer l'action départementale en dehors d'une opposition politique, assure pour sa part vouloir inscrire ce nouveau mandat dans la continuité, « avec toujours des notions d'écoute, de tolérance, d'intérêt général, d'union des forces du territoire et d'innovation ».

AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Côté priorités, le président du Conseil départemental de l'Aube évoque notamment « l'eau, la biodiversité, la transition énergétique, l'inclusion numérique, les mobilités du quotidien ». À cela s'ajoutent d'autres thématiques telles que la poursuite du développement de l'enseignement supérieur, la mise en place d'un plan départemental de la santé et de grands dossiers déjà engagés tels que

la valorisation du site de Clairvaux et la perspective des JO 2024. Philippe Pichery évoque aussi d'autres projets tels que « la Maison des 1 000 cœurs » dont l'objectif sera d'accompagner les familles et les enfants jusqu'à l'âge de deux ans et demi. Beaucoup de projets avec un accent particulier sur l'action sociale. « C'est un travail passionnant que nous allons mener avec tous les acteurs du territoire », promet le président de l'assemblée départementale auboise.

Philippe Pichery sera accompagné de dix vice-présidents répartis en binômes sur cinq commissions : Bernard de La Hamayde et Élisabeth Philippon (action sociale, santé, autonomie) ; Sibylle Bertail et Jérôme Bonnefoi (éducation, citoyenneté, sport) ; Claude Homehr et Anne-Marie Zeltz (économie, emploi, développement durable) ; Alain Bolland et Valéry Denis (cohésion, attractivité des territoires, tourisme, culture) ; Philippe Dallemagne et Marie-Noëlle Rigolot (finances, personnel, achat public, patrimoine départemental, numérique).

LAURENT LOCURCIO

Départementales. Très confortablement élu dès le premier tour avec son binôme, Dominique Arnould, dans le canton d'Attigny (63,6 %), où il a été maire de 2006 à 2017, Noël Bourgeois assurera encore, à 63 ans, le leadership du Conseil départemental des Ardennes.

Noël Bourgeois (LR) reste à la tête de l'exécutif ardennais

Le président sortant LR a été réélu sans surprise pour un nouveau septennat le 1^{er} juillet, au centre de congrès des Vieilles-Forges où siégeaient les 38 conseillers ardennais.

Lui qui avait dû patienter trois tours en 2017 pour entamer son premier mandat, a cette fois rallié 29 voix sur son nom. Soit une large majorité (*). Il a devancé largement la conseillère d'opposition, Dominique Ruelle (Revin), qui s'est contentée des huit suffrages de l'opposition de gauche.

Celui qui fut dessinateur industriel chez ACMA Culot à Vouziers avant de devenir secrétaire de mairie de la ville d'Attigny sera assisté dans sa mission d'une garde rapprochée comprenant huit vice-présidents de droite et du centre.

À savoir : Anne Dumay



Élu le 18 mars 2001 en succédant à Marie-Noëlle Gentil dans le canton d'Attigny, Noël Bourgeois a été réélu en 2008, 2015 et 2021 dans son fief.

(Sedan 2), Jean Godard (Sedan 1), Anne Fraipont (Vouziers), Marc Wathy (Carignan), Odile Berteloodt (Sedan 3), Renaud

Averly (Château-Porcien), Marie-Josée Moser (Charleville-Mézières 4) et le nouveau venu Brice Fauvarque (Rocroi)

qui avait pris le meilleur lors des élections cantonales sur... Régis Depaix, le président de l'association des maires.

Autres grands battus de ce scrutin : Joseph Afribo (Rethel) et Claude Wallendorf (Givet), éjectés de leur siège par les tandems Michel Kociuba-Stéphanie Simon et Jean-Pol Devresse-Fabienne Goffette lesquels intègrent l'hémicycle départemental comme le maire de Faissault, Lionel Vuibert, secrétaire général de l'UIMM Champagne Ardenne, et Mélanie Lesieur.

Les deux parlementaires, la sénatrice Else Joseph et le député Pierre Cordier, poursuivirent leur mandat de conseiller départemental.

À l'occasion de son premier discours devant ses 37 collègues, Noël Bourgeois s'est déclaré « déterminé à rouvrir résolument la page de l'action en amplifiant les investisse-

ments », déjà passés de 23,5 millions d'euros en 2018 à 42 millions d'euros en 2021.

L'encours de la dette étant passé de 215 à 178 millions d'euros et la capacité de désendettement ayant progressé, le président estime que ce qui a été réalisé depuis trois ans et demi grâce à « une gestion budgétaire rigoureuse, commence à payer ».

Il pense disposer, aujourd'hui, de marges de manœuvres plus larges pour, dans la continuité de ce qui a été déjà entrepris, aller à nouveau de l'avant et améliorer la vie quotidienne des Ardennais.

La poursuite des investissements routiers, le plan collèges, l'extension de la voie verte vers le sud Ardennes et le développement des équipements touristiques comme les bases de loisirs sont d'ores et déjà ciblés. Tout comme le maintien des compétences

obligatoires du département « envers les personnes âgées et handicapées, les bénéficiaires du RSA et de tous ceux qui sont dans la souffrance et l'enfance. Un autre volet important à assumer ».

Celui qui avait succédé à Benoît Huré a, enfin, annoncé la création d'une nouvelle commission liée à la promotion de l'image des Ardennes et des actions du conseil départemental.

Les postes au sein des conseils d'administration d'Arcavi, Habitat 08 et du Service Départemental d'Incendie et de Secours ainsi que les présidences des cinq commissions existantes au sein du Conseil départemental seront pourvus dans les prochaines semaines.

PASCAL REMY

(*) Il y a eu un vote blanc.

« Face à la crise, la communication constitue une nécessité absolue »

Interview. La planète communication est en mouvement perpétuel ! L'univers de l'entreprise est directement impacté par les bouleversements entraînés par la conjoncture actuelle. Communication externe, interne, événementielle, décryptage avec le Professeur Jean-Luc Herrmann, directeur du CEREFIGE (Centre européen de recherche en économie financière et gestion des entreprises, Université de Lorraine), titulaire de la Chaire Communication Persuasive des Organisations.

La pandémie, la crise sanitaire ont bouleversé l'univers des entreprises, la communication interne est apparue comme un levier indispensable à actionner.

Quels sont les grands axes à mettre en œuvre pour une communication interne réussie en cette période de crise ?

Face à cette crise et aux façons de travailler inédites qui se sont imposées à tous les acteurs socio-économiques (activité réduite voire fermeture, chômage partiel, télétravail massif subis, etc.), la communication interne constitue évidemment une nécessité absolue. La variété des situations empêche évidemment d'emblée de croire qu'il existe des recettes magiques. Toute situation mérite d'être analysée avant d'entreprendre des actions destinées à l'améliorer, qu'il s'agisse de la communication (interne ou externe), ou de tout autre chose, il s'agit là d'un principe fondamental du marketing et plus généralement des sciences de gestion.

Cette situation de crise sanitaire et les changements majeurs qu'elle a imposés sur le plan de l'activité des entreprises et des manières de travailler ont notamment conduit aux activités et au travail à distance, synonyme de bien moins d'interactions humaines directes engendrant toutes sortes de besoins, tant pour les personnels que pour les entreprises et les organisations. Pour y répondre et éviter ou atténuer les risques associés et leurs conséquences négatives, une communication interne spécifique et dédiée s'est avérée indispensable.

Si les pratiques elles-mêmes ont certainement été très variées au gré des spécificités des activités mais aussi au gré de la créativité

des uns et des autres, il me semble primordial de garder à l'esprit que l'objectif principal de ces temps de communication et donc d'échanges est de rendre possible (en partie au moins) via des interfaces digitales les interactions humaines avec les autres parties prenantes (autres salariés, managers, mais aussi clients, fournisseurs, etc.) qui ont disparu ou été fortement réduites du fait de la pandémie. Partant de là, en se référant à certaines recherches conduites au sein du CEREFIGE par exemple par Jean-François Stich sur les conséquences du télétravail, émergent trois grands principes.

Quels sont ces principes clés ?

Premièrement, les actions de communication interne doivent répondre à la perte de proximité physique quotidienne avec tous les autres salariés, et à ses conséquences en termes d'échanges formels et informels d'informations, de réactions affectives plus ou moins partagées, de comportements adoptés, observables et observés, autant de sources potentielles de perte de confiance et de stress ressenti.

Il s'agit dès lors simultanément, de réduire la distance ressentie par chaque individu (et d'éviter les souffrances potentielles engendrées par l'isolement), et de (re)créer lien, confiance et implication au bénéfice du bien-être de l'individu et de son entreprise/organisation. Deuxièmement nous ne sommes pas tous égaux face à l'utilisation des interfaces digitales multiples et variées susceptibles d'être mobilisées (source de (techno-stress pour certains), d'où le besoin d'imaginer des dispositifs d'accompagnement plus ou moins adaptables et adaptés en fonction du ressenti des uns et les autres. Troisièmement, en lien

avec le point précédent, il convient d'évaluer de façon récurrente l'efficacité des actions mises en œuvre aux niveaux collectif et individuel, en veillant par exemple à éviter la perception tant d'une surcharge de communication (propice en situation de télétravail dans l'environnement privé où se télescopent constamment préoccupations professionnelles et privées), que d'une sous-charge de communication conduisant l'individu à se sentir oublié par les autres, son équipe d'appartenance, et/ou son entreprise/organisation.

Observons par ailleurs en référence aux études menées par le Professeur Laurent Taskin de l'Université Catholique de Louvain qu'il existe chez les salariés un réel souhait de garder une pratique de télétravail autour de deux jours par semaine. Pas davantage, car la crise a aussi contribué à mettre en valeur l'importance du collectif : une entreprise, une organisation, c'est avant tout une communauté humaine. Dès le retour en entreprise il conviendra d'ailleurs de faire un bilan de ce télétravail : ce qui était bien, ce qui a moins marché, les activités pour lesquelles le présentiel est indispensable, etc. Ce qui est important, et l'entreprise devra communiquer sur ce point, c'est de ne pas faire du télétravail pour faire du télétravail mais de l'intégrer dans une politique plus globale tenant compte du bien-être des collaborateurs, et in fine donc aussi de l'organisation.

La notion de communication persuasive, aussi bien chez nos politiques que dans l'univers entrepreneurial et marketing, a-t-elle été renforcée pendant la période que nous connaissons, quelles sont les grandes lignes à suivre ?

Essentielle en situation normale,

la communication devient indispensable en situation de crise. C'est vrai pour une entreprise, une organisation, ou un pays. Il est pourtant difficile d'apprécier si la communication a été renforcée pendant la période que nous vivons...

Pourquoi ?

D'un côté l'on peut en avoir l'impression du fait du rôle d'amplificateur souvent (involontairement) joué en ce type d'occasions par les médias et plus généralement les individus qui relaient quasi-continuellement via internet et les réseaux sociaux toutes sortes d'informations et de commentaires (parfois volontairement faux) sur les actions de communication des organisations, les rendant potentiellement plus (omni)présentes qu'elles ne l'étaient en réalité... En outre, et comme l'analyse le Professeur Christian Derbaix (Université Catholique de Louvain, site de Mons), on a vu et on voit encore une communication suscitant l'angoisse, le stress, la peur, le découragement (lorsque les indicateurs ne baissent pas malgré les efforts de nombreuses personnes), et parfois l'espoir.

En clair, on voit de nombreuses réactions affectives dont certaines absolument non recherchées par les communicants, spécialement les réactions affectives négatives. Le tout dans un contexte où règne l'incertitude, incertitude que les individus détestent ! D'un autre côté, il est couramment admis que dans les situations de crise les premiers budgets qui en font les frais sont ceux des dépenses de communication, les entreprises recherchant des solutions pour réduire les charges et éviter la défaillance et ainsi s'adapter avec plus ou moins d'agilité à la situa-

tion fort préoccupante qu'elles tentent alors de traverser. La plupart des chiffres avancés ici et là sont en accord sur cette tendance à une baisse significative de l'ordre de plus ou moins 10 % par rapport à la période avant la Covid-19, qu'ils proviennent des dépenses des annonceurs ou des recettes publicitaires des médias (cf. Baromètre Unifié du Marché Publicitaire, France Pub-IREP-Kantar).

Pour autant, si l'on se réfère aux travaux académiques publiés sur la question des conséquences d'une réduction des dépenses de communication en période de crise et de récession, et même si les recommandations ne sont pas unanimes et sont évidemment contingentes à de multiples facteurs, force est de retenir qu'il importe de continuer à communiquer durant une récession économique, et qu'une bonne communication marketing peut s'avérer fort bénéfique pendant et après la période de crise.

Si la communication interne semble avoir pris une grande importance, notamment au début de la pandémie avec le chamboulement des façons de travailler (télétravail), la communication externe se révèle tout aussi primordiale. Comment mener une bonne stratégie de communication externe ?

En situation de crise il apparaît bien sûr primordial de communiquer. Gardons toutefois à l'esprit que dans le cas de la Covid-19, il ne s'agit pas d'une entreprise ou d'une marque qui se trouve à l'origine de l'apparition de la situation de crise, comme ce peut être le cas lorsque par exemple un produit défectueux s'avère dangereux pour les consommateurs.



« L'écosystème de la communication, du marketing et des affaires plus généralement, est de plus en plus complexe. Il nécessite des ressources et des compétences spécifiques », assure Jean-Luc Herrmann, directeur du CEREFIGE.

Ceci dit, crise ou non, une marque, une entreprise, une organisation doit demeurer présente dans l'esprit de «ses» consommateurs et plus généralement chez toutes les parties prenantes de son écosystème. Elle doit absolument chercher à demeurer proche, maintenir une certaine proximité par-delà les circonstances imposées par la crise, et veiller à ce que cette proximité soit ressentie par tous. Mais là encore il n'y a pas de recette magique, et ce d'autant plus que tous les secteurs d'activités, catégories de produits et services ne sont pas impactés de la même manière par la crise Covid-19. Ce qui importe néanmoins sans doute plus que jamais, c'est le respect des fondamentaux d'une bonne communication persuasive, qui doivent absolument guider les actions de communication envisagées, ce qui n'empêche pas évidemment de prendre en compte les caractéristiques spécifiques du contexte que crée cette situation de crise de la Covid-19 dans la mise en œuvre et l'exécution des actions de communication. Le grand principe de base qui mérite sans doute d'être rappelé ici est le suivant : la communication de l'organisation doit absolument faire écho aux préoccupations et besoins ressentis par sa cible, c'est-à-dire qu'il s'agit de communiquer des éléments qui ont de la valeur pour la cible au moment où elle va être exposée à la communication, mais toujours en restant particulièrement fidèle à ce qu'est réellement l'organisation, l'entreprise ou la marque, en un mot à son ADN. Les

éléments communiqués sont susceptibles d'avoir de la valeur pour la cible de différentes manières, ici en mettant en avant l'adaptation de son offre, là en montrant son utilité ou son engagement face à la situation de crise.

Déjà fortement utilisés, les réseaux sociaux et autres outils digitaux ont littéralement explosé, nécessitant une maîtrise certaine de leur utilisation, comment mener une bonne communication via ces outils sans se faire submerger ?

Les réseaux sociaux permettant le lien social et les interactions entre leurs membres, sont progressivement devenus des moyens de communiquer de l'information et du contenu. Dans le cadre de la communication externe des entreprises qui nous intéresse, ils doivent à mon sens d'abord être vus ainsi, c'est-à-dire comme des supports d'un nouveau média, Internet, faisant désormais partie de l'ensemble des médias disponibles (donc aux côtés des grands médias traditionnels) pour parvenir à

transmettre un message à une cible. Partant de là, le plus important est de développer une vision intégrée, multimédias, de la communication de l'organisation, tout en sachant que chaque média peut s'avérer plus ou moins adapté en fonction du contenu du message à transmettre. Une fois les objectifs et les cibles prioritaires définies, il s'agit avant tout d'élaborer une stratégie globale et intégrée de communication pour les atteindre, qui m'amène à spontanément attirer la vigilance sur deux questions étroitement liées.

Quelles sont ces interrogations ?

Celle de la cohérence d'ensemble qui renvoie à la nécessaire combinaison de plusieurs médias (et d'un ou plusieurs supports pour chaque média retenu) et aux éventuelles synergies escomptées en matière d'efficacité par rapport aux objectifs et cibles visés, et celle des ressources adéquates, en particulier des compétences professionnelles indispensables pour mener à bien l'ensemble de ces choix nécessaires, et ensuite pour les mettre en œuvre avec les qualités d'exécution requises

Les TPE et les PME considèrent souvent que la communication n'est pas forcément une priorité. Les choses évoluent-elles ?

Même si la communication ne reçoit sans doute pas toujours spontanément l'attention et l'importance qu'elle mérite dans les TPE faute souvent de ressources humaines et financières spécifiquement dédiées, la principale difficulté que je perçois sur ce plan est la complexification toujours accrue de l'ensemble de l'écosystème de la communication, du marketing et des affaires plus généralement, qui nécessite des res-

sources et des compétences spécifiques. Pourtant, étant donné le poids que les TPE et PME représentent sur le plan socio-économique, et la nécessité de bien communiquer pour toute entreprise qui veut réussir durablement, il est vraiment souhaitable que les choses progressent dans ce sens.

contexte expérientiel des événements en ligne. Mais de là à remplace la richesse et l'intensité des gratifications reçues par les individus participant aux événements live, certainement pas...

Quelle sera la communication de demain pour les entreprises ?

C'est une vaste question... tant les évolutions sont continues en matière de technologies de l'information et de la communication, de nouveaux médias et de nouveaux formats de communication (avec plus de personnalisation en termes de contenu, de lieu, de moment), engendrant inévitablement des évolutions permanentes des comportements des consommateurs.

Ces évolutions et développements ont encore accru l'omniprés-

sence de toutes sortes de communications, pas seulement d'ailleurs des marques et des entreprises, auxquelles sont continuellement exposés les individus dans leur vie quotidienne... Et comme si cela ne suffisait pas, ces mêmes individus s'activent à relayer les informations ou communications reçues, et en produisent de plus en plus souvent eux-mêmes pour les diffuser à leur tour ! L'une des conséquences directes de toutes ces évolutions est que les marques et les entreprises ont de moins en moins, et perdent de plus en plus, le contrôle des communications les concernant. J'en retire deux grands enseignements pour la communication de demain.

Lesquels ?

La communication pourrait être plus «indirecte», plus subtile (moins «directement» commerciale) dans la manière de délivrer le message de la marque ou de l'entreprise afin d'atténuer la perception d'une trop explicite tentative de persuasion et d'éviter les réactions négatives (et leur diffusion) susceptibles d'en résulter. En fait, parvenir à faire passer un message sans avoir besoin de l'exprimer explicitement, mais en cherchant à faire en sorte que les consommateurs ressentent progressivement l'équivalent du message au gré de leurs expériences de contact avec l'entreprise ou la marque, qu'ils le diffusent autour d'eux, et qu'ils deviennent «naturellement» des «ambassadeurs» de l'entreprise ou de la marque.

Quelle autre évolution ?

La communication pourrait être toujours plus globale et intégrée, les expériences de contact des consommateurs avec la marque ou l'entreprise dépassant de loin les expériences d'exposition aux actions menées dans le strict périmètre de ce qu'évoque traditionnellement la communication, ce qui nécessite une plus grande coordination et intégration de l'ensemble des signaux et messages émis dans toutes les actions menées par l'entreprise. Cette vision plus globale et plus intégrée concerne dès lors aussi la mesure et le contrôle de l'efficacité l'ensemble des actions mises en œuvre pour promouvoir l'entreprise ou la marque.

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUEL VARRIER (LES TABLETTES LORRAINES) POUR RESOHEBDOECO - WWW.RESO-HEBDO-ECO.COM



« Demain, la communication pourrait être plus indirecte, plus subtile (moins directement commerciale) dans la manière de délivrer le message de la marque ou de l'entreprise. »

Social. Le sujet du mois vu par les éditions Tissot.

Peut-on interdire des tenues pas assez habillées au travail ?

Pendant ces derniers mois et l'explosion du télétravail, bon nombre de personnes ont pris l'habitude de s'habiller avant tout confortablement. Alors que le retour partiel au bureau a sonné et que les températures commencent à grimper, certains salariés risquent donc d'être tentés de venir par exemple travailler en short et en tongs. Un comportement que l'employeur peut juger mal approprié avec l'activité professionnelle. Mais a-t-il le droit de faire quelque chose ?

Tenue vestimentaire des salariés : une liberté soumise à exception

En principe, un salarié est libre de s'habiller comme il le souhaite pour venir travailler.

Il s'agit en effet d'une liberté individuelle à laquelle l'employeur ne peut apporter des restrictions qu'à condition que celles-ci soient :

- justifiées par la nature de la tâche à accomplir ;
- proportionnées au but recherché.

En pratique, deux cas de figure peuvent ainsi aboutir à des restrictions : des impératifs d'hygiène ou de sécurité et l'image de l'entreprise.

Tenue vestimentaire des salariés : zoom sur les restrictions envisageables

L'employeur ne court aucun risque à imposer une tenue de travail à ses salariés lorsqu'il existe des raisons d'hygiène et de sécurité. Par exemple une blouse dans le milieu médical ou des équipements de protection individuelle sur les chantiers. Il est même indispensable pour lui d'imposer une tenue protectrice et de veiller à ce que les salariés la portent. Particulièrement en été où ces derniers ont tendance à troquer les chaussures de sécurité, casques, vête-



ments de protection contre des tongs, shorts, chapeaux ou casquettes.

Si l'employeur souhaite imposer le port d'une tenue de travail ou d'un uniforme, il est préférable de le prévoir dans le contrat

« Il paraît justifié d'imposer des règles aux commerciaux, aux salariés en contact avec la clientèle ».

de travail, ainsi que dans le règlement intérieur ou dans une note de service. Rappelons d'ailleurs que, dans ce cas, c'est à lui de prendre en charge leur entretien.

Bien évidemment, en cette période de crise sanitaire, il existe un élément qui doit être obligatoirement porté et sur lequel l'entreprise ne doit pas transiger : le masque ! Il reste pour le moment obligatoire dans les lieux de travail partagés et clos. Il est recommandé de faire usage, a minima, d'un masque grand public de catégorie 1.

Des adaptations sont toutefois possibles. Par exemple pour les employés qui travaillent seuls dans un bureau.

Concernant l'autre cas de figure qui peut amener l'employeur à restreindre la liberté de ses salariés de se vêtir comme bon leur semble, à savoir l'image de l'entreprise, les choses sont un peu plus compliquées.

Il est en effet plus difficile d'apprécier les restrictions qui peuvent être imposées car elles dépendent de chaque entreprise et du personnel concerné.

Ainsi, il paraît justifié d'imposer des règles aux commerciaux, aux salariés en contact avec la clientèle.

Par exemple, la Cour de cassation a déjà jugé que le port d'un bermuda, s'agissant d'un salarié pouvant être en contact avec la clientèle, constitue une tenue vestimentaire incompatible avec ses fonctions et ses conditions de travail. De même pour une salariée d'une agence immobilière, elle aussi en contact avec la clientèle, il a été jugé que son employeur pouvait lui interdire

de se présenter au travail en survêtement.

En revanche, il paraît plus compliqué d'imposer des restrictions aux employés qui travaillent dans des bureaux et ne sont pas amenés à rencontrer des clients.

Dans tous les cas, l'employeur peut parfaitement exiger de ses salariés une tenue décente (il est logique d'interdire à un salarié se pointer au travail en maillot de bain !) et qui ne soit pas contraire aux bonnes mœurs.

Dernier point de vigilance pour l'employeur (et non des moindres) : le risque de discrimination. Si le port du short est autorisé pour les femmes, difficile de l'interdire aux hommes...

ANNE-LISE CASTELL
JURISTE EN DROIT SOCIAL ET RÉDACTRICE
AU SEIN DES ÉDITIONS TISSOT
POUR RESOHEBDOECO.
WWW.RESO-HEBDO-ECO.COM



Opinions

PAR L'ASSOCIATION DES RÉGIONS VITICOLES EUROPÉENNES

PAC : l'AREV se réjouit d'une réforme qui offre de la visibilité et de la stabilité aux régions viticoles

L'Association des régions viticoles européennes se réjouit de l'accord pour la réforme de la Politique agricole commune. Celui-ci offre la stabilité et la visibilité nécessaire aux régions viticoles, alors même que la viticulture est fortement affectée par les répercussions économiques de la crise du COVID, par les turbulences commerciales liées au BREXIT ainsi que les aléas climatiques qui ont affecté de nombreux vignobles.

L'AREV se félicite tout particulièrement de la prolongation du régime des droits de plantation jusqu'à 2045, qui va permettre

une gestion responsable de l'évolution des surfaces. De même, la bataille pour la reconnaissance des vignobles à forte pente a porté ses fruits avec une reconnaissance attendue, qui permettra un accompagnement renforcé.

Les programmes opérationnels, qui ont prouvé leur efficacité, sont naturellement maintenus et continueront d'accompagner l'investissement, la promotion et l'or-

ganisation de la profession. L'étiquetage nutritionnel se fera de façon pragmatique et dématérialisé, ce qui constitue une décision de bon sens qui devrait inspirer les futurs débats à venir dans le cadre de la Farm to Fork.

Cette nouvelle PAC permettra d'avancer dans la performance économique et environnementale, notamment à travers des

" Les programmes opérationnels, qui ont prouvé leur efficacité, sont naturellement maintenus et continueront d'accompagner l'investissement, la promotion et l'organisation de la profession ".

investissements verts renforcés et des mesures agro-environnementales ambitieuses, qui font toute leur place à la spécificité du vignoble, notamment avec la dérogation à l'obligation de non production d'une partie des terres, envisagée initialement par la Commission et qui était impraticable.

L'ouverture aux vins désalcoolisés se fera selon des modalités qui restent à préciser

dans les futurs actes de mise en œuvre, dans le plein respect des normes de l'OIV, l'AREV y sera particulièrement vigilante.

À noter également la possibilité de mobiliser une partie de l'enveloppe des paiements directs pour soutenir le développement des outils de gestion des risques, qui constitue une avancée importante pour la diffusion de ces outils essentiels à l'heure du changement climatique.

Il convient désormais aux Etats membres d'utiliser pleinement les outils à leurs dispositions dans le cadre des futurs plans stratégiques et à la Commission d'être réactive

dans l'utilisation des outils. Il convient, aussi, de saluer le travail de la présidence portugaise qui a joué un rôle décisif dans la phase finale de la négociation, tout comme des députés européens tels que Peter Jahr, Anne Sander, Paolo de Castro, Irène Tolleret, Nobeit Lins, Christophe Hansen, Herbert Dorfmann ou encore Pina Picierno, qui ont une nouvelle fois montré leur attachement à la viticulture européenne.



Gare à la machine à perdre

À dix mois de l'élection présidentielle (prévue les 10 et 24 avril 2022), les dents s'allongent et les couteaux s'aiguisent du côté des candidats potentiels, et cela commence à se voir ! Il y a ceux (ou celles évidemment) qui, dopés par le shoot d'adrénaline des récentes élections régionales se précipitent en jouant des courdes pour court-circuiter leur propre famille politique et tenter de prendre de vitesse leurs petits camarades, au mépris des règles établies.

Il y a ceux qui viennent ajouter une candidature de plus dans leur propre camp, au risque de voir les noms s'empiler et d'y perdre les électeurs, de moins en moins amusés par les guerres intestines. Il y a ceux qui rêvent d'un destin présidentiel à la faveur de sondages d'opinions favorables ou de succès en librairie qu'il faudra néanmoins transformer en suffrages sonnants et trébuchants le moment venu.

Et puis, il y a ceux qui se mettent à disposition de leur parti ou qui attendent leur heure, espérant secrètement que leurs troupes les porteront jusque sur le devant de la scène le moment venu. Alléluia.

Autant de cas particuliers dont les protagonistes savent pourtant bien que l'histoire récente de la V^e République est peuplée de candidats partis trop tôt dans la course présidentielle qui se sont écroulés à bout de souffle à quelques encablures de l'arrivée.

Actionnée trop tôt ou trop vite, la campagne risque surtout de mettre en route la machine à perdre.

BENJAMIN BUSSON

Cette page est une tribune ouverte à nos lecteurs. Pour livrer votre contribution aux débats économiques régionaux, prenez contact avec la rédaction des Petites Affiches Matot Braine : 03 26 08 38 31 / 32 ou redaction.pamb@forumeco.com

le regard de Faro.

LA DURÉE DU CONGÉ PATERNITÉ ALLONGÉE À 28 JOURS



COTRIM
IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Location et vente
de bureaux, bâtiments
d'activités et de logistique

Contactez-nous au
03 26 82 74 74

www.cotrim.fr

ACTUALITÉ JURIDIQUE

Social. L'aide Covid 3 serait égale à 15 % des salaires pour les périodes d'emploi de juin à août 2021.

Aides « Covid 3 » au paiement des cotisations sociales

Le projet de loi de finances rectificative pour 2021 prévoit un nouveau dispositif d'aide au paiement des cotisations sociales, dit « Covid 3 », pour les mois de juin, juillet et août 2021.

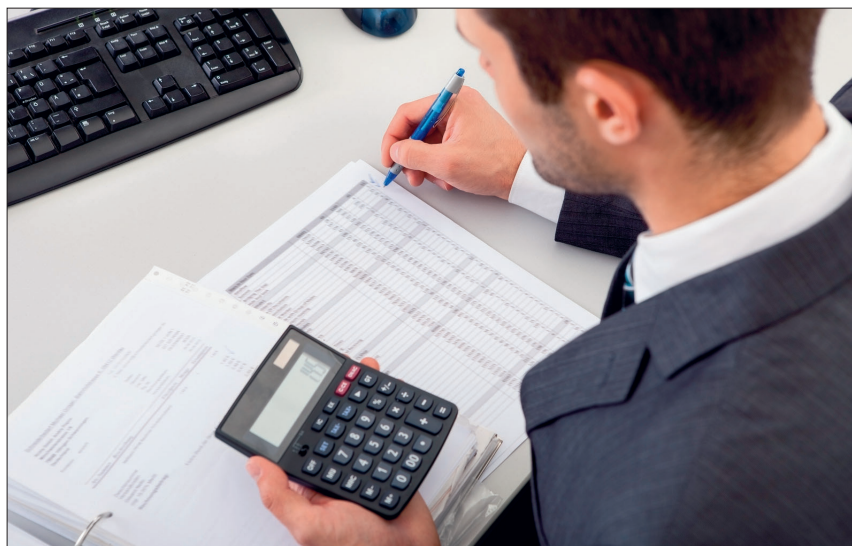
Le régime précédent de l'aide au paiement des cotisations est maintenu jusqu'au 30 avril 2021 pour les travailleurs indépendants soumis à une mesure d'interdiction du public prolongée.

- Pour les employeurs, les aides au paiement des cotisations Covid 3 concernent les entreprises, non soumises à une mesure d'interdiction d'accueil du public, des secteurs S1 (tourisme, hôtellerie, restauration, sport, culture, évènementiel) et S1 bis (secteurs dépendant du secteur S1).

L'aide Covid 3 serait égale à 15 % des salaires pour les périodes d'emploi de juin à août 2021 (contre 20 % pour les aides précédentes).

Le niveau de baisse de chiffre d'affaires par rapport à 2019 ou 2020 sera défini par décret.

- Pour les travailleurs indépendants,



ne faisant pas l'objet d'une mesure d'interdiction d'accueil du public, un nouveau dispositif de réduction des cotisations dues au titre de l'année 2021 s'applique dans les mêmes conditions que l'aide Covid 3 pour les employeurs

- Pour les auto-entrepreneurs, un

nouveau dispositif Covid 3 similaire au précédent s'appliquerait pour le seul mois de mai 2021.

- Les mandataires sociaux bénéficieront également de l'aide au paiement des cotisations personnelles selon des modalités qui doivent être déterminées par décret.

Social. Le congé bénéficie au père de l'enfant mais également au conjoint, concubin ou partenaire pacsé de la mère.

Congé de paternité des travailleurs indépendants



L'aide instituée pour permettre aux entreprises affectées par la crise Les travailleurs indépendants bénéficient depuis le 1er juillet 2021 d'un congé

de paternité de 25 jours qui s'ajoute au congé de naissance de trois jours.

Le congé bénéficie au père de l'enfant mais également au conjoint, concubin ou

partenaire pacsé de la mère.

- Ce congé doit être pris dans les six mois de la naissance de l'enfant. Il se divise en deux périodes. La première période de sept jours minimum doit être prise à la naissance de l'enfant. Elle correspond au congé de naissance de trois jours auquel s'ajoutent quatre jours de congé de paternité.

- Pour bénéficier de l'indemnisation de la sécurité sociale, il est nécessaire d'interrompre l'activité professionnelle immédiatement à la naissance de l'enfant pendant au moins ces sept jours. Une attestation sur l'honneur en ce sens doit être produite.

- Les 18 autres jours du congé de paternité peuvent être pris en deux fractions d'au moins cinq jours au

cours des six mois suivant la naissance de l'enfant.

- Les indemnités journalières de sécurité sociale sont équivalentes à celles versées en cas de maternité, soit 56,35 euros par jour (1/730 du plafond annuel de la sécurité sociale = 41 136 euros), ou 1 408 euros pour la totalité du congé de 25 jours.

- Les auto-entrepreneurs bénéficient de la même indemnisation à condition que leur revenu annuel soit au moins égal à 4 046 euros. A défaut, l'indemnité est égale à 10 % de l'indemnité normale (5,63 euros par jour, 140,75 euros pour les 25 jours).

Loi 2020-1576 du 14 décembre 2020 ; décret 2021-574 du 10 mai 2021

Social

Covid-19 – Aides de mai 2021

L'aide du fonds de solidarité tient compte de la réouverture des commerces à compter du 19 mai 2021.

- Pour les entreprises ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public jusqu'au 18 mai 2021, la perte de chiffre d'affaires doit atteindre au moins 20 %. Si la perte de chiffre d'affaires atteint 50 %, l'aide se chiffre, soit au montant de la perte plafonné à 10 000 euros, soit à 20 % du chiffre d'affaires de référence (mai 2019 ou chiffre d'affaires mensuel moyen).

Si la perte est inférieure à 50 %, l'aide correspond au montant de la perte plafonné à 1 500 euros.



- Pour les entreprises du secteur 1 restées ouvertes en mai, la perte de chiffre d'affaires doit atteindre 50 %. L'aide se chiffre, soit au montant de la perte plafonnée à 10 000 euros, soit à 20 % du chiffre d'affaires de référence si la perte atteint 70 %, soit à 15 % si la perte est inférieure à 70 %.

- Pour les entreprises du secteur 2 restées ouvertes, la perte de chiffre d'affaires annuel entre 2019 et 2020 doit atteindre au moins 10 %. Si la perte de mai est supérieure à 1 500 euros, l'aide se chiffre, soit à 80 % de la perte plafonnée à 10 000 euros, soit à 20 % du chiffre d'affaires de référence si la perte de mai atteint 70 % (15 % si la perte est inférieure à 70 %). L'aide minimum est de 1 500 euros.

- Pour les entreprises des autres secteurs, la perte de de chiffre d'affaires en mai doit atteindre au moins 50 %. L'aide se chiffre au montant de la perte, plafonnée à 1 500 euros.

Décret 2021-651 du 26 mai 2021

En bref

Matot Braine

PETITES AFFICHES

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales des Petites Affiches Matot Braine est fixé pour l'année 2021, à :

- 1,78 € hors taxe le millimètre/colonne pour les départements de l'Aube (10) et de la Marne (51)
- 1,91 € hors taxe le millimètre/colonne pour le département des Ardennes (08)

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdo Eco.

Vente aux enchères mobilières



EPERNAY
Capitale du Champagne
Me Antoine PETIT
Commissaire-priseur habilité
Enchères Champagne - S.a.r.l. SVV N°2002-340
HOTEL DES VENTES
28 Avenue Foch - 51200 EPERNAY
tél. : 03.26.32.20.94 - fax : 03.26.55.76.75 - e-mail :
enchères.champagne@wanadoo.fr - site internet : <http://www.interenchères.com/51004>

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SAMEDI 10 JUILLET 2021 A 14H

"40 ANS DE MARTEAU DE ME PETIT
400 ANS DE LA FONTAINE"

Collection remoise sur le thème des fables,
des contes et de Jean de La FONTAINE
Affiches - gravures - objets - bibelots
Bel ensemble de livres

Exposition le vendredi 9 juillet 2021 de 15 à 19h
et samedi 10 juillet 2021 de 9h30 à 11h
RESPECT DES GESTES BARRIERES - PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE
VENTE EN LIVE ET EN PRESENTIEL

Conditions, liste et nombreuses photos sur :
<http://www.interenchères.com/51004>

213070

Matot Braine

L'HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne.

PETITES AFFICHES MATOT BRAINE
E.U.R.L. au capital de 100.000 € - R.C.S. 395 356 777
Société du groupe ForumEco
Siège social : 46 boulevard Lundy - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.40.21.31 - Télécopie : 03.26.40.21.99
Site Internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts :
• Du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
• Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
• Et le vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h à 16 h

Principal associé : Générale de Participations

Gérant et directeur de la publication : François HENRION

Rédacteur en chef : Benjamin BUSSON

Presse payante
Parution le lundi - Prix du numéro : 1 € - Abonnement annuel : 40 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres.
Polygone Pla de L'estany s/n - 17181 Aiguaviva - Girona (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN : 0249-6755
N° CPPAP : 1025187408

Vente aux enchères judiciaires mobilières



MÂÎTRE MARTIAL BOURNIER

Commissaire-priseur judiciaire des Ardennes
ARDENNES ENCHERES

(Société de vente volontaire de meubles aux enchères publiques - N° d'agrément 2002-205)
Tél : 03.24.57.42.66 - Fax : 03.24.36.97.45
E-mail : hotel.des.ventes.charleville@gmail.com

SAMEDI 17 JUILLET A PARTIR DE 14H SUITE A LJ, SAISIE, TUTELLE ET SUCCESSIONS VENTE AUX ENCHERES A L'HOTEL DES VENTES DE CHARLEVILLE MEZIERES 30 rue de la Gravière

MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE : Configurations informatiques de marque HP, DELL, ASUS PRO, ...
MATERIEL DE RESTAURATION : Mobilier de brasserie, tireuse à bière, machine à café CONTI, machine à glaçons
TOTALINE, lave-verre UNIVERBAR, lot de verre publicitaire, ...
MATERIEL DE BTP : Scie murale HILTI DS-TSS-E, perceuse, meuleuse, lève-plaque, nettoyeur haute pression
POWERKRAFT, groupe électrogène SDMO, échafaudage environ 70m?, cuve à gasoil avec pistolet et compteur,
cabane de chantier, étais, chariot télescopique MERLO P27.7 EVS de 1994, ...
MATERIEL DE GARAGE AUTO : Important ensemble de racks métalliques, ponts à (x2) colonnes FOG, pont ciseaux
RAVAGLIOLI, compresseurs, cabine de peinture EUROPA, banc de marbre BLACKAWK, servantes d'ateliers, pistolets
à peinture, banc de contrôle de train avant FACOM GTR, kit rénovation optique NORTON, chariot élévateur
YALE de 2009, équilibruse FACOM, démonte-pneu RAVAGLIOLI, valise diagnostic SPC MAX, ...

STOCKS : Important stock de pièces détachées d'occasions de véhicules (cardans, jambes de forces, étriers de freins,
démarreurs, optique de phares, radiateur, éléments de carrosserie, pneus, jantes, turbos, alternateurs, ...)
vendu en plusieurs lots.

Stock de pièces détachées divers de véhicules neuf (échappements, radiateurs, batteries, kits de roulements, rotules,
pare-brises) - Valeur HT déclaré environ 18000 € / Vendu en un seul lot.

(x17) VEHICULES TRACTEURS, VP ET CTTE :
(x1) NISSAN PRIMASTAR de 2003 - 238905 kms
(x1) RENAULT MASTER de 2008 - 165603 kms
(x1) RENAULT MASTER benne de 2011 - 123409 kms
(x1) DERIV VP CITROEN SAXO de 2002 - 139441 kms
(x1) MERCEDES BENZ CLASSE A de 2013 - 93415 kms
(x1) RENAULT TWINGO de 2005 - 71285 kms
(x1) RENAULT CLIO de 2010
(x1) CITROEN JUMPY de 2008 - 259848 kms
(x1) CITROEN JUMPER de 2004 - 238669 kms
(x1) RENAULT MASTER de 2005 - 160445 kms
(x1) PEUGEOT EXPERT de 2006 - 173533 kms
(x1) CITROEN JUMPER de 2010 - 238681 kms
(x1) FIAT PANDA de 2001 - 31636 kms
(x1) VOLKSWAGEN GOLF de 1988
(x1) RENAULT CLIO de 2015 - 134269 kms
(x1) MAC CORMIC 845 de 1980
(x1) DEUTZ AGROTON 210 de 2013

Exposition : Sur rendez-vous et le samedi matin de la vente de 10h à 12h
Photos et catalogue sur www.ardennes-enchères.fr

213025



UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS
REMBOURSERA LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT

Annances légales

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées



ESPACE HABITAT S.A. H.L.M.M.

Avis de consultation

1 - MAITRE D'OUVRAGE :
ESPACE HABITAT S.A. H.L.M.M.
7 avenue Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex
2 - Procédure de passation : Procédure adaptée – consultation ouverte.
3 - Objet du marché :
Rénovation de 61 pavillons
42 à 82 rue Lavoisier – 33 à 63 et 65 à 111 rue le Chatelier
08200 SEDAN
4 - Nature des lots :
Lot n°1 : DEMOLITION
Lot n°2 : SERRURERIE
Lot n°3 : MENUISERIES EXTERIEURES / FERMETURES
Lot n°4 : VMC / CHAUFFAGE / PLOMBERIE (avec options)
Lot n°5 : ITE / PEINTURES EXT.
Lot n°6 : COUVERTURE / ZINGUERIE / TV (avec variante)
5 - Délais d'exécution :
Le délai global est fixé à 24 mois dont 1 mois de préparation.
6 - Modalités d'obtention du dossier :
Les dossiers seront à télécharger gratuitement sur le site www.espacehabitat.fr rubrique ESPACE HABITAT / MARCHES PUBLICS. Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme.
7 - Date limite de réception des offres : Les candidats devront déposer leur offre sur le site www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS avant le JEUDI 22 JUILLET 2021 à 17h00.
8 - Le règlement de consultation, joint au dossier de consultation, fixera les conditions de présentation des propositions de prix et des justifications à produire obligatoirement avec l'offre.
9 - Délai de validité des offres : voir règlement de consultation.
10 - Renseignements complémentaires :
Les candidats sont invités à poser leurs éventuelles questions à partir du profil d'acheteur d'ESPACE HABITAT : www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS.
11 - Date d'envoi de l'Avis de Publication : le LUNDI 28 JUIN 2021.
212940

TROYES AUBE HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

1- IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Pouvoir adjudicateur :



OPH - HUMAIN ET RESPONSABLE

47 rue Louis Ulbach - 10000 TROYES.
03.25.42.56.00. Email : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr
Profil acheteur : <http://www.marches-publics.info>.
Numéro Siret : 341 498 061 000 17
Groupement d'acheteur : Non.

2- COMMUNICATION :

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>.
L'attention des candidats est attirée sur l'importance de s'identifier. Après saisie de vos email et mot de passe, indiquez la référence de la consultation (identifiant interne de la consultation) : 2021-01-0085
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Contact : Michel BOUDIN, service des marchés.
E-mail : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr
3- PROCEDURE :
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).
Technique d'achat : Sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : Jeudi 22 juillet 2021 à 17:00
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.
Les variantes libres sont autorisées.
Justifications et pièces à produire par les candidats :
Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5, R.2143-3, R.2143-6 à R.2143-9 du code de la commande publique ;
Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont l'opérateur économique disposera pour la réalisation du marché public ;
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
Copie du/des certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) établi(s) par des organismes indépendants ;
Liste des principaux travaux réalisés au cours des cinq dernières années ;
Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (responsabilité civile, professionnelle et, le cas échéant, décennale).
A TITRE PRATIQUE, le candidat pourra remettre les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés (accessibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>).
En cas de groupement, l'ensemble des pièces et attestations visées ci-avant doit être fourni par tous les membres du groupement.
(Se reporter au règlement de la consultation pour plus de précisions)
Critères utilisés lors de l'attribution du marché :
• Critères de sélection des candidatures :
1. Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats
• Critères de jugement des offres :
1. Prix des travaux (70 %)
2. Valeur technique Travaux (30 %)
4- IDENTIFICATION DU MARCHÉ :
Intitulé du marché : Travaux de VRD (Lot n°2) inhérent à l'aménagement de 4 logements dans un bâtiment existant 69 av du Mal Leclerc à Bréviandes (10450)
Cette procédure fait suite à une consultation initiale partiellement déclarée sans suite
Code CPV principal :
45262700-8 : Travaux de transformation de bâtiments
Type de marché : travaux
Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Bréviandes (10450)
Durée du marché :
Délai d'exécution des travaux : 12 Mois pour l'ensemble des 13 lots de l'opération.
Ce délai s'entend pour l'ensemble des lots, compris période de préparation de chantier, hors congés payés.
La consultation ne comporte pas de tranches.
5- LOTS :
Lot n°2-VRD (CPV 45112500-0 : Travaux de terrassement - 45111290-7 : Travaux préparatoires de viabilité - 45232410-9 : Travaux d'assainissement)
Les autres lots de l'opération sont déjà attribués ou sont en cours d'attribution
6- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : NON
Le présent avis implique un marché public.
Délai de validité des offres : 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités principales de financement : Subvention Etat, prêts aidés et fonds propres.
Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.
Paiement à 30 jours maxi.
Prix global et forfaitaire assorti d'une clause de révision des prix.
Avance : Une avance sera accordée au titulaire qui en fera la demande dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 et suivants du code de la commande publique. Elle ne dépassera pas les 10% mentionnés à l'article R. 2191-7 du même code.
Sûreté financière : Il est prévu, à la charge du titulaire, une retenue de garantie à hauteur de 5 % du montant du marché dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-32 à R. 2191-35 du code de la commande publique
VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS :
Instance chargée des procédures de recours :
TA de Châlons en Champagne
25 rue du Lycée
51000 Châlons en Champagne
Téléphone : 03-26-66-86-87
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
Télécopie : 03-26-21-01-87
Introduction des recours :
— Référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L 551-1 à L.551-12 et R 551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) ;
— Référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution, ou à défaut de la publication, 6 mois à compter de la signature du contrat (articles L551-13 à L.551-23 et R551-7 à R.551-10 de code de la justice administrative) ;
— Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
— Recours pour excès de pouvoir contre la décision de rejet de l'offre dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet et jusqu'à la signature du marché (articles R 421-1 à R421-7 du code de justice administrative).
Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/06/2021.
212987



SA HLM MON LOGIS - GROUPE ACTION LOGEMENT

**Reconstruction d'un bâtiment suite incendie
26 Grande Rue - 10400 PONT SUR SEINE**

Avis d'appel public à la concurrence

**Marché de travaux - Procédure adaptée
suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019**

1. NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS - GROUPE Action Logement, au capital de 16.651.996,35 €, inscrite au R.C.S. sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE.
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS - Groupe Action Logement.
2. MODE DE PASSATION : Marché de travaux passé selon une procédure adaptée suivant le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.
3. objet du marché : La présente consultation concerne les travaux suivants : PONT SUR SEINE - Groupe 1907.
Reconstruction d'un bâtiment.
Les travaux se situent à l'adresse suivante : 26 Grande Rue à PONT SUR SEINE (10400).
TYPE DE MARCHÉ DE TRAVAUX : 1. Exécution.
Les prestations ci-avant font l'objet de 8 LOTS définis ci-après :
Lot n° 1 : Gros oeuvre - Démolition ;
Lot n° 2 : Charpente bois ;
Lot n° 3 : Couverture tuile ;
Lot n° 4 : Plâtrerie - Faux plafonds ;
Lot n° 5 : Menuiserie intérieure ;
Lot n° 6 : Peinture - Sol souple ;
Lot n° 7 : Chauffage - Plomberie ;
Lot n° 8 : Electricité - VMC.
4. DELAI D'EXECUTION : Le délai d'exécution global est fixé à 6 mois plus 1 mois de préparation à compter de la notification de l'ordre de service de commencement des travaux. La date de commencement des travaux est prévue en octobre 2021.
5. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : La publicité ainsi que le DCE sont téléchargeables sur le site www.marches-securises.fr
6. MODALITES DE REMISE DES OFFRES : La transmission des candidatures et des offres se fera sur la plateforme www.marches-securises.fr
7. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 19 juillet 2021 à 12h00.
8. JUSTIFICATIFS ET PIECES A FOURNIR : Se reporter au règlement de la consultation.
9. DELAI D'ENGAGEMENT : 180 jours.
10. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.
11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
— Renseignements administratifs : Au Service Marchés de Mon logis, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE - Nassima BENNACER - 03.25.70.95.49 - nbennacer@mon-logis.fr
— Renseignements techniques : Au Service DDP, 44 avenue Gallieni - 10300 SAINTE SAVINE - David MARQUES - 06.46.16.49.66 - 03.25.70.94.55 - dmarques@mon-logis.fr
12. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 30/06/2021.
213014 Le directeur général, Serge LAURENT.

www.mon-logis.fr

[monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées

TROYES AUBE HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

1- IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :

Pouvoir adjudicateur :



OPH • HUMAIN ET RESPONSABLE

47 Rue Louis Ulbach - 10000 TROYES
? 03.25.42.56.00Email : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr
Profil acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Numéro Siret : 341 498 061 000 17
Groupement d'acheteur : Non

2- COMMUNICATION : Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

L'attention des candidats est attirée sur l'importance de s'identifier. Après saisie de vos email et mot de passe, indiquez la référence de la consultation (identifiant interne de la consultation) : 2021-01-0080.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : Karine SANCAN, service des marchés

E-mail : marches-oph-siaba@troyes-aube-habitat.fr

3-PROCEDURE :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis : Mercredi 15 septembre 2021 à 17h00

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Les variantes libres sont autorisées.

Justifications et pièces à produire par les candidats :

Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5, R.2143-3, R.2143-6 à R.2143-9 du code de la commande publique ;

Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont l'opérateur économique disposera pour la réalisation du marché public ;

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

Copie du/des certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) établi(s) par des organismes indépendants ;

Liste des principaux travaux réalisés au cours des cinq dernières années ;

Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (responsabilité civile, professionnelle et, le cas échéant, décennale).

A TITRE PRATIQUE, le candidat pourra remettre les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés (accessibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>).

En cas de groupement, l'ensemble des pièces et attestations visées ci-avant doit être fourni par tous les membres du groupement (Se reporter au règlement de la consultation pour plus de précisions).

Critères utilisés lors de l'attribution du marché :

• Critères de sélection des candidatures :

1. Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats

• Critères de jugement des offres :

1. Prix des travaux (60 %)

2. Valeur technique de l'offre (40 %)

4- IDENTIFICATION DU MARCHÉ :

Intitulé du marché : Travaux de transformation d'un site usinier, d'aménagement et de construction de 31 logements 23 rue Charles Dutreix à Troyes (10000).

Code CPV principal :

45210000-2 : Travaux de construction de bâtiments

Type de marché : travaux

Lieu principal d'exécution du marché : 23 rue Charles Dutreix à Troyes (10000)

Durée du marché :

Délai d'exécution des travaux : 17 Mois

Ce délai s'entend pour l'ensemble des lots, compris période de préparation de chantier, hors congés payés.

La consultation ne comporte pas de tranches.

5- LOTS :

LOT N°1 VRD - Clôture - Espaces verts : (CPV 4511290-7 : Travaux préparatoires de viabilité - 45112710-5 : Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts - 45342000-6 : Pose de clôtures)

LOT N°2 Gros Œuvre : (CPV 45223220-4 : Travaux de gros œuvre)

LOT N°3 Charpente - Murs ossature bois : (CPV 45261100-5 : Travaux de charpente)

LOT N°4 Couverture : (CPV 45261210-9 : Travaux de couverture)

LOT N°5 Etanchéité : (CPV 45320000-6 : Travaux d'isolation)

LOT N°6 Ravèlement et isolation thermique extérieure : (CPV 45321000-3 : Travaux d'isolation thermique)

LOT N°7 Menuiserie : (CPV 45421140-7 : Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres)

LOT N°8 Menuiserie extérieure : (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)

LOT N°9 Menuiserie intérieure - Parquet : (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie - CPV 45432113-9 : Pose de parquets)

LOT N°10 Plâtrerie Isolation : (CPV 45410000-4 : Travaux de plâtrerie - 45320000-6 : Travaux d'isolation)

LOT N°11 Carrelage : (CPV 45431000-7 : Carrelages)

LOT N°12 Peinture : (CPV 45442100-8 : Travaux de peinture)

LOT N°13 Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires : (CPV 45232141-2 : Installations de chauffage - 45332120-1 : Travaux d'installation de ventilation - 45330000-9 : Travaux de plomberie - 45332400-7 : Travaux d'installation d'appareils sanitaires)

LOT N°14 Electricité - CFO / CFA : (CPV 45310000-3 : Travaux d'équipement électrique)

Réponse possible à un ou plusieurs lot(s).

6- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Les entreprises qui soumissionnent pour les lots n°1 à 6 et 8 à 14 s'engagent à réaliser une action d'insertion de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en application des articles L.2112-2 et L.2112-4 du Code de la Commande Publique.

Visites de lieux prévues les Lundi 19/07/2021 de 14h à 16h et Mercredi 21/07/2021 de 10h à 12h

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : NON

Le présent avis implique un marché public.

Délai de validité des offres : 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités principales de financement : Subvention Etat, prêts aidés et fonds propres

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

Paiement à 30 jours maxi.

Prix global et forfaitaire assorti d'une clause de révision des prix.

Avance : Une avance sera accordée au titulaire qui en fera la demande dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 et suivants du code de la commande publique. Elle ne dépassera pas les 10% mentionnés à l'article R. 2191-7 du même code.

Sûreté financière : Il est prévu, à la charge du titulaire, une retenue de garantie à hauteur de 5 % du montant du marché dans les conditions et conformément aux dispositions des articles R. 2191-32 à R. 2191-35 du code de la commande publique.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS : Instance chargée des procédures de recours : TA de Châlons en Champagne, 25 rue du Lycée - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE - Téléphone : 03-26-66-86-87 - Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr - Télécopie : 03-26-21-01-87

Introduction des recours :

- référé précontractuel, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du code de justice administrative) ;

- référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution, ou à défaut de la publication, 6 mois à compter de la signature du contrat (articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 de code de la justice administrative) ;

- recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;

- recours pour excès de pouvoir contre la décision de rejet de l'offre dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet et jusqu'à la signature du marché (articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 juin 2021

213045

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEZANNE

Avis d'appel public à la concurrence

DENOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE PASSANT LE MARCHÉ : Communauté de Communes de SEZANNE sud-ouest Marnais, hôtel de communauté, promenade de l'Aube - 51260 ANGLURE.

MODE DE PASSATION : Marché passé selon une procédure adaptée (Passé en application l'article L.2123-1 du code de la commande publique).

OBJET DE LA CONSULTATION

Aménagement de routes communautaires sur rue Louis Pasteur et rue Michelet à St Just Sauvage- lot n°1

Aménagement de routes communautaires sur rue de Charmont à POTANGIS - lot n°2

NATURE DES PRESTATIONS :

Lots n°1 et 2 : Voirie - Assainissement eaux pluviales - Signalisation

• Bordures et caniveaux CC1 Divers 900 ml env.

• Concassé et Enrobés 0/10noirs sur chaussée 3000 m2 env.

• Ouvrages divers (regard et avaloir ou Acodrain) 20 U env.

• Conduite Ø315 et Ø400 150 ml env.

DELAI D'EXECUTION ENVISAGE :

Lot n°1 : Voirie - Assainissement eaux pluviales sur St JUST SAUVAGE - Maximum 12 semaines ;

Lot n°2 : Voirie - Assainissement eaux pluviales sur POTANGIS - Maximum 5 semaines.

MODALITES D'OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION :

Les documents sont téléchargeables au format ZIP sur le site <https://www.xmarches.fr>

MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

La transmission des offres et candidatures par voie électronique est obligatoire via le site <https://www.xmarches.fr>

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le 30 Juillet 2021 2021 à 17h.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES : Se reporter au règlement de la consultation.

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE, 25 rue du Lycée - 51036 CHALONS EN CHAMPAGNE - Tél : 03.26.66.86.87 - Fax : 03.26.21.01.87

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE : 28 juin 2021.

Le président de la communauté de communes de SEZANNE Sud-Ouest Marnais, Monsieur Cyril LAURENT.

212947



ESPACE HABITAT

Avis de consultation pour un projet de construction

1. MAITRE D'OUVRAGE : ESPACE HABITAT, 7 avenue du Maréchal Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX.

2. MODE DE PASSATION : Procédure adaptée - Consultation ouverte.

3. OBJET DU MARCHÉ : CARIGNAN, Avenue du Général de Gaulle. Construction de 8 logements.

4. NATURE DU LOT :

Lot n° 01 : Gros œuvre.

5. Délais d'exécution : Le délai global tous corps d'état (compris congés payés et intempéries) est fixé à : 17 mois.

6. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : Les dossiers seront à télécharger gratuitement sur le site www.espacehabitat.fr rubrique ESPACE HABITAT / MARCHES PUBLICS.

Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme.

7. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Les offres devront parvenir au plus tard le : 26 juillet 2021 (17 heures dernier délai) à ESPACE HABITAT, 7 avenue Leclerc - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX.

8. Le Règlement de Consultation (R.C), joint au dossier de consultation, fixera les conditions de présentation des propositions de prix et des justifications à produire obligatoirement avec l'offre.

9. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Voir le R.C.

10. Renseignements complémentaires : Auprès du Maître d'œuvre : M127, 127 boulevard Gambetta - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX - Tél. : 03.24.33.85.88 - Mail : vmoreira@m127architecture.com11. DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE PUBLICATION : 1^{er} juillet 2021.

213104



ESPACE HABITAT

Avis de consultation

1 - MAITRE D'OUVRAGE : ESPACE HABITAT S.A. H.L.M., 7 avenue Leclerc - 08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX.

2 - PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée - consultation ouverte.

3 - OBJET DU MARCHÉ : Rénovation de 34 pavillons - 15 à 26 et 27 à 48 lotissement Ernest Cardot - DOUZY.

4 - NATURE DES LOTS :

— Lot n° 1 : menuiseries extérieures / fermetures ;

— Lot n° 2 : isolation thermique par l'extérieur ;

— Lot n° 3 : plomberie / chauffage / VMC ;

— Lot n° 4 : couverture / zinguerie ;

— Lot n° 5 : serrurerie.

5 - DELAIS D'EXECUTION : Le délai global est fixé à 12 mois dont 1 mois de préparation.

6 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : Les dossiers seront à télécharger gratuitement sur le site www.espacehabitat.fr rubrique ESPACE HABITAT / MARCHES PUBLICS. Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme.7 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Les candidats devront déposer leur offre sur le site www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS avant le JEUDI 22 JUILLET 2021 à 17h00.

8 - Le Règlement de Consultation, joint au dossier de consultation, fixera les conditions de présentation des propositions de prix et des justifications à produire obligatoirement avec l'offre.

9 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : voir Règlement de Consultation.

10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Les candidats sont invités à poser leurs éventuelles questions à partir du profil d'acheteur d'ESPACE HABITAT : www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS.11 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE PUBLICATION : le jeudi 1^{er} juillet 2021.

213099

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Appel d'offres

VILLE D'EPERNAY

Avis de concession

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresse
 Nom officiel : Ville d'Épernay
 Adresse postale : 7 bis avenue de Champagne,
 Ville : Épernay Code NUTS : FRF23 Code postal : 51200 Pays : France
 Point(s) de contact : pôle ADA
 Téléphone : 06 30 52 43 80
 Courriel : bekar@epernay-agglo.fr
 Adresse(s) internet
 Adresse principale : (URL) <https://www.epernay.fr/>
 Adresse du profil d'acheteur : (URL) : <https://www.xmarches.fr/>
 I.2) Communication
 Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : (URL)
 L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : (URL)
 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
 • Le ou les point(s) de contact susmentionné(s)
 • Autre adresse : (indiquer l'autre adresse)
 Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :
 • Par voie électronique via : (URL) : <https://www.xmarches.fr/>
 • Au(x) point(s) de contact susmentionné(s)
 • A l'adresse suivante : (indiquer l'autre adresse)
 La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : (URL)
 I.3) Type de pouvoir adjudicateur (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)
 • Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales
 • Agence/office national(e) ou fédéral(e)
 • Autorité régionale ou locale
 • Agence/office régional(e) ou local(e)
 • Organisme de droit public
 • Institution/agence européenne ou organisation internationale
 • Autre type :
 I.4) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)
 • Services généraux des administrations publiques
 • Défense
 • Ordre et sécurité publics
 • Environnement
 • Affaires économiques et financières
 • Santé
 • Logement et équipements collectifs
 • Protection sociale
 • Loisirs, culture et religion
 • Éducation
 • Autre activité :
 I.5) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par une entité adjudicatrice)
 • Production, transport et distribution de gaz et de chaleur
 • Électricité
 • Extraction de gaz et de pétrole
 • Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides
 • Eau
 • Services postaux
 • Services de chemin de fer
 • Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus
 • Activités portuaires
 • Activités aéroportuaires
 • Autre activité :

SECTION II : OBJET
 II.1) Étendue du marché
 II.1.1) Intitulé : Délégation de service public pour la production, le transport et la distribution de chaleur sur la Ville d'Épernay
 Numéro de référence : DSP CHAUFFAGE URBAIN
 II.1.2) Code CPV principal : 45232140
 II.1.3) Type de marché : Travaux X Services
 II.1.4) Description succincte : Le réseau de chaleur actuel dessert environ 15 000 MWh à partir d'énergie fossile et s'achève au 31/10/2022. Une évolution importante du réseau est prévue, conduisant à un fort verdissement du mix énergétique ainsi qu'à un développement sur la Ville d'Épernay. Le délégataire sera chargé de financer, réaliser et exploiter l'ensemble des installations existantes et à créer. Le délégataire devra proposer aux abonnés des tarifs compétitifs et assurer une haute qualité de service. La commercialisation du réseau sur le périmètre concerné et assurera la gestion des relations avec les abonnés.
 II.1.5) Valeur totale estimée
 Valeur hors TVA : [50 000 000] Monnaie : [euros] [] []
 II.1.6) Information sur les lots
 Ce marché est divisé en lots X oui • non
 Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots nombre maximal de lots : [] un seul lot
 — Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : []
 — Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants :
 II.2) Description
 II.2.1) Intitulé : Lot n° :
 II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
 Code CPV principal : 09323000
 Descripteur supplémentaire : 45232140
 II.2.3) Lieu d'exécution
 Code NUTS : FRF23
 Lieu principal d'exécution : ville d'Épernay
 II.2.4) Description des prestations :
 (nature et quantité des travaux ou services, ou indication des besoins et exigences)
 Le volume des ventes de chaleur est actuellement de 15 GWh et il est estimé que le développement du réseau permette de fournir environ 30 GWh/an en chauffage et eau chaude sanitaire.
 La production de chaleur du réseau actuel est assurée par des générateurs gaz ainsi qu'une cogénération. Cette dernière dispose d'un contrat de rachat de l'électricité par EDF (CODOA) jusqu'au 31/10/2029. L'exploitation actuelle du réseau de chaleur s'achève le 31/10/2022.
 Sur la base des prescriptions du dossier de consultation, le Délégataire sera chargé de financer et réaliser les travaux permettant l'intégration d'une production de chaleur à partir d'énergie renouvelable, ainsi que le développement du réseau. Il assurera également l'entretien des installations et de la gestion commerciale du réseau.
 II.2.5) Critères d'attribution
 La concession est attribuée sur la base :
 X des critères énoncés dans les documents du marché
 • des critères décrits ci-dessous (les critères d'attribution devront être donnés par ordre décroissant d'importance)
 Critères :
 II.2.6) Valeur estimée
 Valeur hors TVA : 50 000 000 Monnaie : euros.
 II.2.7) Durée de la concession
 Durée en mois 288.
 II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
 Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne X oui • non - Identification du projet :
 II.2.14) Informations complémentaires :
 Mots descripteurs : Chauffage (exploitation, entretien), Chauffage (travaux)
 Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique
 III.1) Conditions de participation
 III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.
 Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :
 Le candidat peut, le cas échéant, s'inspirer du contenu des modèles de formulaires utilisés en matière de passation de marchés publics.

— Lettre de candidature signée par une personne ayant autorité pour engager la société candidate ou le groupement de sociétés candidat, ainsi que, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants ;
 — Déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession ou aucune interdiction de soumissionner prévue aux articles L. 3123-1 et suivants du code de la commande publique et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts,

— Certificats délivrés par les autorités compétentes justifiant de ce que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat ne serait pas prévue, le candidat fait, sous sa propre responsabilité, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée ;
 — Déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire sans habilitation à poursuivre son activité ; le cas échéant, la copie du ou des jugements si le candidat se trouve en situation de redressement judiciaire.

III.1.2) Capacité économique et financière
 • Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
 Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
 — Bilans, comptes de résultats et annexes des trois derniers exercices concernant le domaine d'activité objet de la délégation des entreprises qui s'engagent ;
 — Attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation ;
 — Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (modèle K bis) ou équivalent étranger ;
 — Composition du capital social.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :
 III.1.3) Capacité technique et professionnelle

• Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation
 Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Production d'un mémoire présentant :
 — L'entreprise.
 — Les moyens humains et matériels dont elle dispose (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, équipements techniques...).

— Son savoir-faire en matière de réalisation et d'exploitation en rapport avec l'objet de la délégation.
 — Les références pertinentes du candidat au cours des cinq dernières années pour les missions de construction et des trois dernières années pour les missions d'exploitation, relatives à des prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :
 III.1.5) Informations sur les concessions réservées
 • La concession est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées
 • L'exécution de la concession est réservée dans le cadre de programmes d'emplois protégés

III.2) Conditions liées à la concession
 III.2.1) Information relative à la profession (seulement pour les concessions de services)
 • La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :
 III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession
 • Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

Section IV : Procédure
 IV.1) Description
 IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)
 Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics X oui • non
 IV.2) Renseignements d'ordre administratif
 IV.2.2) Date limite de remise des candidatures
 Date : 23 juillet 2021 à 12 :00
 IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français
 Section VI : Renseignements complémentaires
 VI.1) Renouvellement
 Il s'agit d'un marché renouvelable X oui • non
 Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :
 VI.2) Informations sur les échanges électroniques
 — La commande en ligne sera utilisée
 — La facturation en ligne sera acceptée
 — Le paiement en ligne sera utilisé
 VI.3) Informations complémentaires :
 Il s'agit d'une délégation de service public, au sens des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Les dossiers de candidature comportant les pièces décrites au présent avis seront adressés au point de contact mentionné ci-dessus : (i) sur support physique par courrier recommandé avec avis de réception ou tout moyen équivalent ou (ii) par voie dématérialisée.

La Commission de DSP, mentionnée à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales éliminera, après ouverture de la première enveloppe, les candidatures dont les justifications sont insuffisantes au regard des critères suivants :

— Les garanties professionnelles et financières,
 — Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail,

— L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service.
 Le candidat pourra répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement. Les membres du groupement devront désigner un mandataire qui sera l'interlocuteur unique de l'autorité déléguée. En cas de candidature en groupement, l'ensemble des pièces énumérées à la rubrique "Conditions de participations" devra être fourni pour chaque entreprise du groupement, à l'exception de la lettre de candidature qui pourra être présentée par le mandataire.

En outre, devront être clairement précisés l'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement dans le cadre du projet.

Le dossier de consultation sera remis aux opérateurs sélectionnés après analyse des dossiers de candidature. La collectivité exigera la mise en place d'une société dédiée à l'exécution du contrat.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours
 Nom officiel : Tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE
 Adresse postale : 25 rue du Lycée
 Ville : Châlons-en-Champagne Cedex Code postal : 51036 Pays : France
 Téléphone : 03 26 66 86 87 Fax : 03 26 21 01 87
 Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
 Adresse internet : (URL) <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation
 Nom officiel :
 Adresse postale :
 Ville : Code postal : Pays :
 Téléphone : Fax :
 Courriel :

Adresse internet : (URL)
 VI.4.3) Introduction de recours
 Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Référé précontractuel : article L 551-1 du CJA jusqu'à la conclusion du marché
 — Référé contractuel : article L 551-13 du CJA

— Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement, par le pouvoir adjudicateur, des mesures de publicité appropriées
 VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE
 Adresse postale : 25, rue du Lycée
 Ville : CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex Code postal : 51036 Pays : France
 Téléphone : 03 26 66 86 87 Fax : 03 26 21 01 87

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
 Adresse internet : (URL) <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>
 VI.5) Date d'envoi du présent avis : 22 juin 2021
 213055

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Appels d'offres ouvert

Mon Logis
Groupe ActionLogement

SA HLM MON LOGIS

Réhabilitation, amélioration des composants confort thermique d'un ensemble immobilier de 239 logements, 1-3-5-7-9-11 rue Maurice Ravel 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS

Avis d'appel public à la concurrence

Marche de travaux - Procédure aoo

Suivant le code de la commande publique du 1er avril 2019
1 - NOM ET ADRESSE DU MAITRE D'OUVRAGE : SA HLM MON LOGIS – GROUPE Action Logement, au capital de 16.651.996,35€, inscrite au RCS sous le numéro 562 881 292, dont le siège social est situé 44, Avenue Gallieni, 10300 SAINT ANDRE LES VERGERS
Personne responsable des marchés : Monsieur le Directeur Général de la SA MON LOGIS – Groupe Action Logement.
2 – MODE DE PASSATION : marché de travaux passé selon une procédure AOO suivant le code de la commande publique du 1er avril 2019.
3 - OBJET DU MARCHÉ :
La présente consultation concerne les travaux suivants :
SAINT ANDRE LES VERGERS – Groupes 0208/0251/0257/0297
Réhabilitation d'un ensemble immobilier de 239 logements
Les travaux se situent à l'adresse suivante :
1-3-5-7-9-11 rue Maurice Ravel
Type de marché de travaux : 1/Exécution
Lots concernés : 12 lots
Lot 1 : Traitement des façades
Lot 2 : Désamiantage
Lot 3 : Etanchéité
Lot 4 : Menuiseries intérieures et extérieures
Lot 5 : Electricité
Lot 6 : Plomberie sanitaire
Lot 7 : Chauffage - ventilation
Lot 8 : Métallerie
Lot 9 : Carrelage - faïence - cloisons
Lot 10 : Peinture intérieure
Lot 11 : Sols souples
Lot 12 : Isolation par projection
4 - DELAI D'EXECUTION : Le délai d'exécution global est fixé à 18 mois (+ 6 semaines de période de préparation de chantier) à compter de la notification de l'ordre de service de commencement des travaux. La date de commencement des travaux est prévue en novembre 2021.
5 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER :
La publicité ainsi que le DCE sont téléchargeables sur le site www.marches-securises.fr
6 - MODALITES DE REMISE DES OFFRES : La transmission des candidatures et des offres se fera sur la plateforme www.marches-securises.fr
7 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 10 septembre 2021 à 12h00
8 - JUSTIFICATIFS ET PIECES A FOURNIR : Se reporter au règlement de la consultation.
9 - DELAI D'ENGAGEMENT : 180 jours
10 – CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation.
11 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :
? Renseignements administratifs auprès de Nassima BENNACER : 03.25.70.95.49 - nbennacer@mon-logis.fr
? Renseignements techniques auprès de Christophe DELOT : 06.29.11.54.26 - cdelot@mon-logis.fr
12 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 25/06/2021
Le Directeur Général,
212856

Serge LAURENT

www.mon-logis.fr [monlogisimmobilier](https://www.facebook.com/monlogisimmobilier)

cdc habitat | **Caisse des Dépôts**

CDC HABITAT

Avis d'appel public à la concurrence

Appel d'offres ouvert

1. MAITRE D'OUVRAGE :
— CDC HABITAT, Direction Interrégionale Nord Est, 10 boulevard de Dresde - 67080 STRASBOURG ;
— CDC HABITAT, Agence d'Amiens - Bâtiment FAGUS, Allée de la pépinière CS 10813 DURY - 80008 AMIENS CEDEX 1, Agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage, le Directeur de L'ESID de METZ.
2. OBJET DU MARCHÉ : Réfection complète des réseaux enterrés Gaz propane et des coffrets de la résidence.
3. TYPE DE MARCHÉ : Marché de travaux.
4. TYPE DE PROCEDURE : Appel d'offres ouvert.
5. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le RDC de la consultation.
6. LIEU D'EXECUTION : Résidence PUEBLA - MOURMELON LE GRAND (51).
7. DUREE D'EXECUTION : 3 mois.
8. MODALITES D'ATTRIBUTION : Lot unique.
9. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Lot 1 : VRD.
10. JUSTIFICATION ET PIECES A FOURNIR : Les justifications et pièces à fournir sont énumérées dans le règlement de consultation.
11. DATE LIMITE DE RECEPTION DES SOUMISSIONS : 26 juillet 2021 - 12h00.
12. OBTENTION DU DOSSIER DE LA CONSULTATION : Sur la plateforme : www.marches-publics.gouv.fr
Il est précisé que les opérateurs économiques retirant le DCE sans identification ne pourront bénéficier des informations et/ou modifications éventuelles apportées durant la présente consultation.
14. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 30 juin 2021.
212146

Matot Braine PETITES AFFICHES
LE BOURGEOIS REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - GROUPE FORUMECO CHAMPAGNE-ARDENNE

► ESPACES PUBS ► ENCARTAGE ► PUBLI-REPORTAGE

Développez et renforcez votre notoriété auprès des décideurs régionaux

► Visibilité parfaite ► Lectorat ciblé ► Tarifs attractifs

Plan de communication sur mesure en fonction de vos besoins.

Contactez Ludwig Caquot :
03 26 08 38 30 ou 06 24 99 12 36 - regiepublicitaire.pamb@forumeco.com

Avis administratif

COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Données synthétiques sur la situation financière du GRAND REIMS

NATURE DES RATIOS	VALEUR DES RATIOS PAR BUDGET							
	PRINCIPAL	ORDURES MÉNAGÈRES	ARCHÉOLOGIE	PHARE DE VERZENAY	MARPA PARGNY LES REIMS	POLE MULTISERVICES VILLE EN TARDENOIS	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - BAIL COMMERCIAL MUIZON	ZONE ARTISANALE DE POILLY
Dépenses réelles de fonctionnement / population	581,44 €	112,36 €	7,29 €	1,17 €	0,05 €	0,03 €	0,02 €	0,02 €
Produit des impositions directes / population	453,23 €	87,06 €	-	-	-	-	-	-
Recettes réelles de fonctionnement / population	760,75 €	111,42 €	7,79 €	1,19 €	0,58 €	0,03 €	-	-
Dépenses d'équipement brut / population	272,48 €	11,00 €	0,20 €	0,04 €	0,10 €	-	-	-
Encours de la dette au 31 décembre 2020 / population	269,75 €	2,46 €	-	-	3,27 €	-	0,19 €	0,03 €
Dotations globales de fonctionnement / population	115,07 €	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	30,55 %	16,22 %	56,82 %	54,41 %	-	-	-	-
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	82,13 %	101,90 %	93,56 %	98,60 %	32,09 %	96,02 %	-	2.501,43 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35,82 %	9,87 %	2,55 %	3,11 %	17,71 %	-	-	-
Encours de la dette au 31 décembre 2020 / recettes réelles de fonctionnement	35,46 %	2,20 %	-	-	565,30 %	-	-	845,93 %

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

SAFER GRAND-EST - APPEL DE CANDIDATURES
Maison des Agriculteurs, 2 rue Léon-Patoux - 51664 REIMS CEDEX 2
Téléphone : 03.26.04.77.71 - Fax : 03.26.04.74.41

La SAFER Grand-Est se propose sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 21/07/2021 (date de réception en nos locaux) auprès du Service Départemental de la Marne, 14 Rue Rayet Liénart 51420 WITRY LES REIMS Tél : 03.26.04.74.45 ou par mail à l'adresse adupuis@safergroundest.fr. Des compléments d'informations pourront être obtenus auprès du Service Départemental de la Marne ou au siège de la Safer Grand Est.

Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.

BELVAL-SOUS-CHATILLON : 13 a 40 ca de vigne AB-420-421 - Znc
MARFAUX : 26 a 60 ca de vigne B-1079[966] - RNU
PRIORITÉ SERA DONNÉE AUX CANDIDATS ACCEPTANT DE CONSENTIR BAIL A LONG TERME AU CEDANT.

213038

GERANCE
FIN DE GERANCE

CARREFOUR PROXIMITE FRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 25 juin 2021,

La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 47.547.008 €, ayant son siège social à REIMS (51100), Zone Industrielle St Léonard, Route Nationale 44,

immatrikulée au Registre du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488

a donné en location gérance à : La société AJUST, société à responsabilité limitée au capital de 6.000 €, ayant son siège à GUEUX (51390) 6 place du Cèdre, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et Sociétés de REIMS.

Un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché sis et exploité à GUEUX (51390) 6 place du Cèdre à l'enseigne CARREFOUR EXPRESS.

Le présent contrat est consenti pour une durée initiale d'une année entière à compter du 25 août 2021 pour se terminer à pareille époque le 24 août 2022.

A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée.

213101

SARL JLN DISTRIBUTION/EG RETAIL (FRANCE)

Est résilié à compter du 29 juin 2021, le contrat de gérance qui avait été consenti au profit de la SARL JLN DISTRIBUTION, ayant son siège social à REIMS (51100), Zone Industrielle St Léonard, Route Nationale 44,

Par la société EG Retail (France) SAS, au capital de 171.940.000 €, ayant son siège social Immeuble Le Cervier B, 12 avenue des Béguines, Cergy Saint Christophe - 95806 CERGY PONTOISE CEDEX, immatriculée 439 793 811 R.C.S. PONTOISE,

Concernant le fonds de commerce de station-service sis et exploité à REIMS (51100), Zone Industrielle St Léonard, Route Nationale 44, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance.

Ce contrat de gérance avait fait l'objet d'un acte SSP en date du 7 août 2013.

212926

SARL JLN DISTRIBUTION/EG RETAIL (FRANCE)

Est résilié à compter du 30 juin 2021, le contrat de gérance qui avait été consenti au profit de la SARL JLN DISTRIBUTION, ayant son siège social à REIMS (51100), Zone Industrielle St Léonard, Route Nationale 44,

Par la société EG Retail (France) SAS, au capital de 171.940.000 €, ayant son siège social Immeuble Le Cervier B, 12 avenue des Béguines, Cergy Saint Christophe - 95806 CERGY PONTOISE Cedex, immatriculée 439 793 811 R.C.S. PONTOISE,

Concernant le fonds de commerce de station-service sis et exploité à REIMS (51100), 2 rue Armand Bouxin, dont elle est propriétaire ou exerce la jouissance.

Ce contrat de gérance avait fait l'objet d'un acte SSP en date du 7 août 2013.

212927



SAS "PJHB, Notaires associés"
27 boulevard de la Motte
51200 EPERNAY

AU COCHON SANS RANCUNE

Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Chantal BOUCHÉ, Notaire, le 9 juin 2021, enregistré à REIMS, le 17 juin 2021, dossier 2021/00058506 référence 5104P04 n° 2021 N01879, a été constatée la cession :

Par la société AU COCHON SANS RANCUNE, SARL au capital de 8.000,00 €, siège à CHOUILLY (51530), 30 Grande Rue, SIREN 481 744 423 R.C.S. REIMS ; A la société O'CRO D'AY, SAS au capital de 1.000,00 €, siège à AY CHAMPAGNE (51160), 29 rue Roger Sondag, SIREN 899 475 586 R.C.S. REIMS.

D'un fonds de commerce de vente de produits de charcuterie-boucherie-vente au détail-rotisserie-traiteur sis à AY CHAMPAGNE (51160), 29 rue Roger Sondag, connu sous le nom commercial "AU COCHON SANS RANCUNE", R.C.S. REIMS, numéro 481 744 423.

Propriété - Jouissance : Au jour de la signature.

Prix : 40.000 € dont éléments incorporels pour 33.630 € et matériel pour 6.370 €.

Oppositions : en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'étude de Maître Chantal BOUCHÉ où domicile a été élu à cet effet.

213137 Pour insertion, le Notaire.

CONSTITUTION DE SOCIETE

FCN Epervanay
2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

SAS DU PONT DE BOIS

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros

Siège social :
34 Le Pont de Bois
51530 CHAVOT COURCOURT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

Dénomination : SAS du Pont de Bois.
Siège : 34 Le Pont de Bois - 51530 CHAVOT COURCOURT.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 40.000 €. Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non-bâtis, en France ou à l'étranger, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la réalisation de cet objet.

Président : Monsieur Mathieu SCHELLIER, demeurant 24 rue du Mesnil - 51700 FESTIGNY.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

212866 Pour avis : Le président.

SAS SHINQI

Par ASSP en date du 28/06/2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SAS.

DENOMINATION : SHINQI.

SIÈGE : 5 rue Boulard - 51100 REIMS.

CAPITAL : 1.000 € en numéraire.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation R.C.S.

OBJET : consulting développement formation coaching beauté cosmétiques et sports.

PRESIDENT : Virginie KEMPF, 36 rue Anatole France - 59800 LILLE.

IMMATRICULATION : Au R.C.S. de REIMS.

212499

FCN Reims Farman
7 rue Gabriel Voisin
B.P. 318
51688 REIMS CEDEX 2
Tél. : 03.26.09.24.66

SMHF HZ

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à EPERNAY du 25 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : SMHF HZ

SIEGE : 41 avenue Jean Jaurès - 51200 EPERNAY.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 Euros.

OBJET : La prise de participation et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés civiles ou commerciales ; La propriété, la gestion, l'administration, l'achat, la vente de l'ensemble de ces participations par tous moyens ;

L'organisation, l'administration et la jouissance par exploitation directe ou par bail, location ou autrement, de tous immeubles à vocation professionnelle, industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou d'habitation, bâtis ou non bâtis, dont elle deviendra propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

Le conseil et l'assistance en matière de gestion d'entreprise et de toutes prestations administratives, financières, techniques et commerciales au profit de toutes sociétés ;

Et plus généralement, toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENTE : Madame Monique HOUZALI, demeurant, 41 avenue Jean Jaurès - 51200 EPERNAY.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

212722 Pour avis : La Présidente.

SHINE-AUTOWASH

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SHINE-AUTOWASH.

FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL : 1.000 €.

SIEGE SOCIAL : 2 rue des catalaunes - 51470 SAINT MEMMIE.

OBJET : Lavage et nettoyage de tous véhicules.

DURÉE : 99 années.

GERANCE :

— Monsieur ALBERT KRASNIQI demeurant 20 bis rue de pâtures - 51470 SAINT MEMMIE

IMMATRICULATION : au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

212912 Pour avis.

FCN EXPERTISE AUDIT CONSEIL

57 Chaussée du Port
CS 90157
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX
Tél. : 03.26.68.39.58

FYAJT

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros

Siège social :

124 avenue du Général Sarrail

Bat 1A - apt10
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à CHALONS EN CHAMPAGNE du 29/06/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : FYAJT.

SIEGE : 124 avenue du Général Sarrail, Bat 1A, apt10 - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

CAPITAL : 2.000 €.

OBJET : La prise de participation dans toutes entités juridiques, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit ;

L'acquisition et la gestion des dites participations ; L'acquisition par voie d'achat, d'échange, apport ou autrement d'actions, de parts sociales ou autres titres de sociétés, quelles qu'en soient leur forme juridique, ainsi que la vente desdits titres ;

Toutes avances, cautions, ouvertures de crédits et tous prêts avec ou sans garantie ;

Toutes prestations de nature administrative, financière, au profit de toutes entités ;

L'exploitation directe ou indirecte de toutes activités commerciales et prestations de services, domiciliations bancaires.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT : Mme Floriane JACOB, demeurant 124 avenue du Général Sarrail, Bat 1A, Apt 10 - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

212797 Pour avis : Le président.

KHODJA EXPERTISE COMPTABLE AUDIT CONSEIL

DSP BIOTECH

Avis de constitution

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 25 juin 2021, à REIMS.

DENOMINATION : DSP BIOTECH.

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

SIEGE SOCIAL : 53 rue Landouzy - 51100 Reims.

Objet : L'import et export des équipements médicaux, la fabrication et la commercialisation des équipements médicaux.

DURÉE DE LA SOCIETE : 99 années(5).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 500 € divisé en 50 actions de 10 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

CESSION D' ACTIONS ET AGREMENT : Tant que la société demeure unipersonnelle les actions sont librement cessibles.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

PRESIDENT : Madame FENG SHANG

53 rue Landouzy - 51100 REIMS.

La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.

212855 Pour avis : Le président.

SARL ETA GAIDOZ

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/06/2021 il a été constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION : ETA GAIDOZ.

SIEGE SOCIAL : 29 rue de l'Eglise Saint Martin - 51110 WARMERVILLE

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

— Entreprense de travaux agricoles.

— Toutes prestations de travaux agricoles.

— Application de produits phytopharmaceutiques.

— Achat et revente de bois de chauffage, de granulés de bois, de compost et tous autres produits pouvant se rattacher à l'agriculture ou à l'environnement.

— Négocier de matériaux.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 10.000 € divisé en 1.000 parts d'un montant unitaire de 10 € chacune

GERANCE : M. Hervé GAIDOZ demeurant 29 rue de l'Eglise Saint Martin - 51110 WARMERVILLE, nommé pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

IMMATRICULATION au R.C.S. de REIMS

212852 Pour avis, le représentant légal.

COMPARACT

Par acte du 27 avril 2021, il a été constituée une société par actions simplifiée :

DENOMINATION : COMPARACT.

CAPITAL : 10.000 Euros.

SIEGE SOCIAL : 5 rue des Carrières - 51500 CHIGNY LES ROSES.

OBJET : La création, le développement, l'exploitation de logiciels ou solutions numériques.

DURÉE : 99 ans.

Chaque action donne droit à une voix

Soumises à agrément des associés

PRESIDENT : JUST AI société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros, 71 rue Marcel Paul - 27000 EVREUX, 882 522 436 R.C.S. EVREUX

Immatriculation au R.C.S. de REIMS.

212853

**Isabelle CIRET-DUMONT
Marjolaine LAMPSON**
notaires associés

SCI SHOTOVEL

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître CIRET-DUMONT, Notaire à REIMS, 29 bld Foch, le 28 juin 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI SHOTOVEL.

Le siège social est fixé à : LUDES (51500), 17 rue Jacques Haimart.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : Cinq cents Euros (500,00 €).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : M. Nicolas ETIENNE, demeurant LUDES (51500), 17 rue Jacques Haimart.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

212910 Pour avis : Le Notaire.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

SARL VAUCLERC AVIATION

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9/06/2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.
DENOMINATION : "VAUCLERC AVIATION".
SIEGE SOCIAL : 13 rue Saint-Hilaire – 51300 ÉCRIENNES.

OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'étude, la conception, le développement, la fabrication, le montage, la location, l'achat, la vente et le service après-vente de turbomachines, d'ULM, de tout engin entrant dans la catégorie de l'aviation légère et de toutes réalisations mécaniques s'y attachant ;
- La formation au pilotage d'ULM, d'aviation légère et de turbomachines
- Le transport aérien public de passagers, de marchandises, des bagages ;
- Toutes prestations de services aériens, notamment les baptêmes de l'air, les circuits touristiques, les vols d'inspection, les vols pour prise de photographies ;
- La vente, la fabrication, l'importation, le négoce, et la diffusion ou distribution de tout produit concernant le milieu de l'aviation ou aéronautique ;
- L'organisation de manifestations aériennes en tous genres (meetings, salons, etc) ;
- L'organisation de congrès, séminaires et colloques basés sur le thème de l'aéronautique ou se déroulant dans un cadre aéronautique ;
- Le traitement, l'assemblage et autres travaux de tôlerie, de mécanique ou d'électricité ;
- Toutes activités de services de conciergerie notamment la réservation d'hébergements et de véhicules ;
- La petite restauration rapide et la vente de boissons alcoolisées ;
- L'achat, la vente, la location, la réparation, la rénovation, l'entretien de véhicules terrestres à moteur ;
- La prise de participation dans toutes sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole, viticole ou immobilière, la gestion de ces participations et la gérance de toutes sociétés
- L'acquisition, la vente, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir locataire ou propriétaire, usufructière, nue-propriaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement sur le territoire français et les territoires étrangers limitrophes.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 10.000 € divisé en 100 parts d'un montant unitaire de 100 € chacune
GERANCE :

— Monsieur Gilles DEMAREZ demeurant 151 rue du Grand Der - 51300 FRIGNICOURT ;
— Monsieur Remi TARTAS demeurant 7 rue des Chenevières - 51300 LES RIVIERES HENRUEL ;
nommés pour une durée illimitée avec pouvoir d'agir séparément

IMMATRICULATION AU R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
212882 Pour avis, le représentant légal.

GTG

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 30/06/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : GTG.
OBJET SOCIAL : Acquisition, prise à bail, gestion, location et administration de tous biens mobiliers et immobiliers ; Construction, réfection, rénovation, réhabilitation et plus généralement, mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ; Emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts.

SIEGE SOCIAL : 95 boulevard Henry Vasnier - 51100 REIMS.
CAPITAL : 1.000 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS.
GERANCE : Madame Guadalupe VERDEGUER CORTINA épouse GLAUDEL, demeurant 95 boulevard Henry Vasnier - 51100 REIMS.

CLAUSE D'AGREMENT : Cession libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas.

212893 La gérante.



FCN Epernay
2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

LOZA FERRE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
74 avenue de Vitry
51230 FERRE CHAMPENOISE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FERRE CHAMPENOISE du 28 Juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.
DENOMINATION : LOZA FERRE.
SIEGE : 74 avenue de Vitry - 51230 FERRE CHAMPENOISE.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : L'achat, la vente, l'entretien, la réparation mécanique, la tôlerie, la peinture de tous véhicules automobiles neufs et d'occasion, motos, cyclomoteurs, quads, vélos et plus généralement tous véhicules, ainsi que la vente de tous accessoires dépendant de cette activité, tous commerces et services.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRESIDENT : La société LOZA HOLDING, SARL au capital de 2.000 €, dont le siège social est 8 route d'Aulnay Coligny - 51130 VAL DES MARAIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 900 716 457, représentée par son gérant, Monsieur Richard LOZA.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.
212923 Pour avis : Le président.



KHODJA
EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT CONSEIL

SERVICE VTC REIMS

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 juin 2021, à REIMS.

DENOMINATION : SERVICE VTC REIMS. FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

SIEGE SOCIAL : 17 Esplanade le rouet - 51100 REIMS.

OBJET : Les services de voiture de transport avec chauffeur, les services de conciergerie liés au transport de personnes. DURÉE DE LA SOCIETE : 99 années(s). CAPITAL SOCIAL FIXE : 100 € divisé en 100 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. CESSIION D' ACTIONS ET AGREMENT : Tant que la société demeure unipersonnelle la cession est libre. ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés :

PRESIDENT : Monsieur CYRIL DEPEYROT, 17 Esplanade le rouet - 51100 REIMS. La société sera immatriculée au R.C.S. de REIMS.
212959 Pour avis.



LAURENCY & ASSOCIES

Cabinet LAURENCY & ASSOCIES

Expertise comptable - Audit - Conseil - Gestion sociale
2 rue du Colonel Pierre Servagnat
51200 EPERNAY

TWO BRAIN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29/06/2021 à EPERNAY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée
DENOMINATION : TWO BRAIN.
SIEGE : 11 rue de la Chaude Ruelle - 51200 EPERNAY.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 2.000 €.

OBJET : Le commerce de détail de tous types de produits par internet ou par correspondance ; la participation et la mise en oeuvre du marketing d'affiliation ; Le conseil stratégique, l'assistance et la formation dans le domaine de e-commerce ; L'intégration, la gestion et la création des réseaux et programmes d'affiliation ; la recherche et le référencement de partenaires commerciaux.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sans avoir à justifier de de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions autres que celles aux descendants, ascendants, conjoints ou partenaires de PACS des associés, et ce à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, adopté à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : M. Jérôme NOLIN demeurant 11 rue de la Chaude Ruelle, à EPERNAY (51200).

DIRECTRICE GÉNÉRALE : Mme. Brigitte SALOME demeurant 11 rue de la Chaude Ruelle, à EPERNAY (51200).
Immatriculation : au R.C.S de REIMS.
212995 Pour avis, le président.

MATRIOCHKA

Aux termes d'un ASSP en date du 21/06/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : MATRIOCHKA.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. A titre accessoire, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, d'actions, obligations et de tous titres en général.

Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

SIEGE SOCIAL : 54 rue Pasteur - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.
CAPITAL : 500 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

GERANCE : Monsieur EUDES ROMAIN, demeurant 54 rue Pasteur - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

CLAUSE D'AGREMENT : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. L'agrément est obtenu par décision des associés prise à l'unanimité.
212998 Eudes Romain.



THIENOT & ASSOCIES

Notaire
23 rue Libergier - 51100 REIMS

SCI CRISCAR IMMO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte reçu par Maître François GAUTHIER, Notaire à REIMS, le 29 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI CRISCAR IMMO.
FORME : Société civile immobilière.
SIEGE : REIMS (51100), 74 rue de Courlancy.

OBJET : Propriété, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement la mise à disposition commune au profit des associés fondateurs de tous immeubles bâtis ou non bâtis; l'acquisition, la gestion, la vente de titres de toutes sociétés.

DURÉE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL : 2.000,00 € constitué d'apports en numéraire.
GERANCE : Monsieur Carlos VALENTE et Madame Cristina DOS SANTOS MARTINS, demeurant ensemble à REIMS (51100), 74 rue de Courlancy.

CESSIION DE PARTS : Les parts sont soumises à agrément.
IMMATRICULATION DE LA SOCIETE : R.C.S. de REIMS.
213018 Pour avis.



FCN Reims Farman

7 rue Gabriel Voisin
B.P. 318

51688 REIMS CEDEX 2
Tél. : 03.26.09.24.66

EURL HUBERT BENJAMIN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à WARMERVILLE du 1^{er} juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE : EURL HUBERT BENJAMIN.

SIEGE SOCIAL : 15 rue de l'Eglise Saint Martin - 51110 WARMERVILLE.

OBJET SOCIAL : Travaux de maçonnerie et de plâtrerie. Activité de marchand de biens. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
DURÉE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

GERANCE : Monsieur Benjamin HUBERT, demeurant 15 rue de l'Eglise Saint Martin - 51110 WARMERVILLE, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.
211451 Pour avis : La gérance.



87 place Drouet d'Erion - 51100 REIMS
Tél. 03.26.85.90.00 - Fax 03.26.85.90.04

COHESION IMMOBILIER

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à 51100 REIMS du 1^{er} juillet 2021, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : COHESION IMMOBILIER.
FORME : Société par actions simplifiée.

SIEGE SOCIAL : 87 place Drouet D'Erion - 51100 REIMS.
DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 10.000 Euros.
OBJET : La société a pour objet, en France et dans tous pays les métiers de l'immobilier : marchand de biens, promotion immobilière, négoce pour son propre compte, apporteur d'affaires et tous métiers dérivés. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités; la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation. La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit, pour devenir définitive, être autorisée par les autres associés. Est nommé comme premier président de la société : la SAS TB IMMO représentée par son président Monsieur Thibaud BARBOTIN, demeurant 3 rue d'Arlington - 51100 REIMS.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.
213092 Le président.



FCN Sézanne

33 rue Aristide Briand
BP 64 - 51120 SEZANNE
Tél. : 03.26.80.53.30

L'INDISCIPLINEE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
Siège social :
98 rue Gambetta - 51100 REIMS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1^{er} juillet 2021 à REIMS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE : L'INDISCIPLINEE.

SIEGE SOCIAL : 98 rue Gambetta - 51100 REIMS.

OBJET SOCIAL : Salon de coiffure mixte, vente de produits de coiffure, de bijoux et d'accessoires.

DURÉE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
GERANCE : Madame Pauline LUCIANI, demeurant 17 rue de la Vallée - 51110 FRESNE LES REIMS.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.
211933 Pour avis : La gérance.



Notaires

OFFICE NOTARIAL DU LEVANT

Mes CHÉPY - LARDENOIS - VOIRNESSON
8 rue du Levant
51400 MOURMELON LE GRAND
03.26.66.11.39

SCI YANNICK ET ANICKA

Suivant acte reçu par Maître Alexandra VOIRNESSON, Notaire à MOURMELON LE GRAND, le 28 juin 2021, a été constituée la société civile dénommée SCI YANNICK ET ANICKA.

SIEGE SOCIAL : REIMS (51100), 8 place Saint Nicaise.
CAPITAL SOCIAL : 2.000,00 €, divisé en 200 parts sociales de dix Euros (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 200.

OBJET SOCIAL : La propriété, l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail, la location, vente occasionnelle.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation.

CESSIIONS DE PARTS soumises à l'agrément des associés se prononçant par décision extraordinaire, à l'exception des cessions entre associés, lesquelles sont libres.

GERANT : Madame Inès LUCKNER, demeurant ensemble à REIMS (51100), 38 cours Langlet.

IMMATRICULATION : Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.
Pour avis :
213032 Me Alexandra VOIRNESSON.

Maître Brice XIBERRAS

Notaire

7 place du Général de Gaulle

51270 MONTMORT - LUCY

SCI DES HAUTS PRES

Suivant acte reçu par Maître Brice XIBERRAS, Notaire à MONTMORT LUCY, le 30/06/2021 il a été constitué la société civile immobilière suivante :

Denomination : SCI DES HAUTS PRES.
Siège : LE THOULT TROSNAY (Marne), 1 rue du Presbytère.
Durée : quatre vingt dix neuf ans (99)
Objet :

— L'acquisition par achat, échange ou tout autre moyen, de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains à bâtir, de tous droits immobiliers ;

— La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles apportés à la société et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Capital social : 10.000,00 €. Apports en numéraire : 10.000,00 €. Gérant : Monsieur REBILLY Thomas, André, administrateur, époux de Madame ZARIKOVA Nicole, demeurant à 120 00 PRAGUE 2 (TCHIQUE (REPUBLIQUE), Vinohradska 33/89.
Né à PARIS (75016), le 11 juin 1971.
Immatriculation au R.C.S. de REIMS.

Pour avis et mention :
213056 M^e Brice XIBERRAS, Notaire.

DJEMA IMMO

Par acte SSP du 1/07/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : DJEMA IMMO.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers.

SIEGE SOCIAL : 5 rue Georges Danton - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

CAPITAL : 45.000 €.

DURÉE : 99 ans.
GERANCE : Mme JEANRAT Marie, demeurant 5 rue Georges Danton - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, M. DJAFFAR Soulihi Abdallah, demeurant 5 rue Georges Danton - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Immatriculation au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
213102

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

SJFC
SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE
DE CHAMPAGNE

19-21 rue Denis Papin - 51100 REIMS
3 rue Jean Mermoz
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

BLOW
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 €uros
Siège social :
ZA la Pagerie, chemin de Finage
51470 MONCETZ LONGEVAS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONCETZ LONGEVAS le 1^{er} juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DENOMINATION SOCIALE : BLOW.
SIÈGE SOCIAL : ZA la Pagerie, Chemin de Finage à MONCETZ LONGEVAS (51470).
OBJET SOCIAL :
— La détention de toutes actions ou parts sociales, qu'elle pourrait acquérir ou qui lui seraient apportées ;
— La prise de participation dans toutes sociétés, y compris les sociétés étrangères, l'exécution de prestations administratives, comptables, financières, techniques et commerciales et à cet effet :
* L'assistance dans la gestion et dans les domaines technique, commercial, juridique et financier, apportée aux associés dans lesquelles elle détient une participation,
* L'utilisation de ses fonds pour consentir aux dites sociétés des avances de trésorerie dans le cadre de la réglementation en vigueur, et tout engagement de caution et/ou toute garantie sollicitée.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 100.000 €.
GERANT : Monsieur Benjamin WALSHOFER, demeurant 9 grand Rue - 51470 MONCETZ LONGEVAS.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE. 213159 Pour avis, la Gérance.

GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

HOLDING PHILIPPE VILLENA

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS, de la Société "HOLDING PHILIPPE VILLENA", société de participations financières de profession libérale de médecins sous forme de société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est à REIMS (51100), 4 rue de la Grue.

La société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice en commun de l'activité de médecin, ainsi que toute activité liée à la gestion des dites participations.

Le Président est M. Philippe VILLENA, domicilié 5 rue Chauffour - 02130 COULONGES-COHAN.

Les cessions ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers non associés qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social. 213109

Etude de Maître
Caroline COURAILLON-ROUETTE
26 rue Saint Robert - 10340 LES RICEYS
Tél. : 03.25.29.30.34

SC DU 20

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Caroline COURAILLON ROUETTE, Notaire à LES RICEYS (Aube), 26 rue Saint-Robert, le 26 juin 2021, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes : La dénomination sociale est : SC DU 20. Forme : Société civile. Le siège social est fixé à : LE MESNIL SUR OGER (51190), 34 Grande Rue.

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, l'occupation et la mise à disposition gratuite ou non au profit des associés, et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. L'acquisition, la gestion, la vente de valeur mobilières, titres de placement, titres de sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation.

Le capital social est fixé à la somme de : Mille deux cents euros (1.200,00 €).

Les apports sont en numéraire pour 1.200,00 €.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Les gérants de la société sont : Monsieur Thomas SIRET, demeurant LE MESNIL SUR OGER (51190), 34 Grande Rue et Madame Camille ASSAILLY, demeurant à LE MESNIL SUR OGER (51190), 34 Grande Rue.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. 212891 Pour avis : Le Notaire.

DUVIMO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VITRY EN PERTHOIS du 17 Juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière
DENOMINATION SOCIALE : DUVIMO
SIÈGE SOCIAL : 1 rue Saint Thiebault - 51300 VITRY EN PERTHOIS
OBJET SOCIAL : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, terrains dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
GERANCE : Monsieur Simon MORETTI demeurant 1 rue Saint Thiebault - 51300 VITRY EN PERTHOIS.
CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE. 213016 Pour avis : La Gérance.

SAN-BRIZIO PIZZA

Par acte SSP du 29/06/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAN-BRIZIO PIZZA.
OBJET SOCIAL : Restauration rapide, sur place et à emporter.
SIÈGE SOCIAL : 8 rue Robespierre - 51370 SAINT BRICE COURCELLES.
CAPITAL : 5.000 €.
DURÉE : 99 ans.
GERANCE : M. LEROUX STEPHANE, demeurant 3 rue des Paraisons - 51370 SAINT BRICE COURCELLES.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de REIMS. 213131

GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

DJ EYRAUD

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS, de la Société "DJ EYRAUD", société de participations financières de profession libérale de médecins sous forme de société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est à LAVANNES (51110), 1 bis rue Chefossez.

La société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice en commun de l'activité de médecin, ainsi que toute activité liée à la gestion des dites participations.

Le Président est M. Rémi EYRAUD domicilié 1 bis rue Chefossez - 51110 LAVANNES.

Les cessions ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers non associés qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social. 213107

GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

TACOMA

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS, de la société « TACOMA », société de participations financières de profession libérale de médecins sous forme de société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est à SAINT MASMES (51490), 19 rue Saint Martin.

La société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice en commun de l'activité de médecin, ainsi que toute activité liée à la gestion des dites participations.

Le président est M. Thomas RIPERT domicilié 19 rue Saint Martin - 51490 SAINT MASMES.

Les cessions ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers non associés qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social. 213108

GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

DCI

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS, de la Société "DCI" société de participations financières de profession libérale de

médecins sous forme de société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est à REIMS (51100), 1 rue Raymond Guyot.

La société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice en commun de l'activité de médecin, ainsi que toute activité liée à la gestion des dites participations.

Le Président est M. Damien CHASTE domicilié 1 rue Raymond Guyot - 51100 REIMS.

Les cessions ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers non associés qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social. 213112

GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

LES KOZAU

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS, de la société "LES KOZAU", société de participations financières de profession libérale de médecins sous forme de société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est à REIMS (51100), 2 place Léon Bourgeois.

La société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice en commun de l'activité de médecin, ainsi que toute activité liée à la gestion des dites participations.

Le président est M. Sébastien KOZAL domicilié 2 place Léon Bourgeois - 51100 REIMS.

Les cessions ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers non associés qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social. 213106

GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

ALPINUM HOLDING

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS, de la société « ALPINUM HOLDING », société de participations financières de profession libérale de médecins sous forme de société par actions simplifiée, au capital de 1.000 €, dont le siège social est à CORMICY (51220) 4 rue du Président Kennedy.

La société a pour objet : La prise de participations et d'intérêts, la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés d'exercice libéral (SEL) ayant pour objet l'exercice en commun de l'activité de médecin, ainsi que toute activité liée à la gestion des dites participations.

Le Gérant est M. Alain HERARD domicilié à CORMICY (51220) 4 rue du Président Kennedy.

Les cessions ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers non associés qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social. 213150

GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

SALOULFAU

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte ssp en date du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de REIMS, de la Société "SALOULFAU" société de participations financières de profession libérale de médecins sous forme de société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est à REIMS (51100), 66 rue des Moulins.

La société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice en commun de l'activité de médecin, ainsi que toute activité liée à la gestion des dites participations.

Le Président est M. Jean PIERREVELCIN, domicilié 66 rue des Moulins - 51100 REIMS.

Les cessions ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers non associés qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social. 213115

Notaires

OFFICE NOTARIAL DES CORDELIERS
SELARL Laurent QUINART et Thibaut DURAND
Notaires Associés
24 rue de l'Isle - 51100 REIMS
Tél. : 03.26.49.32.20

SCI DES JONQUILLES

Aux termes d'un acte reçu par M^e Laurent QUINART, notaire à BEINE NAUROY (51) 1 place de la Mairie, le 29/06/2021, il a été constitué la société civile immobilière dénommée SCI DES JONQUILLES pour une durée de 99 ans ayant son siège à BETHENY (51), 36 allée des Jonquilles, Brassans au capital de 1.460 € constituée uniquement d'apport en numéraire et ayant pour objet l'acquisition l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers.

Les cogérants statutaire sont M Frédéric LAVABRE et M Clément LAVABRE demeurant au siège de ladite société.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour avis et mention : 213113 M^e Laurent QUINART, Notaire.

MODIFICATION

DE STATUTS

HOLDING TRIBUT-VERJUS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.606.000,00 €uros
Siège social :
4 place Barré - 51100 REIMS
495 072 407 R.C.S. Reims

Le 10/05/21, l'associé unique a porté le capital social à 2.000.000 € par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des parts.
Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de REIMS. 211513

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Reims Farman
7 rue Gabriel Voisin
B.P. 318
51688 REIMS CEDEX 2
Tél. : 03.26.09.24.66

ADDICT

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €uros
Siège social :
25 Cours Jean-Baptiste Langlet
51100 REIMS
841 825 508 R.C.S. Reims

Par décision du 31 mai 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 25 cours Jean-Baptiste Langlet - 51100 REIMS au 16 chemin de la Grange aux Bois - 51530 CHAVOT COURCOURT à compter rétroactivement du 29 avril 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
211189 Pour avis.

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Reims Moissons
7 rue Gabriel Voisin - CS 80018
51086 REIMS CEDEX 2

FINANCIERE DU PROGRES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €uros
Siège social :
222 rue Louis Victor de Broglie
51430 BEZANNES
753 222 777 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 4 septembre 2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux prestations d'assistance commerciale et de gestion dans le cadre d'opérations immobilières. Mention sera effectuée au R.C.S. de REIMS.
211414 Le président.

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

FCN Reims Farman
7 rue Gabriel Voisin
B.P. 318
51688 REIMS CEDEX 2
Tél. : 03.26.09.24.66

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES GREVIERES

Société civile immobilière au capital de 3.811,23 €uros
Siège social :
9 Lotissement Pointe Jacques
97240 LE FRANCOIS
780 392 932 R.C.S. Fort de France

L'AGE, en date du 14 juin 2021, a décidé de transférer le siège social du 9 Lotissement Pointe Jacques - 97240 LE FRANCOIS au 131 rue Nationale - 51140 JONCHERY SUR VESLE, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FORT DE FRANCE sous le numéro 780 392 932 R.C.S. FORT DE FRANCE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. La société, constituée pour 60 années à compter du 27 octobre 1972, a pour objet social l'acquisition d'un terrain et l'exploitation de celui-ci, ladite activité ayant exclusivement un caractère civil et un capital de 3.811,23 € composé uniquement d'apports en numéraire.
212263 Pour avis : La Gérance.

ANNONCES LÉGALES

DERNIER DÉLAI
POUR VOS PUBLICATIONS :
VENDREDI 12 HEURES

annoncel legale.pamb@forumeco.com

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne



Notaires

OFFICE NOTARIAL DE GUEUX
Mes CROZAT, PIERLOT, ROGÉ, LAGACHE-GÉ et CROZAT
23 avenue de Reims - 51390 GUEUX
03.26.03.61.61

**EARL
LES BRIQUETTES**

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital social 7.622,50 Euros
Siège social :
1 rue de la Noue Coutard
51530 CHOUILLY
423 787 308 R.C.S. Reims

Aux termes d'une délibération des associés en date du 24 juin 2021, le capital social a été augmenté de 492.377,50 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ANCIENNE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 7.622,50 €.

NOUVELLE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 500.000,00 €.

L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS.

Pour insertion,

213111 M^e Emmanuel ROGÉ, Notaire.

**CDM
EQUIP'ESPACES
VERTS**

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 Euros
Siège social :
Zone Artisanale des Grands Longérons
51170 FISMES
R.C.S. Reims 477 915 821

Gérance

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 18 mai 2021, Monsieur Thierry BOUILLLET, demeurant à GUEUX (51390), 5 rue de la Grosse Haie, a été nommé en qualité de nouveau gérant, avec effet au 29 mai 2021, en remplacement de Monsieur Jacques MARTELLE, démissionnaire. Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.
212716 Pour avis : La gérance.



57 Chaussée du Port
CS 90157
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX
Tél. : 03.26.68.39.58

**CABINET
DU DOCTEUR
BENJAMIN DEUVE**

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
de chirurgien-dentiste
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
7 rue Baudelot
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
880 042 445
R.C.S. Châlons en Champagne

Par décision du 07/06/2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 140.000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ANCIENNE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 10.000 € - NOUVELLE MENTION : CAPITAL SOCIAL : 150.000 €

211815 Pour avis : La gérance.



FCN Reims Farman
7 rue Gabriel Voisin
B.P. 318
51688 REIMS CEDEX 2
Tél. : 03.26.09.24.66

FINANCIERE CADEL

Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 Euros
Siège social :
10 Square de la Fontaine
51140 JONCHERY SUR VESLE
802 497 198 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 24 juin 2021 l'associé unique a décidé de transférer le siège social 10 Square de la Fontaine - 51140 JONCHERY SUR VESLE, au 32 B avenue de la côte d'Argent - 33680 LE PORGE, à compter du 1er juillet 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
212812 Pour avis : Le président.

OCTOMAG

Société par actions simplifiée
au capital de 200.000 Euros
Siège social :
ZA de la Chapelle - rue des Limonnières
51310 ESTERNAY
801 794 660 R.C.S. Reims

Les mandats du Cabinet BERSON et ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire et du Cabinet AUDIT CONTROLE ET CONSEIL, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration et après avoir constaté que la société n'a pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaire imposant la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant pendant les deux exercices précédents, l'expiration des mandats, l'assemblée générale du 30 mai 2021 décide de ne pas procéder à la désignation de commissaires aux comptes.
212845 Pour avis.



GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

**ENTREPRISE
R. HAEZEBROUCK**

L'assemblée générale de la société "ENTREPRISE R. HAEZEBROUCK" société par actions simplifiée au capital de 103.950 €, immatriculée au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le n° 301 969 549, dont le siège social est à SAINT MEMMIE (51470) 1 rue Nicolas Appert, en date du 24 juin 2021, a décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat des commissaires aux comptes tant titulaire que suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.
212854 Pour avis et mention.

**SARL LE PACHA**

SARL LE PACHA, SARL au capital de 2.400 €, siège social : 38 rue Roger Sondag - 51160 AY CHAMPAGNE, 824 282 362 R.C.S. de REIMS. L'AGE du 16/06/2021 a pris acte de la démission de ses fonctions de cogérante de Mme PIERRE DIT BOILEAU Florence, et a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : L'ORIGINAL. Mention au R.C.S. de REIMS.
212858

FLOINIVIC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.606.000,00 Euros
Siège social :
4 place Barre - 51100 REIMS
789 511 599 R.C.S. Reims

Le 10/05/21, l'associé unique a porté le capital social à 2.007.500 € par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des parts.
Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au R.C.S. de REIMS.
211512

BFH EQUIPEMENTS

Société par actions simplifiée
Au capital de 300.000 Euros
Siège social :
12 rue de la Nau des Vignes
Z A LES CRAYERES
51520 LA VEUVE
R.C.S. Chalons En Champagne
444 589 436

À la suite des délibérations de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 juin 2021, il résulte qu'à la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2020, les mandats des commissaires aux comptes étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de nommer pour une durée de six exercices en qualité de commissaire aux comptes titulaire la SARL FIDUCIAIRE LHP, 8 rue Marie Marvingt - 51100 REIMS en remplacement de la société AUDICOM.
Il ne sera pas nommé de commissaire au compte suppléant.
Mention en sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
212869 Pour avis, le président.



FCN Vitry-le-François
21 rue Marabais
51300 Vitry le François
Tél. : 03.26.74.21.18

**SCEA
PREVOT MARTIN**

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 66.000 Euros
Siège social :
6 rue Sapiens
51320 SAINT OUEM DOMPROT
810 774 406
R.C.S. Châlons en Champagne

Démission cogérante

L'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2021 a pris acte de la démission de Mme Monique PREVOT de ses fonctions de gérante à compter de ce jour.
212873 Pour avis : La gérance.

PLURIAL NOVILIA

SA d'HLM au capital de 46.355.456 Euros
R.C.S. Reims n° B 335 480 679
2 place Paul Jamot - 51100 REIMS

L'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2021 a nommé :
— Mme Caroline DESHAMS, née le 16/11/1985 à REIMS (51), demeurant 2 chemin du Petit Buisson à POURCY (51480) en remplacement de M. Vincent MALHERBE ;

— M. Frédéric LOUIS, né le 10/05/1973 à REIMS (51), demeurant 16 Bis rue Pasteur à SAINT BRICE COURCELLES (51370) en remplacement de M. André DESLYPPER ;

— M. Thierry DAUCHELLE, né le 09/09/1953 à NEUFLIZE (08), demeurant 12 rue Saint-Vincent à ECUEIL (51500), en remplacement de M. Jean-Claude WALTERSPIELER ;

— M. Guillaume CHEVRON, né le 04/01/1973 à PARIS (17ème), demeurant 6 Bis rue de la Pompelle à REIMS (51100) en remplacement de M. Daniel HEDELIN.

Le conseil d'administration du 25 juin 2021 a nommé :
— M. Fabien PETIT, né le 22/08/1969 à CHALONS EN CHAMPAGNE (51), demeurant 18 bis rue de l'Eglise à ST JEAN SUR MOIVRE (51240) en tant que président du conseil d'administration en remplacement de M. Jean-Claude WALTERSPIELER ;

— M. Johnny HUAT, né le 09/01/1986 à REIMS (51), demeurant 12 avenue de REIMS à GUEUX (51390) en tant que directeur général gérégué.
212874 Pour avis.



FCN Epernay
2 rue Léger Bertin - BP 15
51201 EPERNAY CEDEX
Tél. : 03.26.54.14.44

MAGDA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.235 Euros
Siège social :
7 rue des Prés Bonnet
51500 VILLERS ALLERAND
493 163 364 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} juillet 2021, la gérance de la société à responsabilité limitée MAGDA a décidé de transférer le siège social du 7 rue des Prés Bonnet - 51500 VILLERS ALLERAND au 4 rue du Plat Pain - 51500 VILLERS ALLERAND à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
212901 Pour avis : La gérance.

**PRESSURAGE
LES RAISINS DORES**

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
15 rue Roger Salengro
51500 RILLY LA MONTAGNE
R.C.S. Reims 827 701 376

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 31 octobre 2020 a décidé et réalisée une augmentation du capital social de 49.000 € par augmentation de la valeur nominale des parts sociales prélevée sur les comptes courants des associés, portant la valeur de chacune d'entre elles à 50 €, libérées intégralement en numéraire ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000 €).

Il correspond au montant total des apports nets des associés. [...] Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (50 000 €).

Il correspond au montant total des apports nets des associés ainsi que l'augmentation de capital social en date du 31 octobre 2020 [...] ARTICLE 8 – Caractéristiques des parts sociales.

Ancienne mention :

• Valeur nominale et nombre

Le capital social est divisé en 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 €, qui sont attribuées aux associés en proportion de leur apports, et suite aux modifications intervenues depuis la constitution, savoir : [...]

à Madame Brigitte TOULLEC, six cents parts sociales à 1 euro, ci 600 parts ;
à Monsieur Alain TOULLEC, quatre cents parts sociales à 1 euro, ci 400 parts ;
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1000 parts ;
Nouvelle mention :

• Valeur nominale et nombre

Le capital social est divisé en 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de 50 €, qui sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports, et suite aux modifications intervenues depuis la constitution, savoir : [...]

à Madame Brigitte TOULLEC, six cents parts sociales à 50 euro, ci 600 parts ;

à Monsieur Alain TOULLEC, quatre cents parts sociales à 50 euro, ci 400 parts ;

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1.000 parts
212906 La gérance.

**VIVESCIA
MARCHÉS**

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000.010 Euros
Siège social :
REIMS (51100) 2 rue Clément Ader
R.C.S. Reims : 382.575.389

Suivant décision de l'associée unique VIVESCIA en date du 1^{er} avril 2021, Monsieur Mustapha MEHIZ - Paris (75012) 5 rue Erard, a été nommé en qualité de président de VIVESCIA

Marchés, en remplacement de Monsieur François MIRAT, démissionnaire.
212964 Pour avis.



**OFFICE NOTARIAL
DU LEVANT**
Mes CHÉPY - LARDENOIS - VOIRNESSON
8 rue du Levant
51400 MOURMELON LE GRAND
03.26.66.11.39

SCI LES CHIPIES

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale en date du 16 juin 2021, les associés de la société dénommée SCI LES CHIPIES, dont le siège est à COULOMMES LA MONTAGNE (51390), 8 rue Clairizet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS, sous le numéro 408 218 667, ont décidé de transférer le siège à MONTIGNY SUR VESLE (51140), Lieudit "Le Goulot".

Pour avis :
212907 Maître Alexandra VOIRNESSON.

**Maîtres Xavier BOUFFIN,
Virginie BRIANDDUFOUR,
Olivier TERRAT**
Notaires associés
4 Mail des Acacias - 51120 SEZANNE

EARL ELUA

Augmentation de capital

Suivant acte reçu par Maître Xavier BOUFFIN, Notaire à SEZANNE, le 2 avril 2021, les associés de la société dénommée EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE ELUA, exploitation agricole à responsabilité limitée, au capital de 15.000,00 €, dont le siège social est à SEZANNE (51120), 44 avenue Charles de Gaulle, identifiée sous le numéro SIREN 448 350 272 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de REIMS, ont décidé d'augmenter le capital de la société et de le porter à la somme de 17.460,00 €.

Pour insertion,
212919 M^e Xavier BOUFFIN, Notaire.

**Maîtres Xavier BOUFFIN,
Virginie BRIANDDUFOUR,
Olivier TERRAT**
Notaires associés
4 Mail des Acacias - 51120 SEZANNE

SCEA-V CLIF

Augmentation de capital

Suivant acte reçu par Maître Xavier BOUFFIN, Notaire à SEZANNE, le 2 avril 2021, les associés de la société dénommée CLIF, ayant son siège social à SEZANNE, 44 avenue Charles de Gaulle, au capital de soixante seize mille euros (76.000,00 €), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS et identifiée sous le numéro SIREN 801 297 987, ont décidé d'augmenter le capital de la société et de le porter à la somme de 117.670,00 €.

Pour insertion
212920 M^e Xavier BOUFFIN, Notaire.

MAGALI ESTEVON

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
27 rue Sully - 51100 REIMS
R.C.S. Reims 750 598 575

Suivant décision de l'A.G ordinaire du 10/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 4 rue de la Gare - 02160 BOUFFIGNEREUX à compter du 10/06/2021.
Mention sera faite au R.C.S. de St Quentin.
212924

GFA MAHE

Capital social : 398.190 Euros
Siège social : 1 allée du Pressoir
Tauxières-Mutry
51150 VAL DE LIVRE
R.C.S. Reims 341 364 594

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29/06/2021, les associés ont décidé à compter du 29/06/2021 :
• De proroger de la durée de la société de 26 ans, pour porter son terme au 4/06/2063.
213007 Pour avis, la gérance.

FUTSA SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
10 rue Courmeaux - 51100 REIMS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire à ESCH SUR ALZETTE (Luxembourg) en date du 22 décembre 2020 et par acte complémentaire en date du 11 juin 2021, il a été transféré le siège social de la société FUTSA SAS de L-3739 RUMELANGE (Luxembourg), 29 rue des Martyrs vers F-51100 REIMS (France) 10 rue Courmeaux. La société présente les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : FUTSA.
FORME : Société par actions simplifiée.
SIEGE : 10, rue Courmeaux - 51100 REIMS.

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger toutes opérations se rapportant à : La prise de participations, la détention, la gestion de participations dans toutes entités juridiques, par tout moyen et quelle que forme que ce soit et quelle que soit l'activité de ces entités ou toute opération assimilée portant sur un fonds de commerce, artisanat ou libéral. La coordination et le contrôle, notamment budgétaire et financier de la société et de ses filiales. La réalisation à titre purement interne de la société et ses filiales de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, ressources humaines, financiers, immobiliers, en matière stratégique, commercial, marketing et communication. Toutes prestations de formation et de conseil. La participation et l'animation de tous conseils d'administration de sociétés filiales ou non ; La propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous droits immobiliers. Le dépôt, l'acquisition, la détention, la cession, la transmission de tous droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle. En général, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à ladite activité ou pouvant en faciliter l'exploitation ou le développement.

DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1.000 €.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS D'ACTIONS : Pour toutes cessions, agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des voix des associés disposant du droit de vote ou ainsi qu'en cas de transmission ou au profit des conjoints en cas de séparation et divorce.
PRESIDENCE : Olivier BOUISSET, demeurant 11 bis rue Adèle - F-93250 VILLEMOMBLE, nommé pour une durée indéterminée.
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de REIMS.

Pour avis et mention :
212968 Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

212968

Le Président.

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

Marne

CHAMPAGNE CHAPUY SAS Société par actions simplifiée au capital de 96.000 Euros

EARL "BARBIER PATRICE" Capital social : 19.500 Euros

VIVESCIA FINANCES Société par actions simplifiée au capital de 750.000 Euros

Suivant décision de l'associée Unique VIVESCIA en date du 1er avril 2021,

Romain BRIAND NOTAIRE 57 rue Henri Martin - ÉPERNAY (Marne)

"L'APOSTROF" SNC au capital de 10.240,00 Euros

Suivant acte authentique reçu par Maître Romain BRIAND, Notaire à ÉPERNAY,

SCEA MAGNIES ET FILLES au capital de 56.000,00 Euros

Aux termes d'une délibération en date du 15 juin 2021 :

A.A.R.P.I 5 rue des Indes Noires Bât. Grand Large - 80440 BOVES

ETS HENNECET BATIMENTSAS au capital de 10.000 Euros

Aux termes d'une décision en date du 16/06/2021,

FCN Reims Farman 7 rue Gabriel Voisin B.P. 318

TIP TOP LAVAGE Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros

Aux termes d'une décision en date du 24 juin 2021,

API-VER Société à responsabilité limitée au capital de 5.750 Euros

L'Assemblée générale extraordinaire réunie en date du 1er juin 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 19.550 €

CABINET INFIRMIER Société civile de moyens au capital de 1.200 Euros

Par délibération en date du 30 juin 2021,

FCN EXPERTISE AUDIT CONSEIL

FCN Sézanne 33 rue Aristide Briand BP 64 - 51120 SEZANNE

MALLET Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée

Par décision du 1er juillet 2021, l'associée unique a décidé la transformation de la société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

FCN EXPERTISE AUDIT CONSEIL

57 Chaussée du Port CS 90157 51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CDX

CABINET DU DOCTEUR PHILIPPE JACQUIN Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecin

Par décision du 7/06/2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 90.000 €

ARCELORMITTAL CENTRES DE SERVICES Société par actions simplifiée à associé unique

Suivant décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2021,

EURL EL BAZ COIFFURE EURL EL BAZ COIFFURE, capital : 1.500 €, siège social : 38 avenue de Laon

MARIA FERRI CONSULTING Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 Euros

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 18/06/2021,

INSTANTS GOURMANDS Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros

Suivant délibération en date du 14 juin 2021,

SARL GUERALT Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 Euros

Aux termes d'une délibération du 30/06/2021,

LA BAGUETTE LORIE Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros

Suivant procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société en date du 30 juin 2021,

POL ROGER Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6.150.000 Euros

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2021,

EURL EL BAZ COIFFURE, capital : 1.500 €, siège social : 38 avenue de Laon

CONSEIL DE SURVEILLANCE : ANCIENNE MENTION : Christian de BILLY, Patrice NOYELLE, Christian POL

MOURMELON AMBULANCES Rectificatif à l'annonce N°7921 du 21/06/21 de la société MOURMELON AMBULANCES.

SAS CHAMPAGNE PAUL BARA Société par actions simplifiée au capital de 30.400 Euros

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 25/06/2021,

Corinne MANFAIT Parc d'Affaires TGV Reims-Bezannes 109 avenue Jean Monnet

ENTREPRISE CORBON Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros

Suivant délibérations en date du 25 juin 2021,

Octav Société d'Avocats 8 rue Camille Lenoir - 51100 REIMS

POL ROGER Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6.150.000 Euros

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2021,

CONSEIL DE SURVEILLANCE : ANCIENNE MENTION : Christian de BILLY, Patrice NOYELLE, Christian POL

ifac INSTITUT DE FISCALITE D'AUDIT ET DE COMPTABILITE

SARL CHERE SARL au capital de 8.000 Euros

L'AGE du 01/06/2021 a nommé en qualité de gérant Mme LAMBERT

ATELIER ROLLET Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros

Aux termes d'une décision du gérant en date du 29 juin 2021,

Notaires

OFFICE NOTARIAL DE GUEUX Mes CROZAT, PIERLOT, ROGÉ, LAGACHE-GÉ et CROZAT

SARL TOFFOLO & FILS Société à responsabilité limitée au capital de 11.433,68 Euros

Aux termes d'un acte reçu par Maître Emmanuel ROGÉ, notaire associé à GUEUX (Marne),

Isabelle CIRET-DUMONT Marjolaine LAMPSON notaires associés

AIJC IMMOBILIER Société civile immobilière

Aux termes d'une cession de parts sociales du 1er juillet 2021

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

OFFICE NOTARIAL DE TINQUEUX

David PINTEAUX
Notaire

4 Bis, Rue Jacques Monod
S.P. 10 - 51430 TINQUEUX CEDEX - Tél. 03 26 09 29 28 - Fax 03 26 84 02 00
Mail pintea@notaires.fr - www.notaires.fr/4013

SAS LEPOIRE
Société par actions simplifiée
au capital de 200.000 €uros
Siège social :
13 rue Marie Louise Burgert
51100 REIMS
R.C.S. 405 406 885

L'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 2021 a décidé de réduire le montant du capital social de 200.000 € à 100.000 € par voie de réduction de du nombre d'actions de 1.000 à 500.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS. 213127 Pour avis et mention.

d.juris
Société d'Avocats

6-6 bis rue de la Renfermerie
51100 REIMS

GL2
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 €uros
Siège social :
36 route de Reims - 51450 BETHENY
R.C.S. 809 509 821 Reims

Non renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 28 juin 2021, il résulte que les mandats de la société « KPMG », commissaire aux comptes titulaire, et de la société « SALUSTRO REYDEL », commissaire aux comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'a pas été décidé de renouveler ces mandats.

L'inscription modificative sera effectuée auprès du tribunal de commerce de REIMS. 213128 Pour avis : Le président.

SCI VISTE

SCI VISTE, société civile immobilière au capital de 1.000 €, siège social : 3 rue des Laps ZA Les Parques - 51350 CORMONTREUIL, R.C.S. REIMS 523 609 758. L'assemblée générale extraordinaire des associés du 23/06/2021 a décidé de transférer le siège social de la société au : 19 rue Pasteur - 95130 LE PLESSIS BOUCHARD. Et ce, à compter de ce jour. 213139

VIVESCIA INDUSTRIES FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €uros
Siège social :
REIMS (51100) - 2 rue Clément Ader
R.C.S. Reims : 820 658 300

Suivant décision de l'associée unique VIVESCIA Industries en date du 1er avril 2021, Monsieur Mustapha MEHIZ, PARIS (75012), 5 rue Erard, a été nommé en qualité de président de VIVESCIA Industries Finances, en remplacement de Monsieur François MIRAT, démissionnaire. 212965 Pour avis.

SCEA DE SAINTE SOPHIE

Capital social : 187.872 €uros
Siège social :
Ferme de Sainte Sophie
51230 CONNANTRE
R.C.S. Reims 327 642 039

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28/06/2021, les associés ont décidé des points suivants, à compter du 28/06/2021 :

- Retrait de Monsieur Rémi PLOIX, de la gérance.

- Nomination de Madame Anne-Charlotte JANER née PLOIX, demeurant 16 rue Notre Dame - 51230 CORROY, en qualité de gérante.

213153 Pour avis, la gérance.

FUSION

CHARBONNEAUX-BRABANT
Société anonyme
au capital de 1.140.000 €uros
Siège social :
52 rue de la Justice - 51100 REIMS,
R.C.S. Reims 335 782 207

Avis de fusion

Le traité de fusion établi le 27 mai 2021 avec la société Vinaigres Arnaud Jolly (Société absorbée), société par actions simplifiée au capital de 200.000 €, dont le siège social est situé 52 rue de la Justice - 51100 REIMS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 572 179 414, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 1^{er} et du 2 juin 2021. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du code de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par décision collective des associés de la société absorbante. La société Charbonneaux-Brabant (société absorbante) étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société vinaigres Arnaud Jolly (société absorbée) depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de REIMS, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital, et la société vinaigres Arnaud Jolly (société absorbée) a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1^{er} juillet 2021. Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS. 213073 Pour avis : Le président.

PROJET DE FUSION

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

LORETTE
et ASSOCIÉS

34 rue des Moulins - 51100 REIMS

COMPTOIR GENERAL DE ROBINETTERIE - C.G.R.

Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 €uros
Siège social :
38 Avenue Paul Vaillant Couturier
51430 TINQUEUX
318 827 763 R.C.S. Reims

Avis de fusion

Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 22 juin 2021, l'assemblée générale mixte des associés de la société COMPTOIR GENERAL DE ROBINETTERIE - C.G.R. a approuvé le projet de fusion signé le 4 mai 2021 avec la société DBS, société absorbée, société par actions simplifiée au capital de 200.000 €, dont le siège social est fixé 38 avenue Paul Vaillant Couturier - 51430 TINQUEUX, identifiée sous le n°794 671 883 R.C.S. REIMS.

La société COMPTOIR GENERAL DE ROBINETTERIE - C.G.R., étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société DBS, absorbée, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société DBS a été dissoute sans liquidation à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COMPTOIR GENERAL DE ROBINETTERIE - C.G.R., du seul fait de la réalisation définitive de la fusion à date du 30 juin 2021 minuit tel que stipulé à l'article 12 du traité de fusion.

L'opération donne lieu à un boni de fusion s'élevant à 157.789 €.

COMPTOIR GENERAL DE ROBINETTERIE - C.G.R. continue l'intégralité des activités de DBS, et conserve à cet effet l'enseigne commerciale DBS. 213154 Pour avis : Le président.

d.juris
Société d'Avocats

6-6 bis rue de la Renfermerie
51100 REIMS

SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Hippodrome du Mont Choisy
51510 FAGNIERES
SIREN 780 370 441
Association publiée au Journal Officiel le 14 mai 1960

Avis de projet de fusion-absorption de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHALONS EN CHAMPAGNE - HIPPODROME DU MONT CHOISY par la SOCIÉTÉ DES COURSES DE REIMS

Aux termes d'un acte sous seing privé conclu en date à REIMS du 29 juin 2021 ; La SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE – HIPPODROME DU MONT CHOISY, société de courses de chevaux, à but non lucratif, qui est soumise aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, modifiée relative à l'association dans la mesure où ces dispositions ne sont pas contraires à celles de la loi du 2 juin 1981 modifiée et de l'ensemble des règlements pris pour son application, notamment le décret n° 97-456 du 5 mai 1997 modifié relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, déclarée à la Préfecture de la Marne, ayant son siège social à FAGNIERES (51510), Hippodrome du Mont Choisy, ayant pour objet « l'organisation des courses de chevaux en vue de l'amélioration de la race chevaline et des activités directement liées à cet objet ou pour lesquelles elle est habilitée par la loi ainsi que l'exploitation des installations dont elle dispose » et dont le numéro SIREN est le 780 370 441, dite la société absorbée ;

et La SOCIÉTÉ DES COURSES DE REIMS, société de courses de chevaux, à but non lucratif, qui est soumise aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, modifiée relative à l'association dans la mesure où ces dispositions ne sont pas contraires à celles de la loi du 2 juin 1981 modifiée et de l'ensemble des règlements pris pour son application, notamment le décret n° 97-456 du 5 mai 1997 modifié relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, déclarée à la Sous-Préfecture de REIMS, ayant son siège social à REIMS (51100) 3 avenue du Président Kennedy ayant pour objet « l'organisation des courses de chevaux en vue de l'amélioration de la race chevaline et des activités directement liées à cet objet ou pour lesquelles elle est habilitée par la loi ainsi que l'exploitation des installations dont elle dispose » et dont le numéro SIREN est le 780 427 118, dite la société absorbante ;

Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption. Le conseil d'administration du 28/05/2021 de la société absorbée et le conseil d'administration du 30/05/2021 de la société absorbante ont approuvé le principe et le projet de traité de ladite fusion.

Les actifs apportés par la société absorbée comprendront l'ensemble des éléments d'actifs figurant dans son patrimoine sur la base de leur valeur nette comptable arrêtée au 31/12/2020. Le total des actifs apportés s'établit à 301.049 €. Le passif pris en charge par la société absorbante est évalué à 155.663 € à la date du 31/12/2020.

La valeur nette apportée, après déduction du passif pris en charge, s'élève ainsi à 145.386 €.

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante dans l'état où celui-ci se trouvera.

La Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée en ses lieux et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

La Société Absorbante prendra en charge les engagements donnés par la Société Absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle.

La fusion sera définitivement réalisée à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des Sociétés Absorbée et Absorbante, ayant approuvé l'opération, constaté la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives stipulées au traité de fusion et la

réalisation de la fusion elle-même.

Les Assemblées Générales des Sociétés Absorbante et Absorbée doivent se tenir respectivement le 24 septembre 2021 au siège social de chacune des Sociétés.

La fusion aura un effet rétroactif et prendra comptablement et fiscalement effet au 1^{er} janvier 2021.

Le projet de fusion a été établi sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

1. Respect des obligations de publicité dans un journal d'annonces légales du projet de traité de fusion imposées aux associations parties à l'opération de fusion par le décret du 7 juillet 2015 ; Cette condition sera réputée réalisée par la remise d'une copie des annonces par chacune des parties dans un journal d'annonces légales dans un délai maximal de 10 jours à compter de la publication des présentes ;

2. Obtention du certificat de non-opposition des créanciers ou de tout autre document attestant qu'aucun créancier ne s'est opposé à la présente opération de fusion ou, si une telle opposition a été signifiée, qu'elle a été levée ; Cette condition sera réputée réalisée par la remise d'une copie du certificat de non-opposition des créanciers ou de tout autre document attestant qu'aucun créancier ne s'est opposé à la présente opération de fusion dans un délai maximal de 45 jours commençant à courir à compter de la publication des présentes ;

3. Approbation du traité de fusion et de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE ; Cette condition sera réputée réalisée par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE ;

4. Approbation du traité de fusion et de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE REIMS ; Cette condition sera réputée réalisée par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE REIMS approuvant le présent traité de fusion et l'opération de fusion dans un délai maximal de 90 jours commençant à courir à compter de la réalisation de la condition suspensive afférente à l'obtention du certificat de non-opposition ;

Les créanciers des associations participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis au Tribunal Judiciaire du lieu des sièges des Associations.

Pour avis : Le président de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE - HIPPODROME DU MONT CHOISY et le président de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE REIMS. 213123

d.juris
Société d'Avocats

6-6 bis rue de la Renfermerie
51100 REIMS

SOCIÉTÉ DES COURSES DE REIMS

3 avenue du Président Kennedy
51100 REIMS
SIREN 780 427 118
Association publiée au Journal Officiel le 28 avril 1954

Avis de projet de fusion-absorption de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHALONS EN CHAMPAGNE - HIPPODROME DU MONT CHOISY par la SOCIÉTÉ DES COURSES DE REIMS

Aux termes d'un acte sous seing privé conclu en date à REIMS du 29 juin 2021 ; La SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE – HIPPODROME DU MONT CHOISY, société de courses de chevaux, à but non lucratif, qui est soumise aux dispositions

de la loi du 1^{er} juillet 1901, modifiée relative au contrat d'association dans la mesure où ces dispositions ne sont pas contraires à celles de la loi du 2 juin 1891 modifiée et de l'ensemble des règlements pris pour son application, notamment le décret n° 97-456 du 5 mai 1997 modifié relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, déclarée à la Préfecture de la Marne, ayant son siège social à FAGNIERES (51510), Hippodrome du Mont Choisy, ayant pour objet « l'organisation des courses de chevaux en vue de l'amélioration de la race chevaline et des activités directement liées à cet objet ou pour lesquelles elle est habilitée par la loi ainsi que l'exploitation des installations dont elle dispose » et dont le numéro SIREN est le 780 370 441, dite la Société Absorbée ;

et La SOCIÉTÉ DES COURSES DE REIMS, Société de courses de chevaux, à but non lucratif, qui est soumise aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, modifiée relative au contrat d'association dans la mesure où ces dispositions ne sont pas contraires à celles de la loi du 2 juin 1891 modifiée et de l'ensemble des règlements pris pour son application, notamment le décret n° 97-456 du 5 mai 1997 modifié relatif aux sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, déclarée à la Sous-Préfecture de REIMS, ayant son siège social à REIMS (51100) 3 Avenue du Président Kennedy ayant pour objet « l'organisation des courses de chevaux en vue de l'amélioration de la race chevaline et des activités directement liées à cet objet ou pour lesquelles elle est habilitée par la loi ainsi que l'exploitation des installations dont elle dispose » et dont le numéro SIREN est le 780 427 118, dite la Société Absorbante ;

Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption.

Le conseil d'administration du 28/05/2021 de la Société Absorbée et le conseil d'administration du 30/05/2021 de la Société Absorbante ont approuvé le principe et le projet de traité de ladite fusion.

Les actifs apportés par la Société Absorbée comprendront l'ensemble des éléments d'actifs figurant dans son patrimoine sur la base de leur valeur nette comptable arrêtée au 31/12/2020. Le total des actifs apportés s'établit à 301.049 €. Le passif pris en charge par la Société Absorbante est évalué à 155.663 € à la date du 31/12/2020.

La valeur nette apportée, après déduction du passif pris en charge, s'élève ainsi à 145.386 €.

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante dans l'état où celui-ci se trouvera.

La Société Absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la Société Absorbée en ses lieux et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

La Société Absorbante prendra en charge les engagements donnés par la Société Absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle.

La fusion sera définitivement réalisée à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des Sociétés Absorbée et Absorbante, ayant approuvé l'opération, constaté la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives stipulées au traité de fusion et la réalisation de la fusion elle-même.

Les Assemblées Générales des Sociétés Absorbante et Absorbée doivent se tenir respectivement le 24 septembre 2021 au siège social de chacune des Sociétés.

La fusion aura un effet rétroactif et prendra comptablement et fiscalement effet au 1^{er} janvier 2021.

Le projet de fusion a été établi sous réserve de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

1. Respect des obligations de publicité dans un journal d'annonces légales du projet de traité de fusion imposées aux associations parties à l'opération de fusion par le décret du 7 juillet 2015 ; Cette condition sera réputée réalisée par la remise d'une copie des annonces par chacune des parties dans un journal d'annonces légales dans un délai maximal de 10 jours à compter de la publication des présentes ;

2. Obtention du certificat de non-opposition des créanciers ou de tout autre document attestant qu'aucun créancier ne s'est opposé à la présente opération de fusion ou, si une telle opposition a été signifiée, qu'elle a été levée ; Cette condition sera réputée réalisée par la remise d'une copie du certificat de non-opposition des créanciers ou de tout autre document attestant qu'aucun créancier ne s'est opposé à la présente opération de fusion dans un délai maximal de 45 jours commençant à courir à compter de la publication des présentes ;

3. Approbation du traité de fusion et de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE ; Cette condition sera

réputée réalisée par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE approuvant le présent traité de fusion et l'opération de fusion dans un délai maximal de 90 jours commençant à courir à compter de la réalisation de la condition suspensive afférente à l'obtention du certificat de non-opposition ;

4. Approbation du traité de fusion et de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE REIMS ; Cette condition sera réputée réalisée par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE REIMS approuvant le présent traité de fusion et l'opération de fusion dans un délai maximal de 90 jours commençant à courir à compter de la réalisation de la condition suspensive afférente à l'obtention du certificat de non-opposition.

Les créanciers des associations participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis au Tribunal Judiciaire du lieu des sièges des Associations.

Pour avis : Le président de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE - HIPPODROME DU MONT CHOISY et le président de la SOCIÉTÉ DES COURSES DE REIMS. 213125

POURSUITE D'ACTIVITÉ

RENAISSANCE REIMS

SASU au capital de 1.000 €uros
Siège social :
19 boulevard Foch - 51100 REIMS
888 107 174 R.C.S. de Reims

En date du 16/06/2021, l'AGO a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au R.C.S. de REIMS. 212904

SAS MRN PAVILLONS NOUVELLE IDEE

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 €uros
Siège social :
18 rue Dom Pierre Pérignon
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
R.C.S. Châlons en Champagne
799 108 584

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15/11/2019, les associés, statuant conformément à l'article L 225-248 du code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE. 212917 Pour avis.

LA MALLE D'APOLLINE

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 €uros
Siège social :
15 boulevard Paul Doumer
51100 REIMS
813 219 896 R.C.S. Reims

Aux termes d'une décision unanime en date du 23 juin 2021, la collectivité des associés de la société LA MALLE D'APOLLINE, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. 213006 Pour avis : Le président.

MAFALYNAJ

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 €uros
Siège social :
16 rue de la Fauvette
51200 EPERNAY
823 315 551 R.C.S. Reims

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Janvier 2021, il résulte que : L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au R.C.S. : REIMS. 208777 Pour avis.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Marne

SAS "EOLE DES VIGNOTTES"
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
42 rue de Champagne
51240 VITRY LA VILLE
R.C.S. Châlons en Champagne
881 636 104

Suivant décision de l'associée unique en date du 07/06/2021, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
213114 Pour avis.

SAS "EOLE DES PINCEAUX"
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
42 rue de Champagne
51240 VITRY LA VILLE
R.C.S. Châlons en Champagne
881 636 468

Suivant décision de l'associée unique en date du 07/06/2021, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
213117 Pour avis.

SAS "EOLE DU BARROIS"
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
42 rue de Champagne
51240 VITRY LA VILLE
R.C.S. Châlons en Champagne
881 758 817

Suivant décision de l'associée unique en date du 07/06/2021, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
213136 Pour avis.

SAS "LES MATS D'EOLE"
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
42 rue de Champagne
51240 VITRY LA VILLE
R.C.S. Châlons en Champagne
797 968 682

Suivant décision de l'associée unique en date du 07/06/2021, il a été décidé, dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.
Mention sera faite au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
213147 Pour avis.

DISSOLUTION DE SOCIETE

SARL "GFLASHE.COM"
Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros
Siège de la liquidation :
7 rue Pierre Salmon
51430 BEZANNES
R.C.S. Reims 882 341 324

Par décision du 5/05/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 5/05/2021.
M. Matthieu GUILLON demeurant 112 Avenue François Mitterrand - 02000 LAON est nommé comme liquidateur à compter du 05/05/2021.
Le siège de liquidation est fixé 7 rue Pierre Salmon - 51430 BEZANNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
212975 Pour avis, le liquidateur.

CONSULTIS
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
104 rue Saint Martin
51460 COURTISOLS
841 820 277
R.C.S. Châlons en Champagne

Aux termes d'une AGE en date du 09/06/2021, l'assemblée générale délibérant par application de l'article 25 des statuts de la société décide de sa dissolution anticipée à compter de ce jour et a décidé de nommer le président de la société, Monsieur Christophe VON BANK demeurant 175 rue des Douets D80 BROCOTTES. Le Pressoir - 14430 HOTOT EN AUGÉ, en qualité de liquidateur de la société.
Le siège de la liquidation sera fixé au siège social de la société 104 rue Saint Martin - 51460 COURTISOLS.
Pour avis au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
212985

VINAIGRES ARNAUD JOLLY
Société par actions simplifiée au capital de 200.000 Euros
Siège social :
52 rue de la Justice - 51100 REIMS
R.C.S. Reims 572 179 414

Avis de dissolution
Le traité de fusion établi le 27 mai 2021 avec la société Charbonneaux Brabant (société absorbante), société anonyme au capital de 1.140.000 €, dont le siège social est situé 52 rue de la Justice - 51100 REIMS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 335 782 207, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet d'une publication au BODACC en date 1er et du 2 juin 2021. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er Juillet 2021. La société Charbonneaux-Brabant (société absorbante) étant propriétaire de la totalité des actions émises par la société Vinaigres Arnaud Jolly (société absorbée) depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de REIMS, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital, et la société Vinaigres Arnaud Jolly (société absorbée) a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Mention des modifications ci-dessus sera faite au R.C.S. de REIMS.
213077 Pour avis : Le président.

SCI 8 PLACE DU JARD
Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social :
8 place du Jard - 51500 CHAMERY
R.C.S. Reims 490 139 003

L'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidatrice Madame Patricia DUFOUT, demeurant 8 impasse Jardin Le Poivre - 51500 CHAMERY, et a fixé le siège de la liquidation à l'adresse du domicile de la liquidatrice. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
212278 La liquidatrice.

MJT
MJT, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €, siège social : 4 route de Rethel - 51110 ISLES SUR SUIPPE, 817 981 871 R.C.S. REIMS. Par décisions du 28/06/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Mme Patricia MOISSON, demeurant 4 route de Rethel - 51110 ISLES SUR SUIPPE, a été désignée comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 4 route de Rethel - 51110 ISLES SUR SUIPPE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS. Mention sera faite au R.C.S. : REIMS.
213085

MJT
MJT, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €, 4 rue des Rochettes - 51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS, R.C.S. Reims 481 303 741. Aux termes d'une décision en date du 28/06/21, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Alain GRIFFAUT, 4 rue des Rochettes - 51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS, de son mandat de liquidateur, lui ont donné quitus de sa gestion et ont prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
212988 Pour avis : Le liquidateur.

LORETTE et ASSOCIES
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
34 rue des Moulins - 51100 REIMS

DBS
Société par actions simplifiée au capital de 200.000 Euros
Siège social :
38 Avenue Paul Vaillant Couturier
51430 TINQUEUX
794 671 883 R.C.S. Reims

Avis de dissolution
Aux termes du procès-verbal des délibérations en date du 22 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société COMPTOIR GENERAL DE ROBINETTERIE - C.G.R., société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 €, dont le siège social est fixé 38 avenue Paul Vaillant Couturier - 51430 TINQUEUX, identifiée sous le numéro 318 827 763 R.C.S. REIMS a approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 4 mai 2021 avec la société DBS, ainsi que les apports effectués et leur évaluation.
La société absorbante étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société absorbée depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce, la société DBS s'est trouvée dissoute sans liquidation à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la société COMPTOIR GENERAL DE ROBINETTERIE - C.G.R. qui a constaté la réalisation définitive de la fusion à date du 30 juin 2021 minuit tel que stipulé à l'article 12 du traité de fusion.
COMPTOIR GENERAL DE ROBINETTERIE - C.G.R. continue l'intégralité des activités de DBS, et conserve à cet effet l'enseigne commerciale DBS.
213156 Pour avis : Le Président.

SARL "LES SARMENTS"
Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 Euros
Siège social :
15 place de la République
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
R.C.S. Châlons en Champagne
507 848 679

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 juin 2021, et sa mise en liquidation amiable.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur, Monsieur Patrick TOURAINE demeurant à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 15 place de la République, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 15 place de la République. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.
213040 Pour avis : Le liquidateur.

SC DU BOIS DE LA HARMEE
Aux termes des délibérations de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2021, les associés de la SC DU BOIS DE LA HARMEE au capital de 36.000 € - Manoir de Montflambert à MUTIGNY (51160) R.C.S. 510209786 REIMS ont décidé :
La dissolution anticipée de la société à compter du 25 juin 2021 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés a été fixé à MUTIGNY (51160) - Manoir de Montflambert, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur M. Georges LHEUREUX domicilié au Manoir de Montflambert à MUTIGNY (51160) en lui conférant les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leur droit.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
213053 Pour avis : Le liquidateur.

CLOTURE DE LIQUIDATION

LA FAMILLE
SCI en liquidation au capital de 300 Euros
Siège social :
34 boulevard de l'Amitié entre Peuples
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
50 121 090 000 012
R.C.S. Chalons en Champagne

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2021, l'AG extraordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
212829

EURL LES SECRETS DU VIN
En liquidation au capital de 3.000 Euros
Siège social :
149 rue Croix saint Marc
51100 REIMS
R.C.S. Reims 487.677.809

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2021.

L'associée unique a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 2020 et donné quitus au liquidateur, demeurant 149 rue Croix Saint Marc - 51100 REIMS et l'a déchargé de son mandat ;
Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.
212836 Pour avis.

EVOCION
EURL société en liquidation Capital social : 10.000 Euros
Siège social :
24 rue Louis Laforest
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
833 166 986
R.C.S. de Chalons en Champagne

Clôture de liquidation
Aux termes d'une décision en date du 25 juin 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Julien CHAUMONT, demeurant 24 rue Louis Laforest - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du R.C.S. du Greffe du T.C. de CHALONS EN CHAMPAGNE.
212860 Le liquidateur.

SCI BELEFOLY
Clôture de liquidation
SCI BELEFOLY, société civile en liquidation au capital de 3.000 €, 4 rue des Rochettes - 51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS, R.C.S. Reims 481 303 741. Aux termes d'une décision en date du 28/06/21, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Alain GRIFFAUT, 4 rue des Rochettes - 51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS, de son mandat de liquidateur, lui ont donné quitus de sa gestion et ont prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
212988 Pour avis : Le liquidateur.

L'OR DU TEMPS
Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7.622,52 Euros
Siège social :
4 rue Roger Sondag
51160 AY SUR MARNE (Marne)
435 129 374 R.C.S. Reims

L'assemblée générale par une décision en date du 30/06/2021, après avoir entendu le rapport de FLORENCE FORT, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de REIMS.
209216 Pour avis : La liquidatrice.

CLOE INTERNATIONAL
SAS au capital de 30.000 Euros
Siège social :
29 rue Henri Becquerel
51430 TINQUEUX
812 217 966 R.C.S. de Reims

L'AGO du 31/05/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme TURMEL HSIN-MEI, demeurant 29 rue Henri Becquerel - 51430 TINQUEUX, pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
Radiation au R.C.S. de REIMS.
213027

SACOURE
Société civile de moyens en liquidation au capital de 1.150 Euros
Siège social :
22 rue Simon - 51100 REIMS (Marne)
418 471 827 R.C.S. Reims

L'AG des associés du 31/03/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'a déchargée de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de REIMS.
213037

MJT
MJT, société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €, siège social : 4 route de Rethel - 51110 ISLES SUR SUIPPE, 817 981 871 R.C.S. REIMS. Par décisions du 01/07/2021 l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS. Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.
213086 Pour avis : Le liquidateur.

G&N
GOULET & NOIZAT
Avocats associés
www.goulet-noizat.com

AMPELOPSIS
Société civile immobilière en liquidation au capital de 2 Euros
Siège social : 18 avenue des Coïdes
51370 SAINT BRICE COURCELLES
491 917 787 R.C.S. Reims

Suivant décision collective des associés en date du 30 juin 2021, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :
- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au liquidateur Monsieur Denis CHAPOTEL, et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de REIMS.
Mention sera faite au R.C.S. de REIMS.
212609 Pour avis.

TRIBUNAUX DE COMMERCE

Référence : **CAMPASCHOOLS**
25, Chemin du Luiset - 38280 JANNEYRIAS, R.C.S. VIENNE : 832 907 588. Etablissement(s) secondaire(s) : 13/21, Rue De l'Université - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS : 2019 B 1204
Par jugement du tribunal de commerce de Lyon a prononcé la Clôture des opérations de liquidation amiable avec effet à compter du 24/06/2021.
212955 Le Greffier.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Par jugement en date du 30/06/2021, le tribunal de commerce de REIMS a arrêté le plan de cession dans la procédure de : **M.C.R SOLUTIONS (SAS)**
La Pièce de Champagny - 51400 SEPT SAULX. R.C.S. REIMS : B 820 991 164. Activité : Maintenance, conception, réalisation, chaudronnerie, usinage.
Et a désigné comme tenu d'exécuter le plan : Monsieur COPITET Romaric, 51 rue Ponsardin - 51100 REIMS.
213022 Le Greffier.

LIQUIDATION JUDICIAIRE
Par jugement en date du 29/06/2021 le tribunal de commerce de REIMS a mis fin à la période d'observation et a prononcé la liquidation judiciaire au cours du redressement judiciaire de : **AMELIDA (Société par actions simplifiée)**
53 place Drouet d'Erlon - 51100 REIMS. R.C.S. REIMS : B 878 048 149. Activité : Caviste spécialisé en rhum.
Mandataire liquidateur : SCP CROZAT BARAULT MAIGROT (Me Arnaud CROZAT), 17 quai de la Villa - 51318 EPERNAY CEDEX.
212958 Le Greffier.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Notaires
SCP COINTIN-TARATUTA DENOUL-BURGHIER, JAMA DRIGUET ET CHAMPILOU
Notaires associés à DORMANS (Marne)
1 rue du Château

EPOUX TRUDON Insertion - Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Sarah DRIGUET, Notaire à DORMANS (51700), 1 rue du Château, membre de la SCP dénommée « Sylvie COINTIN-TARATUTA, Nathalie DENOUL-BURGHIER, Anthony JAMA, Sarah DRIGUET et Vincent CHAMPILOU, Notaires Associés », SCP Titulaire d'Offices Notariaux, CRPCEN 51085, le 25 juin 2021, a été effectué un apport à communauté des biens immobiliers appartenant en propre à M. Noël Camille TRUDON aménageant le régime matrimonial entre M. Noël Camille TRUDON, retraité, et Mme Marie Noëlle Huguette Ghislaine HUVELLE, retraitée, demeurant à FESTIGNY (51700), 2 rue de la Libération. M. est né à FESTIGNY (51700) le 17 octobre 1950, Mme est née à AMIGNY ROUY (02700) le 19 novembre 1951. Mariés à la mairie de FESTIGNY (51700), le 19 août 1972 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable sans modification depuis. M. et Mme sont de nationalité française et Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur les biens apportés, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.
212862 Pour insertion, le Notaire.

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

Marne



55 avenue du Général de Gaulle
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
etudedegaulle-chalons@notaires.fr

EPOUX GUYOT

Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Etienne VINCENT, Notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne), 55 avenue du Général Charles de Gaulle, le 29 juin 2021, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux consistant en une clause de préciput sur le logement de la famille et les meubles meublants, ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

Entre M. Olivier Jean Pierre GUYOT et Mme Isabelle Denise Madeleine USSE, demeurant à CHALONS EN CHAMPAGNE (51000), 19 rue Alfred de Musset. Nés Monsieur à VITRY LE FRANCOIS (51300) le 25 janvier 1964 à TROYES (10000) le 20 mai 1964, mariés à la mairie de MAILLY LE CAMP (10230) le 8 août 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement du régime matrimonial au tribunal judiciaire.

213013 Pour insertion : Le Notaire.

EPOUX FRANÇOIS TITEUX

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Thomas GROSLAMBERT, Notaire à REIMS, 4 boulevard de la Paix, CRPCEN 51086, le 9 juin 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur François Raymond Luc TITEUX, Retraité, et Madame Arlette Julienne Jeanne BLIN, retraitée, demeurant ensemble à REIMS (51100) 1 C avenue du Président Kennedy.

Monsieur est né à REIMS (51100) le 23 février 1949 ; Madame est née à TRIGNY (51140) le 20 octobre 1950.

Mariés à la mairie de TRIGNY (51140) le 31 juillet 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

213031 Pour insertion : Le Notaire.

EPOUX GILLAIN

Insertion - Changement partiel de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Patrick PITEL, Notaire la société civile professionnelle "Patrick PITEL et Jeremy MARSAN, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à BLANCS CÔTEAUX VERTUS (Marne), 52 rue Jean le Bon, CRPCEN 51011, le 28 juin 2021, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, entre :

Monsieur Eric Didier GILLAIN, et Madame Angélique LEFEVRE, demeurant ensemble à BERGERES LES VERTUS (51130), 1 rue de la Cour Mottée.

Nés Monsieur à MARDEUIL (51530) le 7 janvier 1968 et Madame à EPERNAY (51200) le 11 novembre 1975.

Mariés à la Mairie de EPERNAY (51200) le 21 août 1999 sous le régime de la communauté d'acquêts.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

212914 Pour insertion, le Notaire.

AVIS DIVERS

M. JEAN-MARC DANSIN

Avis de saisine de légataire universel – Délai d'opposition Article 1007 du code civil Article 1378-1 code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 3 octobre 2019, Monsieur Jean-Marc Edouard Edmond DANSIN, en son vivant agriculteur, demeurant à CHAMPVOISY (51700) 1 rue Saint Anne, né à CHAMPVOISY (51700), le 5 août 1965, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à EPERNAY (51200) (FRANCE), le 20 mars 2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître PIERRET Christophe, Notaire Associé de la société civile professionnelle « Vincent CROCHET, David MENNRETRET, Sylvie JACQUEMAIN-COURNIL, Christophe PIERRET, Chantal THIBAUT, Franck LESCOUT et Barbara BOUCHER-FRANCOIS notaires associés d'une société titulaire d'offices notariaux », dont le siège est à REIMS (Marne), 15 rue Clovis, le 6 mai 2021, ainsi que d'un acte complémentaire en date du même jour desquels il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. Le certificat de dépôt de testament et du contrôle de saisine a été délivré par le tribunal judiciaire de CHALONS EN CHAMPAGNE le 24 juin 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe PIERRET, notaire à REIMS 15 Rue Clovis, référence CRPCEN : 51047, dans le délai d'un mois à compter de la date du certificat de dépôt de testament, et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande de réception ou par acte d'huissier. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis et mention. 212938 M° Christophe PIERRET.

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS : APPARTEMENT : 4 rue Arlette Remia – T4 au 2ème étage – 104m² environ – lot 9 – Box sous-sol, lot à préciser - DPE : C – 217 000 € - réf : ER.17267

29A BD ST MARCEAUX – T3 au 2ème étage – 78,14m² Carrez – lot 6 – Box sous-sol, lot à préciser - DPE : C – 149 500 € - réf : ER.17252

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution).

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 06 23 78 24 70 Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH.

212909

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS : APPARTEMENT : 6 allée Claude Monet – T4 au 5ème étage – 78,60m² environ – lot 524 – Cave Lot 528 - Parking en sous-sol, lot à préciser - DPE : C – 134.500 € - réf : ER.11450.

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution).

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 06.10.60.16.61. Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen.

Offre et prix soumis à condition de ressources*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH.

212851

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS : APPARTEMENT : 3A rue du Chalet - T5 au 3ème étage - 89,35 m² Carrez - lot 12 - Box sous-sol, lot à préciser - DPE : D - 198 500 € - réf : ER.16383

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution).

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 06.16.08.92.32. Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen.

Offre et prix soumis à condition de ressources*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH.

212898

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS APPARTEMENT : 29A BD ST MARCEAUX – T3 au 2ème étage – 78,14m² Carrez – lot 6 – Box sous-sol, lot à préciser - DPE : C – 165 000 € - réf : ER.15174

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution).

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 06 23 78 24 70 Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH.

213046

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

CORMONTREUIL APPARTEMENT : 1A rue Pierre Curie – T2 au RDC – 60 m² environ – lot 2 – Box sous-sol, lot à préciser - DPE : C – 128 000 € - réf : ER.16602.

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution).

Frais de notaire réduits et frais de notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 06 16 08 92 32 Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen.

Offre et prix soumis à condition de ressources*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH.

213081

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement

PLURIAL NOVILIA

REIMS APPARTEMENT : 11 RUE ALPHONSE DAUDET - T3 au RDC - 74 m² environ - lot 1542 - Parking sous-sol, lot à préciser - DPE : en cours - 103.600 € - réf : ER.17929.

Ventes ouvertes à titre de résidence principale, réservées en priorité pendant 1 mois aux locataires du parc social du département (à compter de la date de parution).

Frais de Notaire réduits et frais de Notaire offerts aux locataires PLURIAL NOVILIA.

Renseignements : 06.16.08.92.32. Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la parution de l'annonce légale.

Remise des offres* : Par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen.

Offre et prix soumis à condition de ressources*

Les délais de remise de offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH.

213140

MME

REGINE LEBERT

Avis d'envoi en possession

Suivant testament olographe en date du 11 avril 2017, déposé au rang des minutes du Notaire Sylvain SARCELET, Notaire à SAINTE MENEHOULD (51800), le 25 juin 2021, Madame Régine Mauricette Renée Yvette LEBERT en son vivant, retraitée, veuve, non remariée, de Monsieur Pierre Jules Amand LEBLANC, demeurant à VIENNE LE CHATEAU (51800), EHPAD La Clé des Champs, née à AVRANVILLE (52130) le 29 septembre 1932 et décédée à VIENNE LE CHATEAU (51800) le 1^{er} novembre 2020, a institué un légataire universel remplissant les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvain SARCELET, Notaire à SAINTE MENEHOULD (Marne), référence CRPCEN : 51014, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis : 212980 Maître Sylvain SARCELET.

SCP GERARD & CLEMENT

MR JACQUES ANCELIN

H. GERARD, E. CLEMENT, M. BECHAMP-SAILLET, A. TORLOTING, Notaires associés à ETAIN (55400) 33 rue de Metz.

Aux termes de son testament olographe, Mr Jacques ANCELIN a institué un légataire universel. Le notaire chargé du règlement de la succession est Me Maude BECHAMP SAILLET notaire à ETAIN (55400), 33 rue de Metz. Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel seront formées auprès de Me Maude BECHAMP-SAILLET dans le délai d'un mois.

213011 Pour unique insertion.

AVIS

ADMINISTRATIF

VILLE DE SÉZANNE

Avis d'enquête publique

Projet d'aliénation d'un chemin rural dit « sente communale des Hautes Nonottes »

Par arrêté n° 2021-133 du 29 juin 2021, le Maire de Sézanne soumet aux formalités d'enquête publique le projet d'aliénation d'un chemin rural de la commune de SEZANNE.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de SEZANNE se prononcera par délibération sur l'approbation de l'aliénation du chemin rural.

L'enquête publique se déroulera à l'Hôtel de Ville de SEZANNE, 7 place de l'Hôtel de Ville - 51120 SEZANNE pendant la période du : Lundi 19 juillet 2021 au mardi 3 août 2021 inclus.

Pendant cette durée, le dossier d'enquête relatif au projet d'aliénation d'un chemin rural ainsi qu'un registre ouvert à cet effet seront déposés à l'Hôtel de Ville, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, à l'exception des jours fériés.

Le dossier d'enquête publique est également disponible durant l'enquête sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville-sezanne.fr

Il pourra être consulté sur un poste informatique situé à l'Hôtel de Ville accessible aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'aliénation d'un chemin rural et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou bien les adresser à la commissaire-enquêtrice par écrit à l'Hôtel de Ville, 7 place de l'Hôtel de Ville - 51120 SEZANNE ou par voie électronique (dans ce cas, noter en objet du courriel "Observations sur le projet d'aliénation d'un chemin rural pour la commissaire-enquêtrice") à l'adresse suivante : j.develay@ville-sezanne.fr

Madame Valérie COULMIER a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par Monsieur le Maire de la Ville de SEZANNE.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel de Ville, 7 place de l'Hôtel de Ville de Sézanne, les :

— Lundi 19 juillet 2021 de 14h00 à 16h00, premier jour de l'enquête ;

— Mardi 3 août 2021 de 16h00 à 18h00, dernier jour de l'enquête.

Dans un délai d'un mois après clôture de l'enquête, la commissaire-enquêtrice rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance à la Direction du service voirie, réseaux et espaces de la Ville de SEZANNE pendant une durée d'un an.

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de la Direction du service voirie, réseaux et espaces de la Ville de SEZANNE.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication numérique du dossier d'enquête publique auprès de la Direction du service voirie, réseaux et espaces de la Ville de SEZANNE.

Pour avis : 212969 Sacha HEWAK, Maire de Sézanne.

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALON-EN-CHAMPAGNE en date du 07/06/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme FURCHERT veuve DEMANET Liliane, Nadia, Pauline décédée le 26/06/2018 à CHALON-EN-CHAMPAGNE (51). Réf. 0808073121. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 212930

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 AMIENS cedex 1, curatrice de la succession de M. LOUIS JOSEPH DOGUE Jean-Marie décédé le 18/02/2015 à Reims (51) a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808007927/RDSR. 212953

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de REIMS en date du 22/06/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme HAZEBROUCQ veuve LORRETTE Christiane décédée le 26/11/2018 à AY CHAMPAGNE (51). Réf. 0808073044. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 213012

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 26/05/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. BERTRAND Jean-Pierre, Fernand décédé le 29/10/2019 à AVIZE (51). Réf. 0808073267. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 213048

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHALONS-EN-CHAMPAGNE en date du 07/06/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme PIENNE, veuve LEGRAS, Marcelle, Léonie, Camille décédée le 10/10/2015 à AVIZE (51). Réf. 0808073234. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 213050

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de Mme SEGUIN MONIQUE décédée le 17/08/2019 à CHALONS EN CHAMPAGNE (51) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0808057786/JD. 213057

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 10/05/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. VOLPOET Claude Didier Fernand décédé le 31/08/2012 à TROYES (10). Réf. 0218073201/JG. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. 213065

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

Ardennes

CONSTITUTION DE SOCIETE



HOLDING GOSCHNEIDER
Société de participations financières de professions libérales de pharmaciens d'officine par actions simplifiée au capital de 60.000 Euros
Siège social : 3 rue de l'Eglise - 08310 PAUVRES R.C.S. Sedan

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PAUVRES du 29/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société de participations financières de professions libérales sous forme de société par actions simplifiée.
DENOMINATION SOCIALE : HOLDING GOSCHNEIDER.
SIEGE SOCIAL : 3 rue de l'Eglise - 08310 PAUVRES.
OBJET SOCIAL : La détention des parts ou d'actions de sociétés mentionnées au 1° alinéa de l'article 1° de la loi n° 90-1258 du 31/12/1990 modifiée et ayant pour objet l'exercice libéral en commun de la profession de pharmacien d'officine ; ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice libéral en commun de la profession de pharmacien d'officine.
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 60.000 €.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRESIDENT : M. Johan SCHNEIDER, demeurant 3 rue de l'Eglise - 08310 PAUVRES.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.
212978 Pour avis.



BENOIT MAILLARD

Société à responsabilité limitée au capital de 500 Euros
Siège social : 37 bis Grand Rue 08210 AUTRECOURT ET POURRON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUTRECOURT ET POURRON du 11 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DENOMINATION SOCIALE : BENOIT MAILLARD.
SIEGE SOCIAL : 37 bis Grand Rue - 08210 AUTRECOURT ET POURRON.
OBJET SOCIAL : — Pose de cuisines, montage et installation de mobilier ; — Vente de cuisines, démontage, conseil.
DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 500 €.
GERANCE : Monsieur Benoit MAILLARD, demeurant 37 bis Grand Rue - 08210 AUTRECOURT ET POURRON, assure la gérance.
Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.
212984 Pour avis : La gérance.



SPFPL C2S
Société de participations financières de professions libérales de pharmaciens d'officine par actions simplifiée au capital de 281.000 Euros
Siège social : 3 rue de l'Eglise - 08310 PAUVRES R.C.S. Sedan

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PAUVRES du 17/06/2021, enregistré au le 22/06/2021 au SPFE de CHARLEVILLE MEZIERES sous les mentions dossier 2021 00016341, référence 0804P01 2021 A 00531, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société de participations financières de professions libérales sous forme de société par actions simplifiée.
DENOMINATION SOCIALE : SPFPL C2S.
SIEGE SOCIAL : 3 rue de l'Eglise, 08310 PAUVRES.
OBJET SOCIAL : La détention des parts ou d'actions de sociétés mentionnées au 1er alinéa de l'article 1° de la loi n°90-1258 du 31/12/1990 modifiée et ayant pour objet l'exercice libéral en commun de la profession de pharmacien d'officine ; ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice libéral en commun de la profession de pharmacien d'officine.
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 281.000 €.
GERANCE : Mme Claire SCHNEIDER demeurant 3 rue de l'Eglise - 08310 PAUVRES.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.
212875 Pour avis.



SPFPL PERODRIGUEZ
Société de participations financières de professions libérales de pharmaciens d'officine par actions simplifiée au capital de 281.000 Euros
Siège social : 4 rue du Moulin - 08430 RAILLICOURT R.C.S. Sedan

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à RAILLICOURT du 17/06/2021, enregistré au le 22/06/2021 au SPFE de CHARLEVILLE MEZIERES sous les mentions dossier 2021 00016348, référence 0804P01 2021 A 00532, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société de participations financières de professions libérales sous forme de société par actions simplifiée.
DENOMINATION SOCIALE : SPFPL PERODRIGUEZ.
SIEGE SOCIAL : 4 rue du Moulin - 08430 RAILLICOURT.
OBJET SOCIAL : la détention des parts ou d'actions de sociétés mentionnées au 1er alinéa de l'article 1er de la loi n°90-1258 du 31/12/1990 modifiée et ayant pour objet l'exercice libéral en commun de la profession de pharmacien d'officine ; ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice libéral en commun de la profession de pharmacien d'officine.
DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 281.000 €.
GERANCE : Mme Perrine RODRIGUEZ demeurant 4 rue du Moulin, 08430 RAILLICOURT.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de SEDAN.
212879 Pour avis.

SCP CHARLIER-LAURENT, CONREUR et SORIANO-DUMONT
Notaires associés
à CHARLEVILLE MEZIERES (Ardennes)
1 bis rue de Lorraine

SCI SYKA

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Guillaume CONREUR, Notaire à CHARLEVILLE MEZIERES (Ardennes), 1 bis, rue de Lorraine, le 24 juin 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI SYKA.
FORME : Société civile régie par les dispositions du titre IX du livre III du code civil.
SIEGE SOCIAL : BAZEILLES (08140), 15 rue du Général Lebrun.
OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL : Mille Euros (1.000 €) apport numéraire.
GERANCE : Sylvain POULAIN, demeurant à BAZEILLES (08140), 15 rue du Général Lebrun ; Karim BENKOUSSA, demeurant à BALAN (08200) 33 bis Allée des Cerisiers.
CESSION DE PARTS : Cession soumise à l'agrément à l'unanimité des associés.
IMMATRICULATION AUPRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE : SEDAN.
Pour avis : 213146 Maître Guillaume CONREUR.

ENR ARDENNES

Avis de constitution

Par acte sous seing privé du 2.04.2021, il a été constitué la société suivante :
DENOMINATION : ENR ARDENNES
FORME : Société anonyme d'économie mixte locale.
CAPITAL SOCIAL : 4.819.227 €.
SIEGE SOCIAL : Maison de la Région de Charleville Verdun, 22 avenue Georges Corneau - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.
OBJET :
— Le développement et/ou la réalisation et/ou l'exploitation, directement ou indirectement, d'ouvrages de production et/ou de distribution d'énergie, de chaleur et/ou de froid, notamment d'origine renouvelable, d'installations permettant le stockage de l'énergie, sa gestion intelligente, sa consommation ou son autoconsommation ;
— Le développement et/ou la réalisation et/ou l'exploitation d'infrastructures ou équipements visant à réduire le recours aux énergies fossiles ou aux dérivés du pétrole.
DUREE : 99 ans.
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : M. Jean-Luc Warsmann, Né le 22.10.1965 à VILLERS SEMEUSE (08), demeurant 2 rue de l'Union - 08140 DOUZY.
DIRECTEUR GENERAL : M. Benjamin Costenoble, né le 16.03.1980 à Ajaccio (20), demeurant 39 rue Talleyrand - 51100 REIMS
ADMINISTRATEURS :
1/ représentants la Région Grand Est : — M. Guillaume Maréchal, Né le 17.09.1986 à Charleville-Mézières (08), demeurant 53 rue Dubois Crancé - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES ;
— Mme Christine Noiret Richet, née le 11.09.1970 à VOUZIERES (08), demeurant 7 Bd de la Rochette - 08200 SEDAN ;
— M. Jean-Luc Warsmann ;
— Mme Maryse Despas, née le 09.01.1952 à REVIN (08), demeurant Route du Mont Malgré Tout - 08500 REVIN.
2/ Représentants la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole :
— Mme Inès De Montgon, née le 20.03.1966 à CHAMALIERES (63), demeurant 5 rue de la Tour d'Auvergne - 08200 SEDAN ;
— M. Patrick Fostier, né le 28/04.1956 à PARIS 16ème (75), demeurant 8 place de l'Eglise - 08000 WARCQ
3/ La Caisse des Dépôts et Consignations, domiciliée Immeuble Vision, 14 Bd de Dresde, CS 20017 - 67080 STRASBOURG, représenté par M. Reynald Rennensson.
4/ Représentant la Caisse des Dépôts et Consignations :
— M. Roland Massuda, Domicilié Banque des Territoires, Immeuble Vision,

14 Bd de Dresde, CS 20017 - 67080 STRASBOURG
5/ représentant la CCI des Ardennes :
— M. Géraud Spire, né le 08.01.1950 à CHARLEVILLE MEZIERES (08), demeurant 24 promenade de Dülmen - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES
6/ Représentants les petites collectivités territoriales :
— Mme Dominique Flores, née le 16.04.1956 à DONCHERY (08), demeurant 43 chemin de l'Espérance - 08170 HAYBES ;
— M. Pierre Laurent-Chauvet, né le 16.06.1947 à PARIS 3ème (75), demeurant 44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOZIERES
Commissaire aux comptes titulaire : cabinet DUMONT & Associés, représenté par M. Pierre Dumont, domicilié 49 rue Jean-Jacques Rousseau - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, 440 239 267 R.C.S. SEDAN
ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Tous les actionnaires participant aux assemblées ont le droit de vote dans la proportion des actions qu'ils possèdent
Agrément des cessionnaires d'actions : La transmission d'actions est libre entre actionnaires ou par les actionnaires à leurs affiliés au sens de l'article L.233-3 I du code de commerce. Mais elle doit être autorisée par le conseil d'administration en cas de cession à tout autre tiers.
Immatriculation R.C.S. : Greffe du tribunal de commerce de SEDAN 212844 Pour avis.

LA SUCRERIE

Suivant acte SSP du 01/06/21, il a été constitué une SARL qui sera immatriculée au R.C.S. de SEDAN dénommée La Sucrerie au capital de 30.000 € ayant pour objet social : Organisations d'événement et de séminaires, location de salle et activité de bar et hébergement. SIEGE SOCIAL : 05 route de Laon - 08190 SAINT GERMAINMONT. GERANCE : Mme POULAIN Stéphanie, 25 rue du Colonel de Villiers - 08190 ASFELD. M. BODENAN David, 3 impasse de la sucrerie - 08190 SAINT GERMAINMONT. 212117 Pour avis : La gérance.

M INVEST

Par acte SSP du 22/06/2021, il a été constituée une SAS à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : M INVEST.
OBJET SOCIAL : Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelle que forme que ce soit les opérations entrant dans son objet social, en France et à l'étranger :
La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.
Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres
Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, financières ou juridiques se rattachant à l'objet indiqué ci-dessus (ou à un objet connexe, complémentaire ou similaire) et visant à favoriser l'activité de la société.
La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.
SIEGE SOCIAL : 8 rue de la Gravière - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.
CAPITAL MINIMUM : 10 €. CAPITAL INITIAL : 100 €. CAPITAL MAXIMUM : 100.000 €. DUREE : 99 ans.
PRESIDENT : M. MIRA ALEXANDRE, demeurant 8 rue de la Gravière - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROITS DE VOTES : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
CLAUDE D'AGREMENT :
— Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des associés présents ou représentés.
— La demande d'agrément doit être notifiée au président par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle indique le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, l'identité de l'acquéreur s'il s'agit d'une personne physique et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes : dénomination, forme, siège social, numéro R.C.S., identité de dirigeants, montant et répartition du capital.

Le président notifie cette demande d'agrément aux associés.
— La décision des associés sur l'agrément doit intervenir dans un délai d'un mois à compter de la notification de la demande visée au 2 ci-dessus. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception. Si aucune réponse n'est intervenue à l'expiration du délai ci-dessus, l'agrément est réputé acquis.
— Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées.
En cas d'agrément, la cession projetée est réalisée par l'associé cédant aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions au profit du cessionnaire agréé doit être réalisé dans le délai d'un mois de la notification de la décision d'agrément ; à défaut de réalisation du transfert des actions dans ce délai, l'agrément sera caduc.
En cas de refus d'agrément, la société doit, dans un délai de 3 mois à compter de la décision de refus d'agrément, acquérir ou faire acquérir les actions de l'associé cédant par des associés ou par des tiers.
Lorsque la société procède au rachat des actions de l'associé cédant, elle est tenue dans les 6 mois de ce rachat de les céder ou de les annuler, avec l'accord du cédant, au moyen d'une réduction de son capital social.
Immatriculation au R.C.S. de Sedan. 212950

SAS DU PARADIS

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 28/06/2021, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
FORME : Société par actions simplifiée.
DENOMINATION : "DU PARADIS".
CAPITAL : 5.000 €.
SIEGE : 6 rue du Gué - 08300 SORBON.
OBJET : La société a pour objet en France et à l'étranger :
• La prise de participation dans toutes sociétés, la gestion de ces participations et la gérance de toutes sociétés,
• L'acquisition, la vente, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir locataire ou propriétaire, usufruitière, nue-propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement sur le territoire français et les territoires étrangers limitrophes,
• La gestion administrative sous forme de gérance ou non de toutes entreprises ou sociétés,
• L'achat, la revente de tous titres négociables de sociétés cotées ou non,
• La production et la vente d'énergie renouvelable et notamment à partir de panneaux solaires photovoltaïques,
• La fourniture de prestations d'accompagnement au développement d'activités commerciales, civiles, agricoles et industrielles dans tous les domaines, notamment en matière stratégique, administrative, juridique et financière,
• La création, gestion, mise en valeur, liquidation de tous portefeuilles se composant de tous titres et brevets, participations à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises industrielles, commerciales ou agricoles, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres ou tous droits de la propriété industrielle,
• Toutes opérations industrielles, commerciales, agricoles et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,
• La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.
DUREE : 99 années.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : M. Louis-Joseph SAMYN, demeurant 6 rue du Gué - 08300 SORBON
IMMATRICULATION : au R.C.S. de SEDAN. 212989 Pour avis.

MODIFICATION DE STATUTS

SOCIETE DE MONTAGE ARDENNAISE

SAS au capital de 7.500 €
Siège social : 1 rue du Gros Chêne - 08400 MONTHOIS
490 258 076 R.C.S. Sedan
Aux termes d'une décision en date du 02/06/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 3 rue du Gros Chêne - 08400 MONTHOIS à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. 211716

MARCEL FRANCE MECANO GALVA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 297.960 Euros
Siège social : 64 rue Pasteur 08330 VRIGNE AUX BOIS
687 280 156 R.C.S. Sedan - 08200

Aux termes d'une délibération en date du 28 mai 2021, le conseil de surveillance a nommé :

— Monsieur Thierry FRANCE, demeurant 33 rue Jean Jaurès - 08440 VIVIER AU COURT, en qualité de président du directoire, en remplacement de Monsieur Pierre MARIN, démissionnaire.
Par suite de la démission de Madame Corinne MARIN de nouveaux membres du directoire sont nommés :
— Monsieur Cédric MARIN, demeurant 18 rue Emile Zola - 08330 VRIGNE AUX BOIS, en qualité de nouveau membre du directoire.
— Monsieur Maxime FRANCE, demeurant 11 rue Rouge Bonnet - 08440 VIVIER AU COURT, en qualité de nouveau membre du directoire.
— Monsieur Thomas France, demeurant 41 rue Jean Jaurès - 08440 VIVIER AU COURT, en qualité de nouveau membre du directoire.
Pour avis : 212877 Le président du directoire.



15 rue du Président Kennedy 08000 CHARLEVILLE MEZIERES Tél. : 03.24.59.70.41

L'ARDENNAISE DES SERVICES

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 36 rue de la Campagne 08320 VIREUX WALLERAND 440 049 112 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 14/06/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Aurélie LAMBERT de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Claude LAMBERT, demeurant Route de Hargnies à VIREUX WALLERAND (08), pour une durée indéterminée à compter de ce même jour. 212880 Pour avis : La gérance.

EURO-ARD'AISNE

Société à responsabilité limitée au capital de 139.200 Euros
Siège social : Route départementale 977 08450 CHEMERY SUR BAR SIREN 432 520 161 R.C.S. Sedan

La collectivité des associés a décidé de nommer le 28 juin 2021, M. Olivier CRETEUR demeurant 30 rue Nationale - 08450 CHEMERY SUR BAR en qualité de cogérant, pour une durée indéterminée, à compter du même jour.
Mention en sera faite au R.C.S. de SEDAN. 212996 Pour avis et mention.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Ardennes

IDEA
Expertise comptable

15 rue du Président Kennedy
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Tél. : 03.24.59.70.41

BODYFEED

Société par actions simplifiée
au capital de 310.000 Euros
Siège social : 6 place de la Gare -
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
840 988 380 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 4/06/2021, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée BODYFEED a décidé de transférer le siège social du 6 place de la Gare - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES au 8 rue de l'Artisanat - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

De plus, aux termes d'une décision du président en date du 4/06/2021, il a pris acte de la démission du Directeur Général Monsieur Patrick MONNIER à effet du 1/04/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
212884 Pour avis : Le président.

EARL DE LA FLEURETTE

Société civile
au capital de 88.420.33 Euros
332.568.377 R.C.S. Sedan
Chez M. Hervé DOUZAMY
08300 BERGNIGOURT

Avis de modification

Suivant ASSP du 21.06.2021, les associés ont décidé à l'unanimité, à compter du 1.07.2021 :
— De procéder à l'arrondi du capital social le portant à 87.000 €, par voie d'arrondi de la valeur nominale de part sociale à 15 €.

— Le retrait de la gérance de M. Hervé DOUZAMY, demeurant 50 rue de Roizy à BERGNIGOURT (08) et la nomination à la gérance de M. Etienne DOUZAMY, demeurant 50 rue de Roizy à BERGNIGOURT (08).
212582 Pour avis : La gérance.

SARL DU PAQUIS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 30.000 Euros
Siège social :
Filatures Sainte Marie - 08370 MOIRY
R.C.S. Sedan 518 758 974

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2021, la collectivité des associés a décidé une réduction du capital social non motivée par des pertes pour un montant de 24.000 Euros.

Cette réduction du capital intervient par voie de rachat de 2.400 parts sociales émises par la société SARL DU PAQUIS. Le procès-verbal de cette assemblée générale extraordinaire a été déposé au greffe du tribunal de commerce de SEDAN.

Les créanciers de la société dont le titre est antérieur à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de cette délibération peuvent former opposition à la réduction dans le délai d'un mois à compter de la date de ce dépôt. L'opposition est portée devant le tribunal de commerce.
213063 La gérance.

L'OR LOGE DUCALE

Forme : SAS
Capital social : 5.000 Euros
Siège social :
6 place Ducale
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
520 992 983 R.C.S. Sedan

Transfert de siège social

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2021, le président a décidé, à compter du 15 juin 2021, de transférer le siège social à 6 rue de la Paix - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera portée au R.C.S. de SEDAN.
213067

CWA
Colas Wilemme & Associés
EXPERTS-COMPTABLES

INNOV ASSUR

Société à responsabilité limitée
au capital de 297.728 Euros
Siège social :
12 avenue Philippoteaux
08200 SEDAN
522 840 016 R.C.S. Sedan

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} juillet 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Pierre PICOT-DILLY, demeurant 26 ruelle des Jardiniers à CHARLEVILLE MEZIERES (08000), pour une durée illimitée à compter de ce jour.
213094 Pour avis : La gérance.

SARL

"LE PRETEXTE"

Société à responsabilité limitée
au capital de 7.500 Euros
11-13 place de la Halle
08200 SEDAN
521 719 963 R.C.S. Sedan

Avis de modifications

Par AGE du 01/07/21, l'associé unique a décidé à compter du même jour, le transfert du siège social 8 bis rue de Treffort à GLAIRE (08200) et le changement d'objet social aux activités de prestation de service de restauration traditionnelle et toutes activités de marchand de biens.
213133 Pour avis : Le gérant.

ACMA ETS R.CULOT & CIE

Société anonyme
au capital de 360.000 Euros
Siège social :
83 rue Gambetta
08400 VOUZIERES
785 920 661 R.C.S. Sedan

Suivant procès-verbal en date du 25 juin 2021, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité d'administrateur :
Nouveaux administrateurs :
— M. Guillaume DE NAZELLE, demeurant 250 BIS boulevard J-Jaurès - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT en remplacement de Monsieur BAILLON Alain, décédé ;
— Mme Valérie BAILLON, demeurant La pichardière - 61260 CETON ;
— Mme Thérèse SALIH, demeurant 10 rue Lucien LEGER - 51350 CORMONTREUIL.
213160 Le représentant légal.

FIDAL
Société d'Avocats
33 rue Dubois Crancé
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE BONDUJELLE ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée
au capital de 400.000 Euros
Siège social :
17 rue Madame de Sévigné
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
788 397 644 R.C.S. Sedan

Aux termes des décisions unanimes de la collectivité des associés en date du 17 mai 2021, le capital social a été augmenté de 3.200 € pour être porté à 403.200 € par incorporation de réserves.
L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence :
ANCIENNE MENTION : CAPITAL : 400.000 €.
NOUVELLE MENTION : CAPITAL : 403.200 €.
Mention sera faite au R.C.S. de SEDAN.
212937 Pour avis.

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

SCP CHARLIER-LAURENT, CONREUR et SORIANO-DUMONT

Notaires associés
à CHARLEVILLE MEZIERES (Ardennes)
1 bis rue de Lorraine

EPOUX LAUNET / LANGE

Insertion - Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Elisabeth CHARLIER-LAURENT, Notaire à CHARLEVILLE-MEZIERES (Ardennes), 1 bis, rue de Lorraine, CRPCEN 08066, le 29 juin 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre :

Monsieur José Fernand LAUNET, employé communal, et Madame Monique Marie LANGE, Retraitée, demeurant ensemble à NEUFMANIL (08700) 14 rue des Tignolets.
Mariés à la mairie de NOUZONVILLE (08700) le 22 juin 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Maître Elisabeth CHARLIER-LAURENT.
213095

TRIBUNAL

JUDICIAIRE

Avis de dépôt par le mandataire judiciaire le 9 juin 2021 au greffe du tribunal judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES de la liste des créances mentionnées au I de l'article L 641-13 du code de commerce, au passif de la procédure collective de :

MME ELISABETH MARCHE - ROUSSELOT

demeurant 2bis rue Gallet - 08380 SIGNY LE PETIT, où les réclamations seront recevables dans un mois à compter de la date de la publication au bodacc. Le Greffier des procédures collectives. 213151

POURSUITE D'ACTIVITE

SAS "TAXIS HUNTER & AIR HUNTER"

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 Euros
Siège social :
15 rue du Clos du Château
08270 NOVION PORCIEN
R.C.S. Sedan 819 146 051

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 01/04/2021, les associés, statuant conformément à l'article L 225-248 du code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au R.C.S. de SEDAN.
212952 Pour avis.

CCEL

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital social de 1.000 Euros
Siège social :
20 promenade des Remparts
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
R.C.S. Sedan 878 504 729
N° SIRET : 878 504 729 00012

Suivant décision en date du 7 juin 2021, l'associé unique, statuant en application des dispositions de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.
213162 Le Gérant.

C.E.B.I.

C.E.B.I., SASU au capital de 1.000 €, siège social : 77 bis rue Ferroul, SASU C E B I - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES, 850 133 331 R.C.S. de SEDAN. L'assemblée générale du 30/06/2021 a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au R.C.S. de SEDAN.
213135

DISSOLUTION

DE SOCIETE

TRADIVAL

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 Euros
Siège social :
32 bis, rue de la Gravière
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
R.C.S. Sedan 538 897 000

Transmission universelle de patrimoine

Par décision en date du 11 juin 2021, la société TRADIFRANCEHOTEL, société à responsabilité limitée au capital de 32.563,20 €, ayant son siège social à ROUILLY SACEY (10220), 5 route de Gérardot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. TROYES 448 873 901, associée unique, a décidé la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société TRADIVAL.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil, les créanciers de la société peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SEDAN.
212899 Pour avis.

CERFRANCE
CHAMPAGNE NORD EST ILE DE FRANCE

SASU ROSSI

au capital de 7.623 Euros
63 rue Dubois Crancé
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
393.605.621 R.C.S. Sedan

Avis de dissolution anticipée

Par AGE du 22/06/2021, l'actionnaire a décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 30/06/2021 et d'ouvrir une période de liquidation.

Mme Manuela ROSSI demeurant à CHARLEVILLE MEZIERES (08), 63 rue Dubois Crancé a reçu tous pouvoirs en qualité de liquidateur afin de procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation reste fixé au siège actuel de la société.
212677 Le liquidateur.

AVIS DIVERS

MME HENRIETTE GARAND POCHET

Envoi en possession en l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du code de procédure civile

Par testament olographe, en date à REVIN, du 30 avril 2018, Madame Henriette Germaine POCHET en son vivant, retraitée, veuve, non remariée, de Monsieur Maurice Chéri Eugène GARAND, née à REVIN (Ardennes) le 10 décembre 1921 est décédée à REVIN (Ardennes) le 28 janvier 2020.

A instituée des légataires universelles. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître FILAINE, Notaire à ROCROI, suivant procès-verbal en date du 13 mars 2020, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de CHARLEVILLE MEZIERES (08) le 28 mars 2020. Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Séverine FILAINE, notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « SEVERINE FILAINE » titulaire d'un office notarial dont le siège est à ROCROI (Ardennes), 3 rue des Jardins Laramé 213083 Pour avis.

SCP Jean-Louis BOHN et Sophie LAUNOIS

Notaires associés
10 place du Dr Gairal - 08110 CARIGNAN

M. COUSIN CLAUDE

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du code civil Article 1378-1 code de procédure civile Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1^{er} août 2013, monsieur Claude Elie COUSIN a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par maître Jean-Louis BOHN, le 10 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me Jean-Louis BOHN, référence CRPCEN : 08050, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CHARLEVILLE MEZIERES de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
212867

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de Mme MELLIER YVONNE décédée le 12/01/2018 à MOUZON (08) a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808056988/SB. 212902

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. DECOUVEUR BERNARD décédé le 12/10/2019 à NAMUR (BELGIQUE) a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808062232/SB. 213001

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE MEZIERES en date du 14/06/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. DECOUVEUR BERNARD décédé le 12/10/2019 à NAMUR (BELGIQUE) a établi l'inventaire et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808062232/SB. 212902

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE MEZIERES en date du 14/06/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. ADAM Jean, Pierre, Maurice décédé le 16/02/2017 à CHARLEVILLE MEZIERES (08). Réf. 0808073170. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
213035

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE MEZIERES en date du 14/06/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. MEON Sergine, Marie Madeleine décédée le 05/02/2016 à CHARLEVILLE MEZIERES (08). Réf. 0808073163. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
213034

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE-MEZIERES en date du 14/06/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. GAIDOZ Regis, Bernard décédé le 30/05/2018 à ST GERMAINMONT (08). Réf. 0808073169. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
213042

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 31/05/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. BENSEFIA M'HAMED décédé le 26/11/2019 à DIJON (21). Réf. 0218073209/DS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
213043

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE MEZIERES en date du 14/06/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. DELETANG Bernard, Guy décédé le 06/08/2017 à CHARLEVILLE MEZIERES (08). Réf. 0808073230. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
213044

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE-MEZIERES en date du 14/06/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme MECHIN, veuve TATTE, Agnès, Marie, Joseph décédée le 03/06/2018 à NOUZONVILLE (08). Réf. 0808073232. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
213049

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. FELSCH CHRISTIAN décédé le 27/12/2018 à SEDAN (08) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808056881/SB. 212871

SUCCESSION VACANTE

La Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, curatrice de la succession de M. PONCIN MARIE JOSEE décédée le 05/06/2019 à CHARLEVILLE MEZIERES (08) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0808056430/SB. 212929

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de CHARLEVILLE MEZIERES en date du 14/06/2021 la Directrice départementale des finances publiques de la Somme, 22 rue de l'Amiral Courbet, CS 12613 80026 Amiens cedex 1, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. MEON Sergine, Marie Madeleine décédée le 05/02/2016 à CHARLEVILLE MEZIERES (08). Réf. 0808073163. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
213034

TEL 03.26.40.21.31

E-MAIL :

ANNONCELEGALE.PAMB@FORUMECO.COM

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

Aube

CONSTITUTION DE SOCIETE

**Etude de Maîtres
Evelyne TAFANI-DYON,
Fabien SCHMITE
et Michèle DAL FARRA**
Notaires associés à TROYES (Aube)
1 rue de la Tour Boileau

DELNAT

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Michèle DAL FARRA, le 16 juin 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

ASSOCIES : Monsieur Denis MAILIER et Madame Agnès MAILIER, demeurant 5 rue Pichotte - 10240 AVANT LES RAMERUPT, Madame Nathalie MAILIER, demeurant 7 rue Pierre Dezarnauds - 45800 SAINT JEAN DE BAYE, Madame Delphine MAILIER, demeurant 4 rue Marjolaine - 10220 MESNIL SELLIERES.

OBJET : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DENOMINATION : DELNAT.
SIEGE SOCIAL : AVANT LES RAMERUPT (10240), 5 rue Pichotte.
DUREE : 99 années.

CAPITAL SOCIAL : mille Euros (1.000,00 €).
APPORTS : Monsieur Denis MAILIER apporte 250,00 €, Madame Agnès MAILIER apporte 250,00 €, Madame Nathalie MAILIER apporte 250,00 €, Madame Delphine MAILIER apporte 250,00 €.

CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Denis MAILIER et Madame Agnès MAILIER, demeurant 5 rue Pichotte 10240 AVANT LES RAMERUPT.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.
212865 Pour avis : Le Notaire.

baillot
& ASSOCIÉS
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

155 avenue Echenilly
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
Tél. : 03.25.45.10.69

SCI DEUX DENTS DEHORS

Selon ASSP à TROYES (10) du 23/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DEUX DENTS DEHORS.

Forme sociale : Société civile immobilière.

SIEGE SOCIAL : 2 rue Général Sarraill - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC.

Objet social : La propriété par voie d'apport ou autrement, l'acquisition, la mise en valeur, la prise à bail à construction, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, l'échange de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 € constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Madame Amélie PRUDOR, née le 26/05/1986 à ROUEN (76), de nationalité française, demeurant 5 rue de la Montée des Changes à TROYES (10000).

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant plus de la moitié des parts sociales, dispensé pour cessions à associés.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de TROYES.
212694 Pour avis : La gérance.

SF CONSEIL
et associés
Vos droits, votre avocat.

42 bd Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

SCI TIKIMIANH

Avis de constitution

Suivant acte ssp en date à RUMILLY LES VAUDES (10260) du 24/06/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SCI.
OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation, la gestion par location ou autrement et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DENOMINATION : SCI TIKIMIANH.
SIEGE SOCIAL : 11 route de Chaource - 10260 RUMILLY LES VAUDES.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
GERANT : Monsieur Nicolas GEORGE demeurant à RUMILLY LES VAUDES (10260) - 11 Route de Chaource.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec l'agrément d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

La société sera immatriculée au R.C.S. de TROYES.
212870 Pour avis : Le gérant.

SCGP "SYMPOPOL"

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 01/06/2021, il est constituée une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : SCGP.
DENOMINATION : "SYMPOPOL".
SIEGE SOCIAL : 18 rue de Sézanne - 10700 SALON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet la prise de participation dans d'autres sociétés, et notamment dans des sociétés d'exploitation agricole ou viticole, et la gestion de ces participations et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 € divisé en 1.000 parts de 10 €.

CESSION DE PARTS SOCIALES : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des 2/3 des voix exprimées.

GERANCE : Monsieur Patrice MILLARD et Madame Sylviane MILLARD née SIMART, demeurant ensemble 22 rue de Sézanne - 10700 SALON, nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

IMMATRICULATION : Au greffe du tribunal de commerce de TROYES.
213148 Pour avis : La gérance.

Ô CHATS BIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TROYES du 24 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DENOMINATION SOCIALE : Ô CHATS BIS.

SIEGE SOCIAL : 9 rue des Chats - 10000 TROYES.

OBJET SOCIAL : Restauration traditionnelle et vente de produits régionaux.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 €.
GERANCE : Monsieur LEVY Nicolas, demeurant 33 rue Jeannette - 10000 TROYES.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.
212878 Pour avis : La gérance.

CONSEILS & ASSOCIES
Avocats du Barreau d'Annecy

Cabinet GL CONSEILS & ASSOCIES

Société d'avocats
37 rue Cassiopée, Parc Altaïs
74650 CHAVANOD

SCI VALMY 1

Suivant acte sous seings privés en date à Lépine du 18 juin 2021, il a été institué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : SCI VALMY 1.
CAPITAL : 1.000 €.
SIEGE : 777 rue Louis Guillemin - 10120 LEPINE.

OBJET : L'acquisition de locaux situés 8 F rue Jeanne Barret - 21000 Dijon, l'acquisition de tous bien immobiliers, la vente, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location, sous-location ou autrement des biens immobiliers qui seront apportés à la société, construits ou acquis par elle au cours de la vie sociale ; La création, la prise à bail, la location, sous quelque forme que ce soit, en bail à construction, en crédit-bail immobilier, de tous immeubles ou biens immobiliers se rattachant à cet objet, l'entretien et éventuellement l'aménagement desdits immeubles ou biens immobiliers, généralement, toutes opérations civiles, mobilières ou autres pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient en rien le caractère civil de la société, et plus généralement la participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

AGREMENT DES CESSIONNAIRES : Les parts sociales ne peuvent être cédées, y compris entre associés, soit à titre gratuit soit à titre onéreux, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés représentant les trois quarts du capital social ; Toute cession ou transmission de parts sociales est soumise au respect d'un droit de préemption.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
GERANTS : M. Gérard RICHARD, dmt 777 rue Louis Guillemin - 10120 Lépine et M. Sébastien LANDI, dmt 35B rue Raymond Poincaré - 10000 Troyes et Monsieur Franck MOLINA, dmt 13 rue de Kochersberg - 67370 Truchtersheim.
R.C.S. : TROYES.
213064 Pour avis : La gérance.

ATELIER SAISONS

Par ASSP en date du 03/06/2021, il a été constituée une SASU dénommée : ATELIER SAISONS. SIEGE SOCIAL : 57 rue principale - 10320 CRESANTIGNES. CAPITAL : 5.000 €.

OBJET SOCIAL : 1/ L'édition sous toutes ses formes, la rédaction, la composition, la mise en vente, la diffusion, la distribution, la promotion de tous journaux, revues, périodiques ou livres, soit commerciaux, politiques, moraux, artistiques ou littéraires, sur tous supports y compris électroniques. 2/ L'exploitation et la fabrication de tous produits dérivés des marques dont la société ATELIER SAISONS est propriétaire ou dont l'exploitation lui est confiée, quels que soient les supports de ces produits dérivés. 3/ Le commerce de détail de tous objets issus de collaborations entre la société ATELIER SAISONS et des artisans ou des fabricants. 4/ L'organisation de rencontres, débats, salons, concerts ou soirées dans le cadre de la promotion ou le développement des marques, produits ou objets dont l'exploitation est envisagée. **PRESIDENT :** Mme Pauline BLANCHARD, demeurant 57 rue Principale - 10320 CRESANTIGNES élu pour une durée illimitée. **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **CLAUSES D'AGREMENT :** Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles. **DUREE :** 99 ans. **IMMATRICULATION AU R.C.S. DE TROYES.**
212045

SF CONSEIL
et associés
Vos droits, votre avocat.

42 bd Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

OPTIQUE DU CHAOURÇOIS

Avis de constitution

Suivant acte ssp en date à CHAOURCE du 10/06/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : OPTIQUE DU CHAOURÇOIS.
FORME : société par actions simplifiée.
CAPITAL : 3.000 €.
SIEGE SOCIAL : 10 Grande Rue - 10210 CHAOURCE.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

OBJET : le commerce d'optique en magasin ou à domicile, la vente et le montage de verres correcteurs, de lunettes ou lentilles de contact, de matériel d'optique, d'audioprothèses, de jumelles, d'appareils photos, d'astronomie, de produits d'entretien pour ces articles ainsi que de divers accessoires en rapport avec cette activité.

PRESIDENTE : Madame Flora BELIARD, demeurant 51 bis rue Pasteur à ERVY LE CHATEL (10130).

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

TRANSMISSION DES ACTIONS : toutes les transmissions d'actions, sauf entre associés, sont soumises à l'agrément donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des 2/3.

La société sera immatriculée au R.C.S. de TROYES.
212948 Pour avis : La présidente.

SAS LA PIERRE A VIN

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juin 2021 à PLESSIS BARBUISE, il a été constituée une société par actions simplifiée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : SAS "LA PIERRE A VIN".
SIEGE SOCIAL : 1 chemin de la Rue - 10400 PLESSIS BARBUISE.

CAPITAL SOCIAL : Mille cinq cents (1.500) euros, divisé en 1.500 actions de 1 € chacune libérée en totalité.

OBJET DE LA SOCIETE : Exercice d'activités réputées viticoles et agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural, notamment par l'exploitation et la gestion de biens viticoles apportés au mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par elle-même, et la commercialisation de tous produits issus de l'exploitation.

DUREE : 99 années à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.

Le président pouvant engager seul la société : Mme Elodie GAUPIN, 1 chemin de la Rue - 10400 PLESSIS BARBUISE.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.
212286 Pour avis et mention.

C'BEAUTY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée fait à TROYES le 25 juin 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DENOMINATION SOCIALE : C'BEAUTY.

SIEGE SOCIAL : 22 avenue Pierre Brossolette - 10000 TROYES.

OBJET SOCIAL : L'exploitation d'un centre de beauté et d'esthétique avec vente de tous produits de beauté et accessoires liés à cette activité.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

GERANCE : Madame Camille LASSAIGNE, demeurant 4 rue de la garenne - 10300 MONTGUEUX, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES.
213093 Pour avis : La gérance.

MODIFICATION

DE STATUTS

ifac avocats
Le bon conseil L

28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

P... FINANCES, CONCEPTS ET DEVELOPPEMENTS

SARL au capital de 13.930 Euros
Siège social :

1 avenue de la République
10140 VENDEVRE SUR BARSE
809 521 578 R.C.S. Troyes

L'AGE du 08/06/2021a modifié :

— La dénomination sociale de la société qui est désormais : P... CONCEPTS ET DEVELOPPEMENTS ;
— L'objet social qui est désormais : Service expert aux entreprises. Mise en place, accompagnement et formation intra des entreprises sur les questions réglementaires ou normatives qui relèvent notamment de normes : HACCP, ISO 22000, ISO 14001, ISO 26000, ISO 31000, ISO 45001.

Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence.

212864 Pour avis.

SEDAC FRANCE SA

au capital de 204.000 Euros
Siège social :

ZI des Guignons
7 cours Antoine Lavoisier
10400 NOGENT SUR SEINE
772 801 387 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 25/05/2021, il a été décidé de proroger la durée de la société de 99 ans à compter du 28/08/2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.
212857

ANESTHÉSIE DE LA POLYCLINIQUE DES URSULINES

Société civile de moyens
au capital de 200 Euros
Siège social :

17 rue Baltet
10120 ST ANDRE LES VERGERS
493 120 992 R.C.S. Troyes

Aux termes d'une assemblée générale en date du 25 mai 2021 :

— il a été pris acte de la démission de Monsieur Fotos Papatyros de son mandat de cogérant à compter du 30 juin 2021 ;

— il a été procédé à la nomination qualité de cogérants à compter du 25 mai 2021 de Monsieur Kouassi N'Dri, demeurant 2 impasse des Boutons d'Or - 14740 SAINT MANVIEU NORREY, et de Monsieur Faiez Amouri, demeurant 47 boulevard Murat - 75016 PARIS.

212876 Pour avis : La gérance.

ANGLE DROIT IMMO CHAMPAGNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :

37 Av du Professeur Paul Portier
10110 BAR SUR SEINE
845 347 608 R.C.S. Troyes

Par décision en date du 09 juin 2021, l'AGE a pris acte de la démission de Monsieur Rémy Henri Jean KESTLE de ses fonctions de cogérant à compter du 08 juin 2021.

Mentions au R.C.S. de TROYES.
212935

SF CONSEIL
et associés
Vos droits, votre avocat.

42 bd Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

PURE AUTOMOBILES

SAS au capital de 49.000 Euros
Siège social :

10600 BARBEREY SAINT SULPICE
angle des rues Amédée Bollée
et de l'Aéroport
R.C.S. Troyes n° 752 595 439

Aux termes des décisions de l'associé

unique en date du 18/06/2021, il a été décidé de ne pas procéder au renouvellement, ni au remplacement de Monsieur Gilles CASABON aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant et il a été constaté en conséquence l'échéance dudit mandat.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.
212881 Pour avis : Le président.

OMNIPARTNERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 160.000 Euros
Siège social :

4 rue de la corne de cerf
10000 TROYES
449 311 075 R.C.S. Troyes

Aux termes du PV du 11 juin 2021, l'AGE a décidé de nommer en qualité de gérant : Luc Gasperi, 4 rue de la corne de cerf - 10000 TROYES, en remplacement de Denise CANIPEL. Mention au R.C.S. de TROYES.
212934

RESIDENCE STELLA TROYES

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :

1 boulevard bineau
92300 LEVALLOIS-PERRET
823 242 045 R.C.S. Nanterre

Aux termes du PV de DAU du 24/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 1 cours Jacquin - 10000 TROYES à compter du 9/06/2021. La société Stella Management sise 22 avenue Matignon - 75008 PARIS demeure président. Les statuts sont modifiés en conséquence. La société sera radiée du TC de Nanterre et immatriculée au R.C.S. de TROYES.
212842

SCI KB

Société civile immobilière
au capital de 500 Euros
Siège social :

58 rue du Général de Gaulle
10000 TROYES
824 219 927 R.C.S. Troyes

Par décision en date du 09 juin 2021, l'AGE a pris acte de la démission de Monsieur Rémy Henri Jean KESTLE de ses fonctions de cogérant à compter du 08 juin 2021.

Mentions au TCS de TROYES.
212936

MALOLISA

Société par actions simplifiée
au capital de 60.000 €
Ancien siège social :

134 avenue Michel Baroin
10800 SAINT JULIEN LES VILLAS
Nouveau siège social :

555 camille du Mas d'Arnaud
34560 MONTBAZIN
R.C.S. Troyes 493 340 137

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2021, les associés de la société sus-visée ont décidé à l'unanimité, à compter de la même date de transférer le siège social de la société de SAINT JULIEN LES VILLAS (10800) - 134, avenue Michel Baroin - à MONTBAZIN (34560) - 555 Camille du mas d'Arnaud ; L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Inscription modificative en sera demandée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.
212991 Pour avis : Le président.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Aube

FIDAL
Société d'Avocats
12 rue Aristide Briand - CS 13057
10012 TROYES CEDEX

SINFIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 135.000 Euros
Siège social :
1 avenue Louis François Armand
10430 ROSIERES PRES TROYES
502 339 864 R.C.S. Troyes

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 29/06/2021, il a été décidé :

- d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes :
 - Le développement, la conception, la fabrication et la commercialisation de logiciels ;
 - La prestation de services, d'intégration, de consultation et de formation dans les domaines informatiques ;
 - La conception et le développement de logiciels, programmes informatiques, d'ordinateurs et de périphériques informatiques ;
 - Le développement d'outils graphiques et web.
- De transformer la société en société par actions simplifiée à compter du même jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Le capital social reste fixé à 135.000 € divisé en 135.000 actions chacune entièrement libérées.

La dénomination sociale, le siège social, l'objet, la durée de la société et les dates de son exercice social demeurent inchangés.

L'assemblée générale a pris acte de la cessation des fonctions de gérant de M. Jérémy DOMINGO.

Sous sa nouvelle forme, la société est administrée par M. Jérémy DOMINGO, demeurant 6 Domaine des Bellevues - 10300 GRANGE L'ÉVEQUE, nommé aux fonctions de président.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de TROYES.

Pour avis :
212872 Le représentant légal.

LABORATOIRE DYNALAB

Rectificatif à l'annonce parue dans les Petites Affiches Matot Braine du 28/06/2021 concernant la transformation en SELAS de la société LABORATOIRE DYNALAB (R.C.S. Troyes 490 656 972)

Il fallait lire : La société PRIEUR ET ASSOCIES AUDIT a été confirmée dans ses fonctions de CAC titulaire. Le mandat de la société FIDUTECH EUROPE, co-commissaire aux comptes titulaire n'a pas été renouvelé et conformément à la faculté offerte par l'article L.823-1 du Code de commerce, les fonctions de commissaire aux comptes suppléant n'ont pas été maintenues.
213000

AUTOCAB SARL

au capital de 10.500 Euros
Siège social :
rue des Maucourants
10400 TRAINEL
478 949 001 R.C.S. Troyes

Réduction et augmentation capital social / Nomination nouveau gérant

L'AGE du 25/06/2021 a décidé :
— De réduire le capital social de 10.500 € à 6.750 € par rachat et annulation de 1.500 parts sociales, sous condition de l'absence d'opposition ;
— D'augmenter le capital social de 3.750 € par incorporation de réserves, sous condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital social ;
— De nommer M. Bruno SZWANKOWSKI, demeurant à FONTAINE FOURCHES (77480), 2 rue de l'Eglise, gérant en remplacement de M. Jean-Jacques DOUCHET, démissionnaire, et ce à compter du 30 juin 2021. Le procès-verbal constatant les décisions sera déposé au greffe du tribunal de commerce de TROYES à l'issue de la présente publication.
213087

Michèle CLEMENT
Avocat au Barreau de l'Aube
Espace HERMES - 7 bd du 1^{er} R.A.M.
10000 TROYES

LES BATISSEURS AUBOIS

Société par actions simplifiée
au capital de 150.000 Euros
Siège Social :
VERRIERES (Aube), Zone Artisanale
chemin rural dit de la Croix Chemineau
R.C.S. Troyes 490 798 550

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique du 25 juin 2021, il a été pris acte de la démission de Monsieur Nicolas BAILLY de son mandat de président de la société, et il a été décidé de nommer en qualité de nouveau président, pour une durée indéterminée :

— La société BAILLY GESTION, société par actions simplifiée au capital de 153.750 €, dont le siège social est zone artisanale, chemin de la Croix du Chemineau - 10390 VERRIERES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 897 507 240 R.C.S. TROYES, représentée par son président, Monsieur Nicolas BAILLY.
213155 Pour avis.

IMMOLAB

Aux termes du PV des DUA du 31/05/2021 de la société IMMOLAB, SC au capital de 473.774 € sise 15 boulevard du 1^{er} RAM - 10003 TROYES, immatriculée 810 272 609 R.C.S. TROYES, il a été :

— Décidé de réduire, avec effet au 31/05/2021, le capital social d'une somme de 74.858 € pour le porter à 398.916 € ce qui rend nécessaire la publication suivante :

ANCIENNE MENTION : Le capital est fixé à 473.774 € (quatre cent soixante treize mille sept cent soixante-quatorze Euros) ;

NOUVELLE MENTION : Le capital est fixé à 398.916 € (trois cent quatre vingt dix huit mille neuf cent seize Euros) ;

— Pris acte de la démission, avec effet au 31/05/2021, de MM Fabien GURY et Jean CARRIERE de leur fonction de cogérant.

Modification sera faite au R.C.S. de TROYES.
213161

CEDEJI

Rectificatif à l'annonce parue le 26/04/2021 dans les Petites Affiches Matot Braine, concernant CEDEJI, il convient de lire "Joao Paulo SANTOS FERREIRA" en lieu et place de "Jean-Paul FERREIRA LOPES".
213004

LE PETIT BERCY

Forme : SC
Capital social : 137.500 Euros
Siège social :
52 Grande Rue
10400 PONT SUR SEINE
478 614 472 R.C.S. de Troyes

Transfert de siège social

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 juin 2021, les associés ont décidé, à compter du 23 juin 2021, de transférer le siège social à 18 allée du mail - 17000 LA ROCHELLE.

OBJET : La société a pour objet la gestion de patrimoine des biens de famille.

Et plus généralement la société a pour objet l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par location ou autrement, des immeubles qui lui appartiendront et toutes opérations civiles se rattachant à cet objet.

DUREE : 99 ans.
Radiation du R.C.S. de TROYES et immatriculation au R.C.S. de LA ROCHELLE.
213052

MALTERIES SOUFFLET

SAS au capital de 6.525.000 Euros
Quai du Gal Sarrail
10400 NOGENT S/SEINE
562 880 195 R.C.S. de Troyes

Par décision du 22/06/2021, l'associé unique a nommé M. Guillaume COUTURE, domicilié professionnellement Quai Sarrail 10400 Nogent S/Seine, Président, en remplacement de M. Jean-Christophe FIGUEROA, à effet du 1/07/2021.
213047

DISSOLUTION

DE SOCIETE



SCI DES SOIRS BLEUS D'ETE

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 route de Géraudot
Domaine de la Forêt d'Orient
10220 ROUILLY SACEY
R.C.S. Troyes 481 953 628
213155

Transmission universelle de patrimoine

Par décision en date du 11 juin 2021, la société SCI TRADIMMO, société civile immobilière au capital de 2.000 €, ayant son siège social à ROUILLY SACEY (10220), 5 route de Géraudot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. TROYES 491 597 282, associée unique, a décidé la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société SCI DES SOIRS BLEUS D'ETE.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, les créanciers de la société peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de TROYES.
212897 Pour avis.

OFFICE NOTARIAL SEZANNE-ESTERNAY

Marie-Laure MODEME
et Ingrid BAGLIN-HUY
Notaires à SEZANNE (Marne)
Bureau permanent à ESTERNAY (Marne)

SALON CHRISTINE

SARL au capital de 26.000,00 Euros
Siège social :
1 rue de la Gare
10370 VILLENAXE LA GRANDE
RSC TROYES 404 008 278

Avis de modification

Dissolution suite à réunion de toutes les parts
Par décision de l'associée unique, il a été décidé de dissoudre ladite société.

Modifications au RCS de TROYES
Pour avis et mention :
209888 M^e Ingrid BAGLIN, Notaire.

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, curateur de la succession de M. TOULOUZE Bernard décédé le 22/10/2017 à CHAUMONT (52) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218030494/FH.
211483

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 01/06/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de M. LANERET Bernard décédé le 18/12/2020 à TROYES (10). Réf. 0218072808/JG. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
212859

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de TROYES en date du 02/06/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme WALTER veuve GRUNDER Renée décédée le 30/08/2020 à BRIENNE LE CHATEAU (10). Réf. 0218073207/JG. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
213071

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. TSCHAEN Max Henri décédé le 25/05/2016 à TROYES (10) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218060507/JG.
213110

AVIS DIVERS

MR CHRISTIAN BERCHER

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1^{er} janvier 2020,

Monsieur Christian Aimé Raymond BERCHER, en son vivant retraité, demeurant à CRANCEY (10100) 44 route Départementale 619.

Né à TROYES (10000), le 30 septembre 1953.

Veuf de Madame Lysiane FOURRIER et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à CRANCEY (10100) (FRANCE), le 15 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elodie DEMONGEOT-COURTY, Notaire membre de la Société "Marie-Agnès Van Goetsenhoven-Sinègre et Elodie Demongeot-Courty, Notaires, associées d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial", à la résidence de NOGENT SUR SEINE (10400), 1 rue des Moulins, le 24 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Elodie DEMONGEOT, notaire à NOGENT SUR SEINE (10400) 1 rue des Moulins, référence CRPCEN : 10049, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de TROYES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
212861

Maître Sandrine PICCOLI-MILLOT

Notaire associé
7 petite rue de Brienne
10700 ARCIS SUR AUBE

M. MAURICE HENRY

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 mars 2014, Monsieur Maurice Dominique HENRY, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt reçu par Maître Sandrine PICCOLI-MILLOT, Notaire à ARCIS SUR AUBE (10000), le 30 juin 2021.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Sandrine PICCOLI-MILLOT dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
213089

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



GROUPEMONASSIER
Réseau Notarial

JONQUET-CHATON

11 rue Paul Dubois - 10000 TROYES

EPOUX MULLER

Insertion -
Changement
de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Julien CHATON, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "JONQUET - CHATON, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à TROYES, 11, rue Paul Dubois, CRPCEN 10003, le 25 juin 2021, Monsieur Frédéric Benjamin Marcel MULLER et Madame Flore Françoise CORPEL, son épouse, demeurant ensemble à PONT SUR SEINE (10400) 5 rue vide grange, mariés à la mairie de FERREUX-QUINCEY (10400) le 15 septembre 2012 initialement sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est né à NOGENT SUR SEINE (10400) le 16 août 1976 et Madame est née à TROYES (10000) le 30 juillet 1984, tous deux de nationalité française.

Ont déclaré opter pour le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code Civil.

Les oppositions des créanciers s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial susvisé où domicile a été élu à cet effet.
212896 Pour insertion : Le notaire.

OPTIMISEZ L'IMPACT DE VOS
ANNONCES IMMOBILIÈRES
AUPRÈS DES DÉCIDEURS RÉGIONAUX !

Rubrique spéciale
IMMOBILIER
Visibilité parfaite
Dégressif multiparutions

Contactez Ludwig Caquot :

03 26 08 38 30 ou 06 24 99 12 36

regiepublicitaire.pamb@forumeco.com

Les sorties sont de retour !

Festival "Voi(x)l'été !"



> DU 9 AU 31 JUILLET 2021

Le festival "Voi(x)l'été !", célèbre sa 6^e édition du 9 au 31 juillet 2021. Le fil rouge de cet événement est la voix sous toutes ses formes. Et c'est au vert que se dérouleront la plupart des animations cette année, notamment dans les jardins de l'Hôtel de Ville, du Musée et de l'Horticulture. Il y en aura pour tous les goûts avec 11 concerts et spectacles, toujours gratuits. Le festival "Voi(x)l'été !", ce sont aussi des films projetés spécialement au cinéma Le Palace.

CONCERTS - SPECTACLES

Vendredi 9 juillet / 20h : Claire Faravarjoo - Night Club (french pop) ; La Maison Tellier (folk, rock) Jardin de l'Hôtel de Ville (7 bis, avenue de Champagne) (repli au théâtre Gabrielle-Dorziat)

Vendredi 16 juillet / 19h : Contrebassens - A l'ombre du cœur (chansons françaises) ; Jardin du Musée (13, avenue de Champagne) (repli au théâtre Gabrielle-Dorziat)

Samedi 17 juillet / 20h : Vaiteani (folk polynésien) ; M'Toro Chamou (afro M'Godro Blues Rock) ; Jardin de l'Hôtel de Ville (7 bis, avenue de Champagne) (repli au Palais des fêtes)

Vendredi 23 juillet / 15h et 17h : Le marchand de voyages, Spectacle familial / A partir de 5 ans Jardin du Musée ; Réservation conseillée pour les groupes au 03 26 53 37 94, (repli dans le caveau du Musée)

Samedi 24 juillet / 20h : Amelie McCandless (pop-folk) ; Archimède (chanson pop) ; Jardin de l'Hôtel de Ville (7 bis, avenue de Champagne) (repli au Palais des fêtes)

Vendredi 30 juillet / 15h et 19h : Verdée (chansons électro-organiques) ; **15 heures** / Balade musicale Au départ du Jardin de l'Hôtel de Ville (7 bis, avenue de Champagne) Sur réservation au 03 26 53 37 94 ; **19 heures** / Concert ; Jardin de l'Hôtel de Ville (7 bis, avenue de Champagne) (repli au Palais des fêtes)

Samedi 31 juillet / 20h : Mauvais oeil (world électro) ; DJ Grouchoo (Balkan party !), Jardin de l'Horticulture (Parc des Loisirs Roger-Menu) (repli au Palais des fêtes)

Concerts gratuits
Entrée libre, dans la limite des places disponibles
Port du masque obligatoire et respect des gestes barrières

FILMS AU CINEMA LE PALACE

Lundi 12 juillet / 20h30 : Yesterday, Comédie musicale de Danny Boyle, Cinéma Le Palace, Film VO / Tarif : 6 €

Lundi 19 juillet / 20h30 : Rocketman, Biopic de Dexter Fletcher, Cinéma Le Palace, Film VO / Tarif : 6 €

Lundi 26 juillet / 20h30 : The blues brothers, Comédie musicale de John Landis, Cinéma Le Palace Film VO / Tarif : 6 €



L'amour de la musique classique de retour avec les Flâneries musicales



> JUSQU'AU 9 JUILLET 2021

Depuis toujours, les Flâneries Musicales de Reims ont à cœur de valoriser le patrimoine musical et culturel, le patrimoine humain, le patrimoine de pierre. Des grands noms de la musique, dans des lieux d'exception, pour un public qui rend chaque concert unique et précieux.

LES DATES DES CONCERTS

Lundi 5 juillet - 20h - Conservatoire de Reims; La famille Moreau au complet Edgar Moreau, violoncelle, Raphaëlle Moreau, violon, David Moreau, violon, Jérémie Moreau, piano

Mardi 6 juillet - 20h - Conservatoire de Reims; Prodiges d'Arménie, Diana Adamyan, violon, Mamikon Nakhapetov, piano

Mercredi 7 juillet - 20h - Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims ; L'ange démoniaque du piano Yoav Levanon, piano

Jeudi 8 juillet - 19h - Basilique Saint-Remi ; L'orgue de Saint-Remi fête ses 30 ans avec les trois organistes titulaires de Notre-Dame de Paris : Olivier Latry, Vincent Dubois et Philippe Lefebvre

Jeudi 8 juillet - 21h - Théâtre du Manège, scène nationale de Reims; Muses, breakdance et Boléro Duo Jatekok, piano, Emilie Sudre et Andréa Mondolini, danse

Vendredi 9 juillet - 20h - Basilique Saint-Remi; Paix et fraternité Jérusalem; Chœur et ensemble instrumental La Tempête, Milena Jeliakova, chanteuse traditionnelle bulgare, Georges Abdallah, chanteur traditionnel libanais, Simon-Pierre Bestion.

Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs

> JUSQU'AU 1^{ER} AOÛT 2021

Ce rendez-vous musical depuis 30 ans est de retour du 29 juin au 1^{er} août, à Châlons-en-Champagne, Saint-Martin-sur-le-pré, Fagnières, Vitry-le-François et Saint-Menehould. Le festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs proposera cette année à nouveau plus de 60 rendez-vous publics avec 2 créations originales, 26 concerts dans un centre-ville revisité, 9 dans les communes partenaires de notre bassin de vie et les quartiers, dont 4 pour les enfants et leurs familles, 18 magnifiques projets artistiques au féminin. Le festival est né en juillet 1992 d'un partenariat avec l'UCIA et les établissements riverains de la place de la République.

IAN CAULFIELD

Conte musical moderne pour trio pop-rock, petit chœur, cordes et percussions.

Derrière un nom mystérieux se cache toujours une histoire. L'histoire de Ian Caulfield est de celles qu'on vit avec mélancolie. On le croirait sorti d'un film de Gus Van Sant période Paranoïd Park ou de Tim Burton période Big Fish... Avec sa voix rauque et juvénile, sa guitare et la complicité de ses deux musiciens, associés à un ensemble d'élèves des classes de chant, de cordes et de percussions du Conservatoire de Châlons-en-Champagne, ce jeune Châlonnais délivre ses romances de gamin rêveur et désabusé, en un conte musical moderne où il redonne le pouvoir à l'enfant qui est en lui. Un répertoire essentiellement construit sur les compositions en français figurant à son premier album à paraître en 2021.

* En tournée : Ven 9 juillet - 18h - Château de Rocan ; Chéhéry (Ardennes ; 08)

* L'expo « Ian Caulfield, instantanés 2020-2021 » du 21.06 au 04.07 - Office de tourisme de Châlons-en-Champagne. Ian Caulfield est un artiste complet. Musicien, compositeur, auteur, interprète, il est aussi photographe, sensible et intuitif, avec une grande perception de l'instant, qu'il capte avec talent et gourmandise, comme il écrit ses chansons. Il est notamment l'auteur de la photo de l'affiche du festival 2021.

Modèle. Après quatre ans de succès, la star populaire des SUV profite d'un restylage pour améliorer sa présentation et enrichir sa dotation. De quoi rester dans le coup.

Dacia Duster : revue de détails



Les projecteurs à LED intègrent la nouvelle signature lumineuse Dacia.



Le Duster peut disposer désormais d'un écran tablette tactile de 8 pouces.

« **T**oujours scandaleusement accessible » : Dacia a le sens de la formule pour résumer le « nouveau » Duster. Les guillemets sont de rigueur car il ne s'agit pas tout à fait d'une nouveauté mais d'un lifting esthétique et d'une mise à jour technologique. Une modernisation bienvenue après quatre ans d'une carrière à succès pour le SUV, vendu à plus de 30 000 unités l'an dernier en France et 12^e modèle le plus diffusé sur le marché national.

La silhouette immédiatement identifiable du Duster reste identique. Et pourtant, on perçoit au premier coup d'œil l'évolution stylistique qui prend exemple sur la dernière-née de la marque : la très réussie, Sandero. L'essentiel se passe à l'avant avec une calandre retravaillée et des projecteurs inédits à LED qui intègrent la nouvelle signa-

ture lumineuse de la marque en forme de flèche. Il faut y ajouter des clignotants à LED, eux aussi. À l'arrière, l'évolution se concentre sur l'intérieur des blocs feux qui abandonnent leur forme de croix pour se convertir eux aussi à la flèche qui sera commune à l'ensemble des Dacia au fur et à mesure des renouvellements. Un becquet de toit redessiné et de nouvelles jantes alliage complètent ce rajeunissement extérieur.

À bord, on remarque immédiatement l'arrivée d'un grand écran tactile de 8 pouces, partagé avec la Sandero. Plus grand et plus lisible, doté de fonctions supplémentaires, il fait faire un bond en avant technologique au SUV d'origine roumaine. Le reste est affaire de détails avec l'objectif d'améliorer le confort d'utilisation : les commandes de régulateur-limitateur de vitesse,

installées de façon peu pratique sur la console centrale entre les sièges, migrent sur le volant multi-fonction, un accoudoir central coulissant est désormais disponible avec au dos deux prises USB. Les habillages de sièges sont nouveaux tout comme les appuie-tête empruntés à la dernière génération Sandero.

LA FINITION PRESTIGE PLÉBISCITÉE PAR 80% DES CLIENT

Sur le plan technique, cette 2^e phase, se caractérise par une simplification de l'offre avec une division par deux du nombre de combinaisons moteur boîte transmission qui passent de 26 à 13. Elle se matérialise aussi et surtout par le retour bienvenu de la boîte automatique EDC à double embrayage qui n'était plus disponible. Initialement associée à un diesel, elle revient accouplée à la motorisation essence la plus puis-

sante disponible, le 1.3 TCe de 150ch, exclusivement en version deux roues motrices. Cette boîte EDC était attendue par les clients Duster. Quel dommage que la version 130ch de ce même bloc, voire le seul diesel maintenu au catalogue, le Blue dCI-115ch ne puisse en bénéficier. C'est un réel avantage en matière d'agrément au quotidien. Le Duster conserve par ailleurs son moteur Eco-G 100 fonctionnant à la fois au sans plomb et au GPL. Une proposition exclusive qui permet de réaliser des économies lorsqu'on fait le double plein mais aussi de disposer d'une autonomie record, plus de 1 250 km en normes conventionnelles.

Simplification également du côté des niveaux de finition. Dacia a supprimé celle de base, achetée par moins de 1% des clients. Les choix des acheteurs français de Duster se portent massivement sur les versions « Prestige », les plus généreuses en matière d'équipements de confort

et d'agrément, qui représentent plus de 80% des ventes. Un véritable haut de gamme qui reçoit une climatisation automatique, un avertisseur d'angle mort, une navigation, une caméra de recul, des jantes alliage de 17 pouces en complément des radars de recul, vitres et rétros extérieurs électriques... Moins d'options également au catalogue Duster mais il est souvent plus judicieux financièrement de passer au niveau de finition supérieur que de les additionner.

En supprimant la climatisation de la version de base « Essentiel », de nombreux acheteurs choisissant de s'en passer, Dacia a établi un tarif de base à 14 490 € avec la motorisation ECO-G 100 alors que la version la plus huppée (Prestige TCe 150 avec boîte automatique EDC) culmine à 22 400 €. Les unes et les autres sont « scandaleusement accessibles ».

DOMINIQUE MAREE

Energie, Porsche sur deux fronts

Batteries à recharge ultra rapide et carburant de synthèse pour les moteurs thermiques, l'émblématique marque allemande ne renonce à rien et investit massivement.



Porsche dispose de moyens financiers colossaux. D'abord parce que la marque de voitures de sport est une des plus profitables du monde et gagne beaucoup d'argent. Ensuite, parce qu'elle fait partie du très puissant Groupe Volkswagen qui investit des dizaines de milliards d'euros dans les nouvelles technologies de pointe, en particulier l'électromobilité selon la novlangue en cours.

Pas question pour Porsche de laisser museler les hautes performances de ses voitures par les normes environnementales de plus en plus drastiques. C'est pourquoi le constructeur mise sur

plusieurs tableaux. À commencer par la technologie innovante des cellules de batteries à anode de silicium qui présente un double avantage : apporter davantage de puissance et d'autonomie tout en permettant des temps de charges beaucoup plus rapide. Le constructeur vient d'investir 100 millions d'euros dans une co-entreprise avec un industriel spécialisé pour construire en Allemagne une unité de production permettant d'équiper 1000 voitures annuellement en complément des batteries lithium-ion produites par les six usines dont le Groupe Volkswagen annoncé la construction en Europe.

Par ailleurs, Porsche travaille sur la mise au point de carburants de synthèse destinés à permettre de poursuivre la commercialisation de moteurs thermiques de haute performances qui ont fait la réputation planétaire du constructeur tout en visant la neutralité des émissions à l'horizon 2030. Contrairement à d'autres marques du Groupe Volkswagen, Porsche n'a jamais annoncé sa volonté de renoncer aux moteurs thermiques et encore moins fixé d'échéance. Personne n'imagine une 911 100% électrique.

D.M.

Julieu Beauperin. Après avoir été directrice commerciale France de TecSOM à Paris, l'Ardennaise de 32 ans, restée dans le milieu de la moquette a lancé l'Atelier de La Démesure à Glaire, dont elle est présidente.

Un talent à la Démesure



Julie Beauperin.

Fille d'une employée d'assurance chez MMA et d'un monteur-ajusteur au sein de la société Kinetec à Tournes, Julie Beauperin a passé toute sa jeunesse à Montcy-Notre-Dame où elle reste connue pour avoir, dès l'âge de 14 ans, créé un club de danse et fitness, qu'elle a encadré durant cinq années.

« Cette junior association fondée grâce à l'aide du maire actuel de la commune, Christophe Laurent, a compté jusqu'à 45 adhérents et fonctionnait tous les samedis matins pour les adultes et les mercredis pour les enfants. Cette tâche et mon cursus scolaire ont donc occupé une grande partie de mon adolescence. Par la suite j'ai été licenciée à l'école de danse carolomacérienne jazz'in, ce qui m'a permis de passer mon diplôme et d'enseigner cette discipline avant de raccrocher définitivement à 19 ans ».

Après avoir réussi en 2006 un baccalauréat littéraire avec mention

bien au lycée Chanzy, celle qui voulait devenir professeur d'espagnol entre à l'UFR de Reims en Langues Étrangères Appliquées, avant de se demander au bout d'un an si cette orientation était opportune.

UN PREMIER POSTE CHEZ TARKETT

Julie change alors d'optique pour se diriger, en 2009, vers le commerce international. « Je pensais qu'il y

aurait plus de débouchés dans cette filière et j'avais aussi envie de bouger. »

C'est au lycée Pierre-Bayle, à Sedan, que Julie obtiendra son BTS. Durant ce cursus de deux années, elle apprend beaucoup de son voyage à San Sebastian, en Espagne. « Je garde un très, très bon souvenir de ces années durant lesquelles j'ai

appris le goût du travail et de l'effort, goût à l'indépendance et parfait mon espagnol et mon anglais ».

Durant l'été 2009, Julie Beauperin a rapidement l'occasion de fourbir ses premières armes chez Tarkett. « J'ai postulé par le biais d'une agence d'intérim et j'ai été ensuite contacté pour effectuer un remplacement de quelques semaines au service clients export. Cela s'est très bien passé et

occupé précédemment chez Tarkett. Elle restera finalement cinq ans au sein de l'entreprise locale où, à partir de 2010, elle cumule différents postes au commercial/export, douanes et transports, puis au service marketing en tant que chargée de projet, chef de produit puis directrice du service marketing.

Promue directrice commerciale France, elle quitte les Ardennes en 2015 pour rejoindre Paris. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, la jeune femme d'à peine 26 ans, gère alors une équipe de douze commerciaux basés sur le territoire national et doit « aller chercher des mètres carrés de moquettes ».

« TecSOM est une PME où j'ai appris énormément. Les diverses fonctions que j'y ai occupées m'ont permis d'œuvrer beaucoup à l'étranger à la recherche de nouveaux produits. J'ai également pu effectuer de nombreuses formations en matières et design. J'ai ainsi parcouru l'Europe (Autriche, Pologne, Angleterre, Italie, Espagne) tout en me rendant à Chatoacoga dans le Kentucky, en Chine et en Corée. Grâce à cela, j'ai développé beaucoup de mes connaissances. »

En 2018, après avoir un moment pensé ouvrir une maison d'hôtes, Julie Beauperin avec deux proches qui comptent beaucoup pour elle - Bruno Zwed, un retraité de Sommer qui a toujours travaillé dans l'impression haut de gamme sur moquette, et Arnaud Delière, lequel gère pour sa part deux imprimeries au Plessis-Pâté et à Niort - décide de lancer une petite structure spécialisée dans la moquette haut de gamme « L'Atelier de la Démesure ». « Sans eux, il ne se serait rien passé », livre la jeune femme. Ils s'occupent de la partie technique et elle est à la fois présidente mais aussi chargée du développement et du commerce.

Cette marque de luxe a été déposée en 2019 et une SAS ouverte à Glaire, dans des locaux loués à TecSOM qui livre d'ailleurs des moquettes à l'Atelier de la Démesure, en concourant ainsi à développer ses produits de revêtement de sols.

La TPE emploie cinq personnes pour concevoir et fabriquer des moquettes en dalles sur mesure pour les bureaux, hôtels, aéroports, grandes administrations, services tertiaires mais aussi les particuliers.

L'atelier de design a déjà parmi ses clients le ministère des Finances, pour une passerelle traitant des quatre saisons, des banques dont le Crédit Agricole « qui nous a passé pour les bureaux d'une de ses tours parisiennes, une énorme commande qui

occupé précédemment chez Tarkett. Elle restera finalement cinq ans au sein de l'entreprise locale où, à partir de 2010, elle cumule différents postes au commercial/export, douanes et transports, puis au service marketing en tant que chargée de projet, chef de produit puis directrice du service marketing.

Promue directrice commerciale France, elle quitte les Ardennes en 2015 pour rejoindre Paris. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, la jeune femme d'à peine 26 ans, gère alors une équipe de douze commerciaux basés sur le territoire national et doit « aller chercher des mètres carrés de moquettes ».

« TecSOM est une PME où j'ai appris énormément. Les diverses fonctions que j'y ai occupées m'ont permis d'œuvrer beaucoup à l'étranger à la recherche de nouveaux produits. J'ai également pu effectuer de nombreuses formations en matières et design. J'ai ainsi parcouru l'Europe (Autriche, Pologne, Angleterre, Italie, Espagne) tout en me rendant à Chatoacoga dans le Kentucky, en Chine et en Corée. Grâce à cela, j'ai développé beaucoup de mes connaissances. »

L'ATELIER DE LA DÉMESURE

En 2018, après avoir un moment pensé ouvrir une maison d'hôtes, Julie Beauperin avec deux proches qui comptent beaucoup pour elle - Bruno Zwed, un retraité de Sommer qui a toujours travaillé dans l'impression haut de gamme sur moquette, et Arnaud Delière, lequel gère pour sa part deux imprimeries au Plessis-Pâté et à Niort - décide de lancer une petite structure spécialisée dans la moquette haut de gamme « L'Atelier de la Démesure ». « Sans eux, il ne se serait rien passé », livre la jeune femme. Ils s'occupent de la partie technique et elle est à la fois présidente mais aussi chargée du développement et du commerce.

Cette marque de luxe a été déposée en 2019 et une SAS ouverte à Glaire, dans des locaux loués à TecSOM qui livre d'ailleurs des moquettes à l'Atelier de la Démesure, en concourant ainsi à développer ses produits de revêtement de sols.

La TPE emploie cinq personnes pour concevoir et fabriquer des moquettes en dalles sur mesure pour les bureaux, hôtels, aéroports, grandes administrations, services tertiaires mais aussi les particuliers.

L'atelier de design a déjà parmi ses clients le ministère des Finances, pour une passerelle traitant des quatre saisons, des banques dont le Crédit Agricole « qui nous a passé pour les bureaux d'une de ses tours parisiennes, une énorme commande qui

va nous faire travailler trois ans », le service gestion des flottes de la SNCF, LVMH, Air France, Sisley, la société Talend, Bouygues Construction, Vinci, EDF, Orange, et Patriarcas à Lyon.

L'AVENIR À BLAGNY

D'ici le début de l'année 2022, « L'Atelier de la Démesure » prendra ses quartiers à Blagny dans les anciens locaux d'Amphénol dont la SAS s'est rendue propriétaire auprès de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg. Une évolution rendue nécessaire par l'abondance de travail et l'obligation d'installer une nouvelle machine Colaris qui fabriquera six fois plus vite dans des locaux modernes et plus grands (1 500 m² dont 500 de bureaux). « On reste ainsi dans les Ardennes, à un endroit où on entamera dès octobre des travaux de déménagement. On va tout y repenser en ayant en tête de faire venir notre clientèle pour la découverte de notre activité. »

Pour se libérer du stress, Julie Beauperin a commencé à suivre l'exemple de son père, Christian, un adepte du bitume sous les couleurs du club mouzonnais. Elle s'est lancée à son tour il y a quelques années dans les courses pédestres. « J'aime les challenges et je me suis prise au jeu ». Au point de couvrir le Sedan-Charleville et le Marathon de Paris.

PASCAL REMY

1989

Naissance le 2 juin à Villers-Semeuse.

2003

Crée une junior association à Montcy-Notre-Dame.

2009

Elle débute dans la vie active chez Tarkett.

2015

Elle est promue directrice commerciale France chez TecSOM.

2019

Elle crée l'entreprise L'Atelier de la Démesure.